

Agence de Développement Territorial - ADT

## ETUDE D'UN PARCOURS CULTUREL PIETONNIER ENTRE LE QUARTIER DES ARTS ET LE CINQUANTENAIRE

Phase 2 : Propositions d'aménagement

DOCUMENT DE SYNTHESE - Janvier 2014

Auteurs de projet : ERU asbl et Studio d'Urbanisme JP MAJOT

## AUTEURS DE PROJET

### **ERU asbl**

Centre d'études et de recherches urbaines  
Marie Demanet, Yasmine Bensaïd,  
Avec la collaboration de Bénédicte del Marmol,  
Adèle Jacot, Nathan Notéris, Julien Harquel

Rue Guillaume Tell, 57  
1060 Bruxelles - 02 539 01 31  
[Info@eru-urbanisme.be](mailto:Info@eru-urbanisme.be)

### **Studio d'Urbanisme Jean-Pierre Majot**

Jean-Pierre Majot, Hiroe Higashi  
Boulevard Général Jacques, 2  
1050 Bruxelles - 0477 501 550  
[jean.pierre.majot@skynet.be](mailto:jean.pierre.majot@skynet.be)

**Copyright : ADT-ATO**

**Janvier 2014**

# INTRODUCTION

## UN QUARTIER À REVALORISER

Les transformations du Quartier Léopold en quartier de bureaux à partir de la seconde moitié du XXe siècle ont profondément modifié l'échelle et la perception spatiale de cette portion de ville, exclusivement résidentielle à l'origine et conçue en lien direct avec la structure viaire du parc Royal.

Le boulevard de ceinture, mué en autoroute urbaine suite au percement des tunnels et bordé de grands immeubles, forme à présent une barrière entre le Quartier Royal et le Quartier Léopold.

Les voies larges (15 à 20 m) de la trame du Quartier Léopold paraissent aujourd'hui plus étroites en raison de fronts bâties deux fois plus hauts qu'à l'origine. Ces immeubles hauts ont aussi modifié l'éclairage et l'ensoleillement des espaces viaires et y ont engendré des courants d'air créant de l'inconfort.

Les répercussions de la monofonctionnalité de bureau sur l'architecture des façades sont très sensibles dans les rez-de-chaussée dépourvus d'animation et occupés par des batteries d'entrées de garage, des murs aveugles, des grandes baies vitrées fermées par des rideaux ou des brise-vues.

Il en résulte que le parcours piéton est confronté à un paysage peu stimulant, sans grande diversité ni recherche qualitative ou esthétique au niveau des matériaux, de la forme ou de la lumière. Cet espace urbain très minéral est aujourd'hui complètement déconnecté de l'espace vert du parc Royal.

## CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET AMBITIONS RÉGIONALES

La présente étude est réalisée dans le cadre de la politique régionale visant à faire du Quartier Européen un quartier de fonctions mixtes intégrant aux bureaux du logement, des équipements et du commerce de proximité. Soutenir un regain d'attractivité des espaces publics favorisera la mixité par l'amélioration générale du cadre de vie des habitants, usagers et touristes.

Il s'agit de proposer une série de mesures à mettre en œuvre sur le court terme pour rendre plus faciles et agréables les cheminements piétons et leur utilisation quotidienne par les usagers.

Inscrit dans le contexte du Schéma directeur du Quartier Européen, ce travail intègre les ambitions récentes de la Région qui, en termes de qualité des **espaces publics**, veut renforcer le maillage vert, améliorer la biodiversité et la qualité des déplacements doux. Ses ambitions se traduisent par des objectifs annoncés comme la plantation de 100 000 arbres sur le territoire de la région, ainsi que par la promotion d'une ville animée proposant une offre touristique culturelle renouvelée.

L'étude tient compte des conclusions des nombreux plans, études et cahiers des charges déjà élaborés pour ce quartier. Il se réfère ainsi aux recommandations élaborées pour certains domaines et ne s'attache pas à les développer davantage. A titre d'exemple, les recommandations existantes pour les espaces publics aux abords du Cinquantenaire et du Parc Léopold incluent déjà des propositions de matériaux de revêtements de sol ; la présente étude ne formule donc pas de nouvelles propositions en la matière.

En outre, les propositions de l'étude n'empêtent pas sur les travaux en cours, comme l'étude du balisage actuellement menée pour le compte du Parlement Européen.

## CADRAGE ET APPROCHE

### Deux échelles de travail

- L'étude lancée par l'ADT et visant à créer un 'parcours culturel piétonnier entre le quartier des Arts et le Cinquantenaire' nous a semblé une réelle opportunité **d'améliorer la qualité de l'espace public de l'ensemble du quartier Léopold**, ciblé comme l'un des moins animés de la ville. Nous avons donc d'abord investi dans une **vision globale du quartier**, qui propose un schéma directeur pour des thématiques telles que les plantations ou la lumière, ainsi que des recommandations générales sur la qualité des rues.
- Parallèlement, nous avons opté pour la mise en place de **projets spécifiques** sur quelques lieux précis, qui croisent différentes **thématiques** : plantation et fleurissement, confort des déplacements piétons et cyclistes, traversées piétonnes des grands boulevards/axes routiers, animation des rues, commerces, éclairage public, qualité du bâti...

Ces projets s'organisent le long d'un **parcours majeur**, sur lequel se greffent des **liaisons secondaires** et qui a pour vocation de relier de manière diversifiée le pôle de la place Royale à celui du Cinquantenaire.

### Des projets concrets et réalistes

Dès le départ, il est apparu pour des raisons budgétaires et de visibilité qu'il était préférable de concentrer les interventions sur des projets **concrets et réalisables à court terme**, pour lesquels nous avons émis des propositions variées et à différentes échelles : petites interventions améliorant le confort de la déambulation des piétons, interventions paysagères modifiant la qualité visuelle des espaces, propositions renouvelant l'attrait culturel ou touristique, ou encore propositions relatives au bâti du quartier et à ses relations avec l'espace public... Ce préalable implique que nous n'ayons pas exploité certains lieux du périmètre de travail, car ils nécessiteraient des mesures plus structurelles (ex. : le Mail)<sup>1</sup> ou font déjà l'objet d'une étude parallèle (ex. : les jardins de la place du Trône, pour lesquels Bruxelles Environnement développe actuellement un projet spécifique).

## MÉTHODOLOGIE

### Partir de l'usage des lieux

Une analyse du quartier a été menée dans une première phase, alimentée par une enquête réalisée auprès des habitants et des usagers et une réflexion mise en place avec les comités de quartier.

Cette enquête a engendré des surprises. Nombre de personnes voient le quartier comme favorisé et bénéficiant déjà d'une attention et d'investissements importants, mais déplore en même temps un manque d'attrait, de couleurs et d'animation.

Si les espaces publics du quartier sont globalement considérés comme en bon état (ceci étant relatif), ils sont cependant critiqués pour leur **manque de convivialité et de plaisir** et suscitent des attentes en termes de **renforcement d'animation** dans le quartier.

Pour la question plus spécifique de **l'aménagement des espaces publics**, le diagnostic a montré que l'amélioration du confort des trottoirs et des traversées piétonnes constituait un enjeu important (manque d'aménagements de certains axes, manque d'agrément de la promenade, du fait notamment de trottoirs inconfortables, de la présence de nombreux chantiers qui détériorent les espaces publics et gênent le cheminement...).

### Interroger l'histoire

De manière générale, la démarche de travail a autant que possible interrogé le projet d'origine et fait référence à des **états historiques**, afin d'ancrer les propositions dans leur logique constitutive, historique et territoriale. Ainsi, l'option de requalifier, fleurir les squares ou de planter de grands arbres sur la place du Luxembourg est basée sur des états historiques documentés.

### S'appuyer sur les acteurs locaux

Nous avons également cherché à ancrer localement les différents projets en proposant des **partenariats de terrain**, notamment via Equama ou Atrium. Le projet 'vitr-in.eu' notamment est d'ores et déjà pris en charge par l'asbl Equama.

## LA QUESTION DE LA GESTION ET DE L'ENTRETIEN...

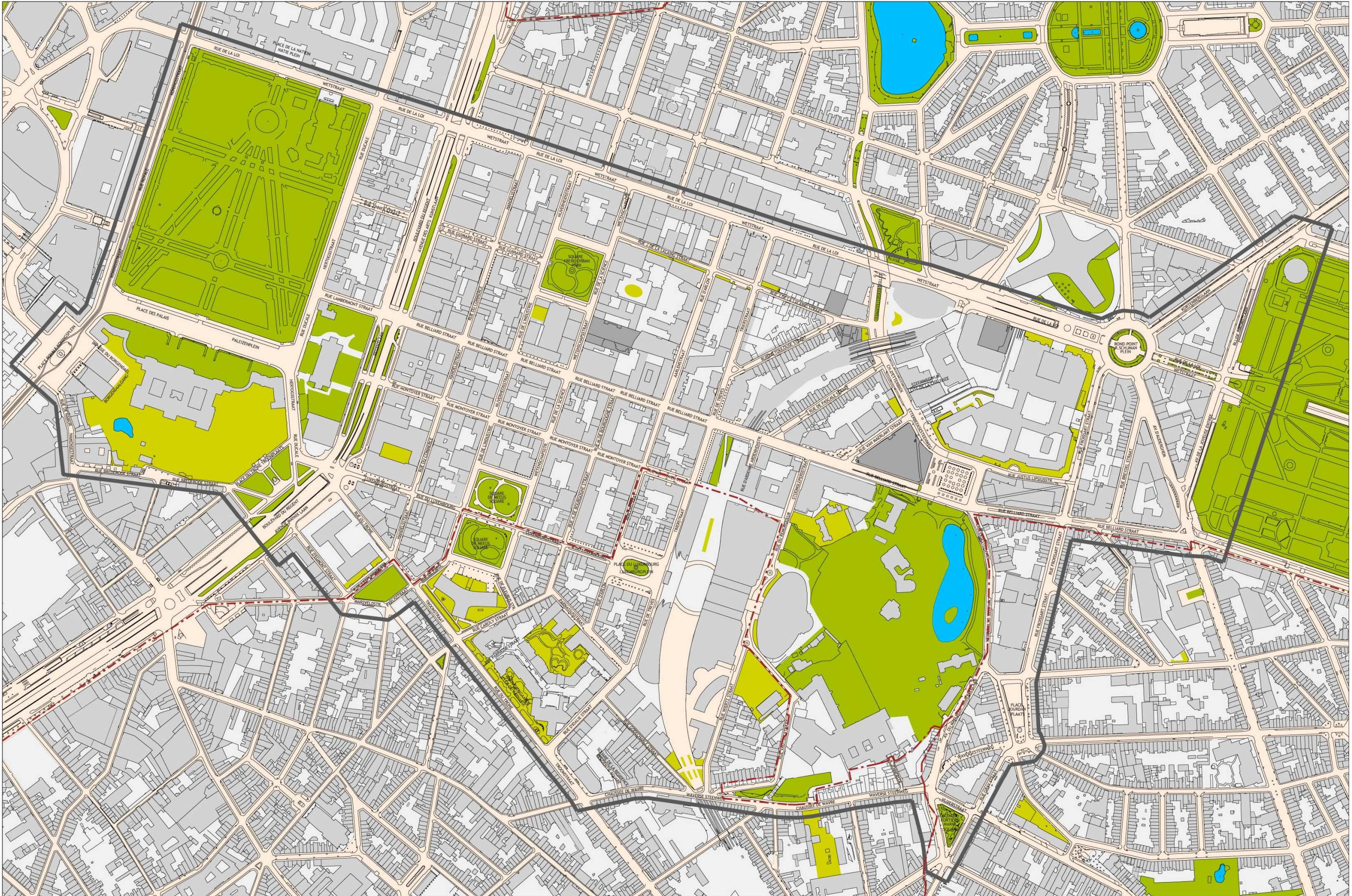
Il nous semble important de souligner qu'un certain nombre de difficultés dans le quartier sont liées à un **déficit d'entretien**<sup>2</sup>. Une amélioration importante pourrait découler d'un renforcement des moyens liés à l'entretien des espaces publics (il pourrait être judicieux de libérer des moyens 'exceptionnels' au départ afin d'assurer la visibilité de la démarche.)

<sup>1</sup> Le Mail et le mur en fond de perspective de la rue Montoyer

Le Mail qui s'étend devant le Parlement Européen nécessiterait des mesures plus 'structurelles' permettant de redynamiser cet espace et d'améliorer sa connexion avec ses abords.

<sup>2</sup> Le trottoir du Palais Royal, par exemple est marqué par la présence de grandes dalles de pierre bleue, très abîmées.

## PLAN GÉNÉRAL



...Fond avec noms rues.dan 18/06/2013 12:02:22

4

## TABLE DES MATIERES

### Plan général

Tracé du parcours et de ses séquences

### Projets spécifiques

#### 1. QUARTIER ROYAL

1.1 Palais Royal  
1.2 Palais des Académies

#### 2. TRAVERSEES PIETONNES DE LA PETITE CEINTURE

2.1 La place du Trône  
2.2 Traversées Montoyer, Belliard et Loi : principes

#### 3. VITR-IN.EU

Principes et exemple de parcours

#### 4. RUE ET PLACE DU LUXEMBOURG

4.1 La rue du Luxembourg  
4.2 La place du Luxembourg

#### 5. LES SQUARES ET LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

5.1 Les squares  
5.2 Les rues de la Science et de l'Industrie

#### 6. RUE BELLIARD, ENTRE LE PARC LEOPOLD ET L'AVENUE D'AUDERGHEM

### Projets d'ensemble

#### 7. RECOMMANDATIONS POUR LA QUALITE DES RUES DU QUARTIER LEOPOLD

#### 8. SCHEMA DIRECTEUR PLANTATIONS DANS LE QUARTIER LEOPOLD

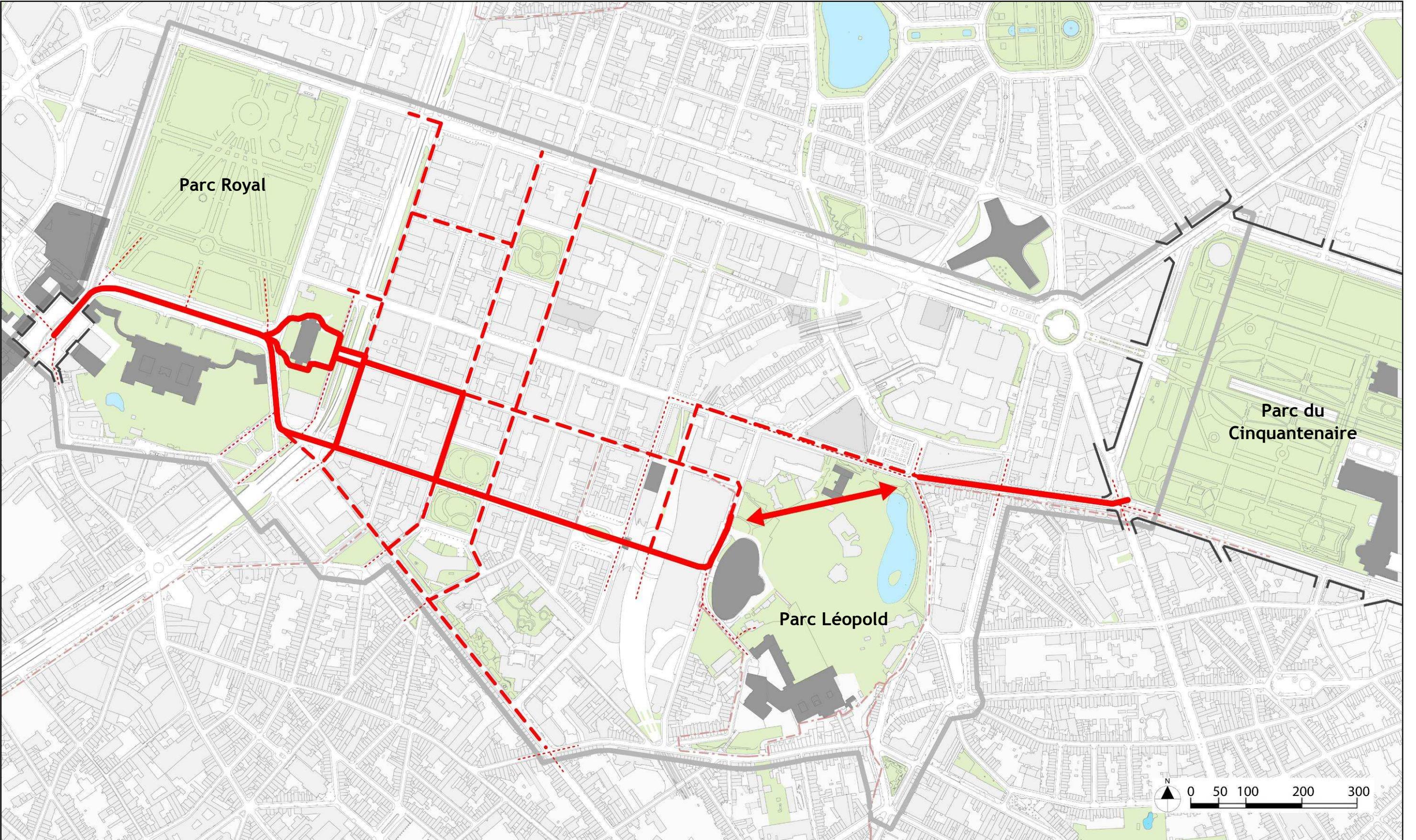
#### 9. BALISAGE ET SIGNALISATION

#### 10. SCHEMA DIRECTEUR ECLAIRAGE

### Page suivante - Tracé du parcours et de ses séquences

Les deux cartes figurant ci-après constituent les ‘cartes projet’ :

- La première établit le parcours majeur et les liaisons secondaires
- La seconde reprend les 6 projets d'aménagement développés sur certains lieux précis du parcours, ainsi que les 4 projets d'ensemble, qui s'attachent à une vision globale du quartier.



- Parcours majeur
- Liaisons secondaires
- Prolongations et liaisons

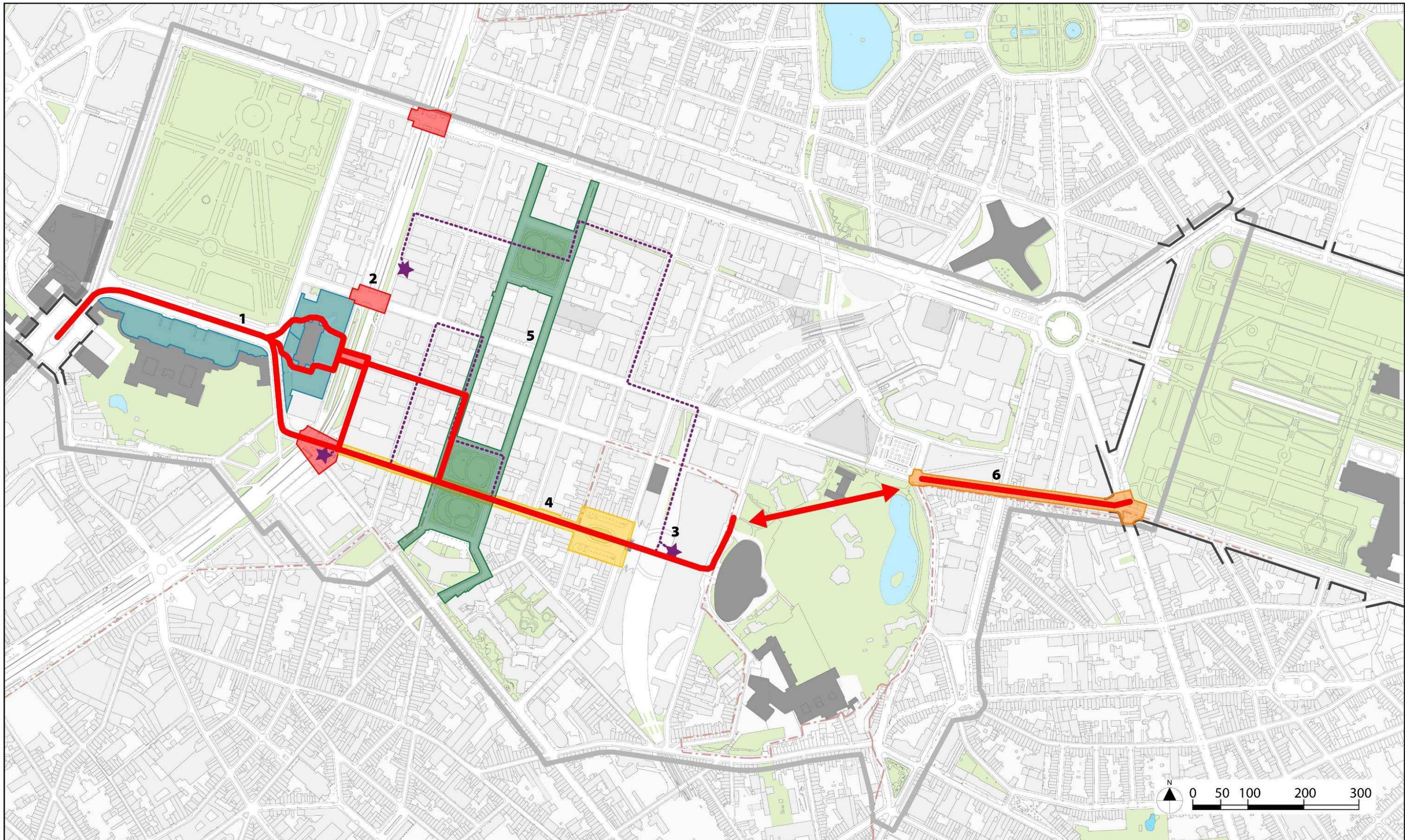
■ Points de repère et institutions culturelles majeures

- 1. QUARTIER ROYAL
- 2. TRAVERSEES PIETONNES DE LA PETITE CEINTURE
- 3. VITR-IN.EU
- 4. RUE ET PLACE DU LUXEMBOURG
- 5. LES SQUARES ET LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

- 6. RUE BELLIARD, ENTRE LE PARC LEOPOLD ET L'AVENUE D'AUDERGHEM
- 7. RECOMMANDATIONS POUR LA QUALITE DES RUES DU QUARTIER LEOPOLD
- 8. SCHEMA DIRECTEUR PLANTATIONS DANS LE QUARTIER LEOPOLD
- 9. BALISAGE / SIGNALISATION
- 10. SCHEMA DIRECTEUR ECLAIRAGE

**ERU** asbl

**LE PARCOURS MAJEUR ET  
LES LIAISONS SECONDAIRES**



— Parcours majeur  
— Liaisons secondaires  
— Prolongations et liaisons  
■ Points de repère et institutions culturelles majeures

■ 1. QUARTIER ROYAL  
■ 2. TRAVERSES PIETONNES DE LA PETITE CEINTURE  
★ 3. VITR-IN.EU  
■ 4. RUE ET PLACE DU LUXEMBOURG  
■ 5. LES SQUARES ET LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

■ 6. RUE BELLIARD, ENTRE LE PARC LEOPOLD ET L'AVENUE D'AUDERGHEM  
 7. RECOMMANDATIONS POUR LA QUALITE DES RUES DU QUARTIER LEOPOLD  
 8. SCHEMA DIRECTEUR PLANTATIONS DANS LE QUARTIER LEOPOLD  
 9. BALISAGE / SIGNALISATION  
 10. SCHEMA DIRECTEUR ECLAIRAGE

**ERU** asbl

**LES PROJETS SUR LE PARCOURS MAJEUR**



PROJET 1  
QUARTIER ROYAL

## 1. QUARTIER ROYAL

### 1.1 PALAIS ROYAL



#### OBJECTIFS

Créer un événement nocturne sur le long parcours entre place Royale et boulevards, par la mise en lumière des jardins encaissés du Palais Royal et (idéalement) une rénovation de l'éclairage du palais proprement dit.

#### ACTEURS-PARTENAIRES

Acteurs partenaires : Palais Royal, CRMS et DMS

Opérateur pressenti : Régie des Bâtiments, Donation Royale

#### CONTEXTE

Les jardins résultent de la transformation de la place des Palais vers 1905 lorsqu'Henri Maquet termine la recomposition des façades du Palais Royal et lui donne un avant-plan de cours végétales.

Les jardins encaissés s'étendent devant le Palais, jusqu'aux pavillons latéraux et aux galeries courbes qui referment la composition des façades. Deux chemins d'accès pavés (axés sur les ailes du palais et leurs entrées cochères) les divisent en trois parcelles, aménagées à l'identique. Les trois jardins sont entourés de balustrades rythmées par des socles, de magnifiques réverbères à un ou trois feux, les piliers des deux entrées, ou les vases qui scandent les deux chemins d'accès.

Le passant, place des Palais, surplombe ainsi trois compositions végétales classiques, formées de buissons taillés en ronde bosse et de broderies taillées au cordeau. Les feuillages persistants dominent, alternés avec des plantes ornementales ; deux arbustes élancés pointent face aux galeries vitrées dans les angles.

Les vues embrassent donc tout le Palais par-dessus les jardins et leur encasement crée une assise végétale augmentant l'élancement des façades.

Actuellement, les façades du Palais sont largement éclairées, sans accents, ni apponts, depuis des spots puissants (sources au sodium 400 ou 250W) situés sous la balustrade longeant la place des Palais, dans les trois jardins. Un câble court sur le soubassement de ce muret, pour les alimenter en série.

Par ailleurs, les grandes dalles de pierre bleue du trottoir longeant le Palais royal sont très abîmées : environ 60% des dalles de grand format sont fendues ou très dégradées. En outre, près du tiers des dalles encore intactes se caractérisent par un surfaçage endommagé.

#### PROPOSITIONS

La proposition est une simple **esquisse d'intention** destinée à faire émerger le potentiel scénographique du site et à cerner les contraintes.

La mise en lumière des jardins comprend :

- la mise en lumière blanche des réverbères entourant les trois jardins
- l'éclairage des 8 vases rythmant les deux chemins d'accès (réglettes de diodes faible puissance posées sur les socles)
- la pose au sol de spots à diodes de petite dimension et puissance (3W, lumière neutre 4.000°K) alternant parmi les buissons et les haies, de manière à souligner la composition, de façon contrastée.

L'esquisse suppose donc (pour chaque jardin) un câblage périphérique (reprenant l'existant) posé sur le soubassement intérieur des balustrades, de manière à alimenter les spots établis entre les buissons taillés en boule. Pour en outre éclairer les haies des broderies, un câblage complémentaire doit être établi sous les chemins en gravillons ou dans les pelouses. Les 8 vases peuvent être alimentés depuis les câbles périphériques. Les trois espaces étant inaccessibles (et sécurisés par un système optique), la pose au sol des appareils n'engendrera pas de problème de vandalisme.

Les deux esquisses montrent une variante dans la rénovation de l'éclairage du Palais, la première se limitant aux avant-corps (centraux et latéraux) et aux baies du rez-de-chaussée tandis que la seconde embrasse l'ensemble. Les deux versions montrent aussi l'intérêt de silhouetter les deux galeries vitrées qui relient le Palais aux pavillons latéraux.

Proposition complémentaire :

- Restauration des grandes dalles du trottoir longeant le Palais Royal, en conservant le format exceptionnel et le calepinage caractéristique, l'un des derniers exemples d'une pratique autrefois courante pour les avenues monumentales.

## 1. QUARTIER ROYAL



## 1. QUARTIER ROYAL



### 1.2 PALAIS DES ACADEMIES

#### OBJECTIFS

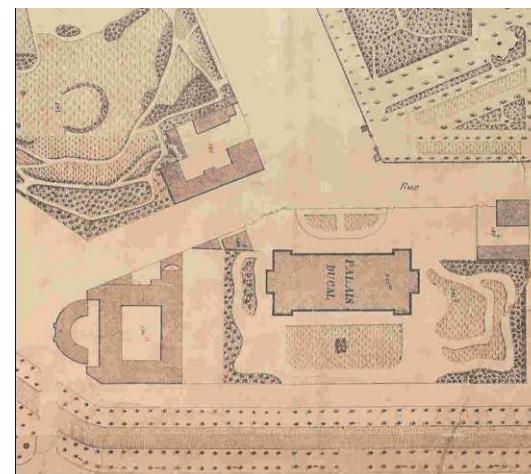
- Faciliter et raccourcir les flux piétons entre la place des Palais et le quartier Léopold, via les jardins du Palais
- Améliorer les entrées du site et la fréquentation du parc entourant le Palais des Académies

#### CONTEXTE

La perspective de la place des Palais en direction de la rue Ducale est fermée par la rigoureuse symétrie néoclassique du Palais des Académies, conçu comme résidence du Prince Guillaume d'Orange. Celui-ci a été construit dès 1823 selon les plans de l'architecte Charles Vander Straeten et son aménagement intérieur a été achevé par Tilman-F. Suys, auteur des plans du quartier Léopold.

Son jardin planté d'arbres remarquables (hêtres pourpres, Gingko biloba, noyer noir, marronnier d'Inde, etc.), de pelouses et buissons, est orné de plusieurs monuments et statues. Il est entouré de grilles (côté boulevard du Régent) et d'un mur de clôture en pierre couronné d'une balustrade, avec pilastres surmontés de vases, côté place des Palais.

L'ensemble formé par le palais, ses écuries, jardin et clôture a été classé par l'arrêté du gouvernement du 10 octobre 2001.



1. Extrait de Ph.-Ch. Popp, *Atlas cadastral de Belgique, Plan parcellaire de la ville de Bruxelles - Bruges*, 1866.
2. Anonyme, 1854, dédié à Ch. De Brouckère, lithographie couleur.

#### Traversée du jardin du Palais des Académies.

Côté rue Ducale, une seule entrée des 2 entrées principales de la grille de clôture est ouverte, celle qui est orientée vers la place du Trône. On fait donc le tour du bâtiment du côté où le tracé du chemin est angulaire et où la visibilité est entravée par le stationnement automobile et par l'implantation de panneaux d'affichage. Il faut remarquer que le mobilier d'affichage est dégradé.

En ce mois de novembre, les portes cochères des passages cochers traversant sous l'immeuble sont fermées, la traversée du bâtiment n'est donc pas prévue. Le cheminement au tracé plus souple du côté de la rue de la Loi est moins fréquenté, mais plus clair.

Le parc présente plusieurs sculptures à valoriser.

Le stationnement n'est pas encadré, plusieurs véhicules garés gênent la perception du passage (l'entrée serait restreinte, autorisation nécessaire, selon un panneau à l'entrée, abîmé).

#### Grilles et entrée du Parc du Palais des Académies côté boulevard du Régent

Comme du côté de la Place des Palais, on retrouve ici 2 entrées. L'entrée principale est celle située à gauche (au Sud). Cette entrée principale porte sur le pilier de droite l'indication AEDES ACADEMIARUM

La grille présente le Règlement régional des parcs. Ce règlement indique que l'horaire d'ouverture du Parc est affiché à l'entrée principale. Il ne figure devant aucune entrée. Cela serait pourtant utile pour inciter à traverser car cette information confirme qu'il s'agit d'un parc public.

Le tronc d'un mât d'information touristique de la Ville est dressé sur le trottoir devant l'entrée, près du pilier de gauche, mais le message a disparu côté boulevard du Régent. Le rétablir serait utile.

Par contre, il reste un mât complet (à nettoyer) à l'autre entrée.

#### Trottoirs boulevard du Régent

Anciennement les dalles de trottoirs du quartier tout autour du Parc étaient de grande taille (40x60cm voire plus), il reste des grands formats en pierre bleue devant le Palais des Académies, mais les avancées de trottoirs plus récentes sont faites dans un autre format (carrés 20x20).



Perspective sur le Palais des Académies depuis la rue Montoyer.

De nuit, les façades du Palais des Académies baignent dans une lumière jaunâtre sans effet particulier.

## 1. QUARTIER ROYAL

### PROPOSITIONS

- Améliorer le cheminement de traversée dans les jardins
  - Agrandir les cheminements du passage côté Sud (au flanc du bâtiment) selon les mêmes formes souples et courbes du passage Nord.
  - Encadrer le stationnement (imposer certaines zones sans stationnement dans le jardin, en particulier là où cela gêne le passage).
  - Envisager de modifier le revêtement de sol : les pavés de grès blancs actuels sont peu confortables (joints larges et dos ronds).
  - Déplacer le mobilier d'affichage dans les jardins qui gêne la continuité physique et visuelle du cheminement.
- Créer de nouvelles portes piétonnes dans les grilles du Parc du Palais des Académies côté boulevard du Régent. De manière à respecter l'organisation générale du bâtiment et de ses abords, il est préférable d'ouvrir 2 grilles latérales plutôt qu'une grille centrale : chacune se prolonge par le passage piéton du boulevard. Soit la 4<sup>e</sup> grille pourrait être ouverte (après les entrées larges vers le centre), soit la 5<sup>e</sup> grille (en fait le passage piéton qui traverse le bd actuel débouche sur le pilier entre la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> grille).  
NB : la réalisation de nouvelles entrées dans le prolongement de la rue Montoyer ne semble pas incompatible avec la structure paysagère du jardin mais la faisabilité de ce point (intervention sur les grilles) reste à étudier.
- Aménager l'espace devant le Parc du Palais des Académies côté boulevard du Régent
  - Supprimer le feu dans la contre-allée pour les piétons
  - Elargir le trottoir, créer un parvis continu sur la zone de stationnement entre les entrées du parc.
- Valoriser les sculptures existantes dans le parc via un balisage, des panneaux explicatifs ou autre.
- Améliorer le balisage et l'éclairage, dans les jardins et aux entrées du parc
  - Déplacer le mobilier d'affichage dans les jardins (valves qui gênent le cheminement)
  - A l'entrée principale du Parc du Palais des Académies, côté boulevard du Régent, compléter sur le règlement l'horaire d'ouverture du Parc.
  - Rétablir le message sur le tronc du mât d'information touristique de la Ville dressé sur le trottoir devant l'entrée (côté boulevard du Régent).
  - Eclairer les deux passages Nord et Sud par quelques réverbères (env. 8) similaires à ceux de la place des Palais et de la rue Ducale.
  - Eclairer les statues encadrant 3 des entrées, de la même manière qu'aux entrées du parc Royal.
  - Moderniser la mise en lumière du Palais. Il s'agit actuellement d'un simple flood lighting des deux façades principales, depuis deux rangées de projecteurs (au sodium) placées au sol, derrière les grilles du boulevard et de la place des Palais (non figuré en plan).
- Renforcer l'usage et la fonction de séjour des jardins
  - Actuellement, le jardin du Palais des Académies possède quelques bancs, très simples (composés d'une simple assise, sans dossier) qui sont très peu utilisés. Il pourrait être utile de réfléchir à la question du mobilier et d'envisager l'implantation de bancs (cf. *banquettes en teck des parcs gérés par Bruxelles Environnement*) pour inciter les passants à s'arrêter et à s'asseoir.

NB : de manière générale, il sera nécessaire d'étudier l'impact de l'ensemble de ces mesures sur les aménagements et sur la gestion du jardin du Palais des Académies.

### Point d'attention

Le choix de la lanterne connue sous le nom de marque Léopold s'est imposé pour prolonger l'atmosphère du quartier Royal sans ajouter de nouveau modèle. Il ne s'agit pas stricto sensu d'un éclairage défilé (sans déperdition lumineuse vers le ciel) mais d'un modèle de lanterne doté d'un miroir routier qui limite la pollution lumineuse vers le ciel et de sources très faibles (45W en CPO).

### ACTEURS-PARTENAIRES

Bruxelles Environnement / Ville de Bruxelles / RBC / Palais des Académies / CRMS et DMS / Visit Brussels.

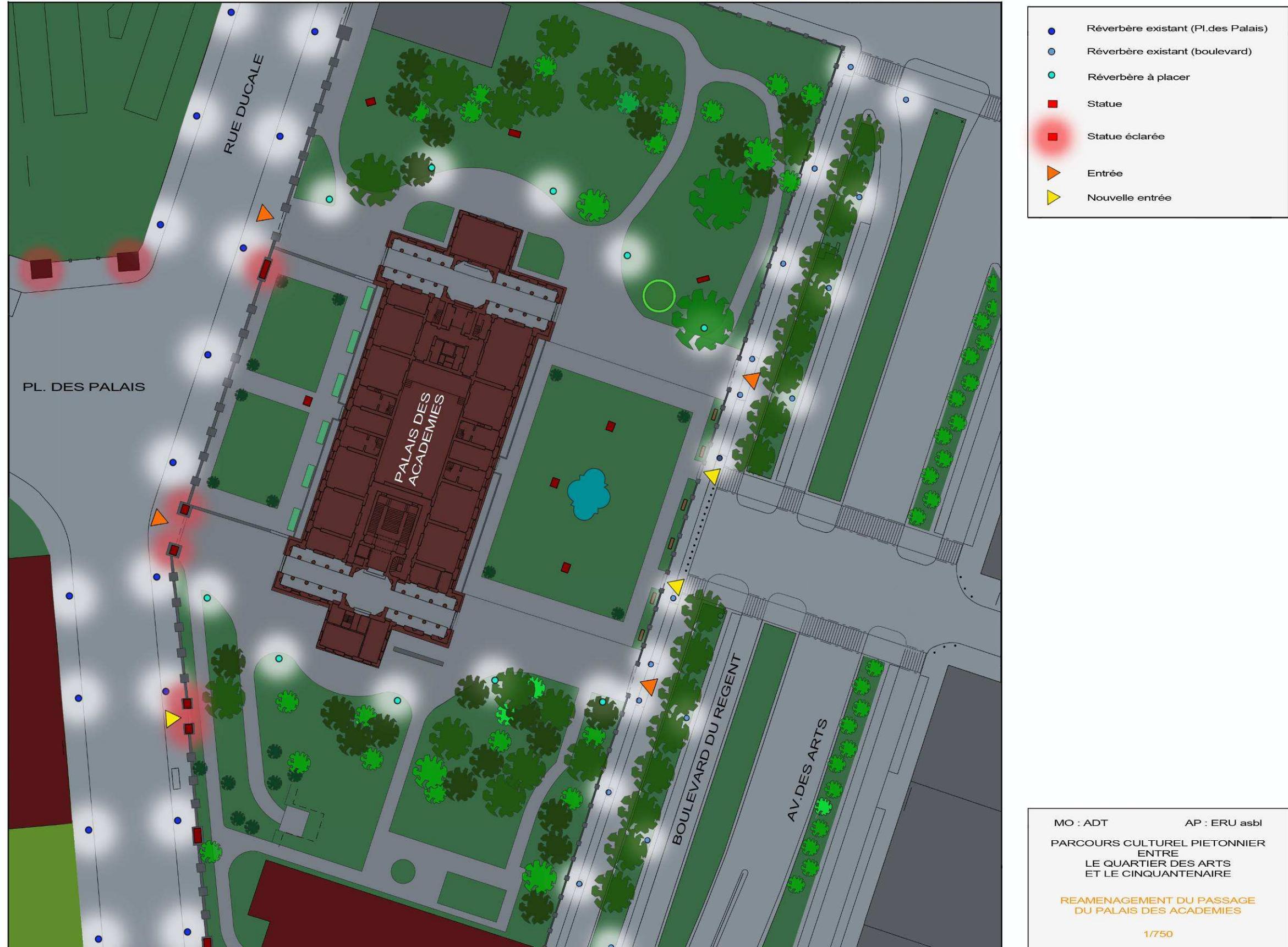
#### a) Plan de situation actuelle



## 1. QUARTIER ROYAL

### b) Proposition

NB : les flèches jaunes font figurer les nouvelles entrées piétonnes.





## PROJET 2

# TRAVERSEES PIETONNES DE LA PETITE CEINTURE

## 2. TRAVERSEES PIETONNES DE LA PETITE CEINTURE

### 2.1. LA TRAVERSÉE DES BOULEVARDS

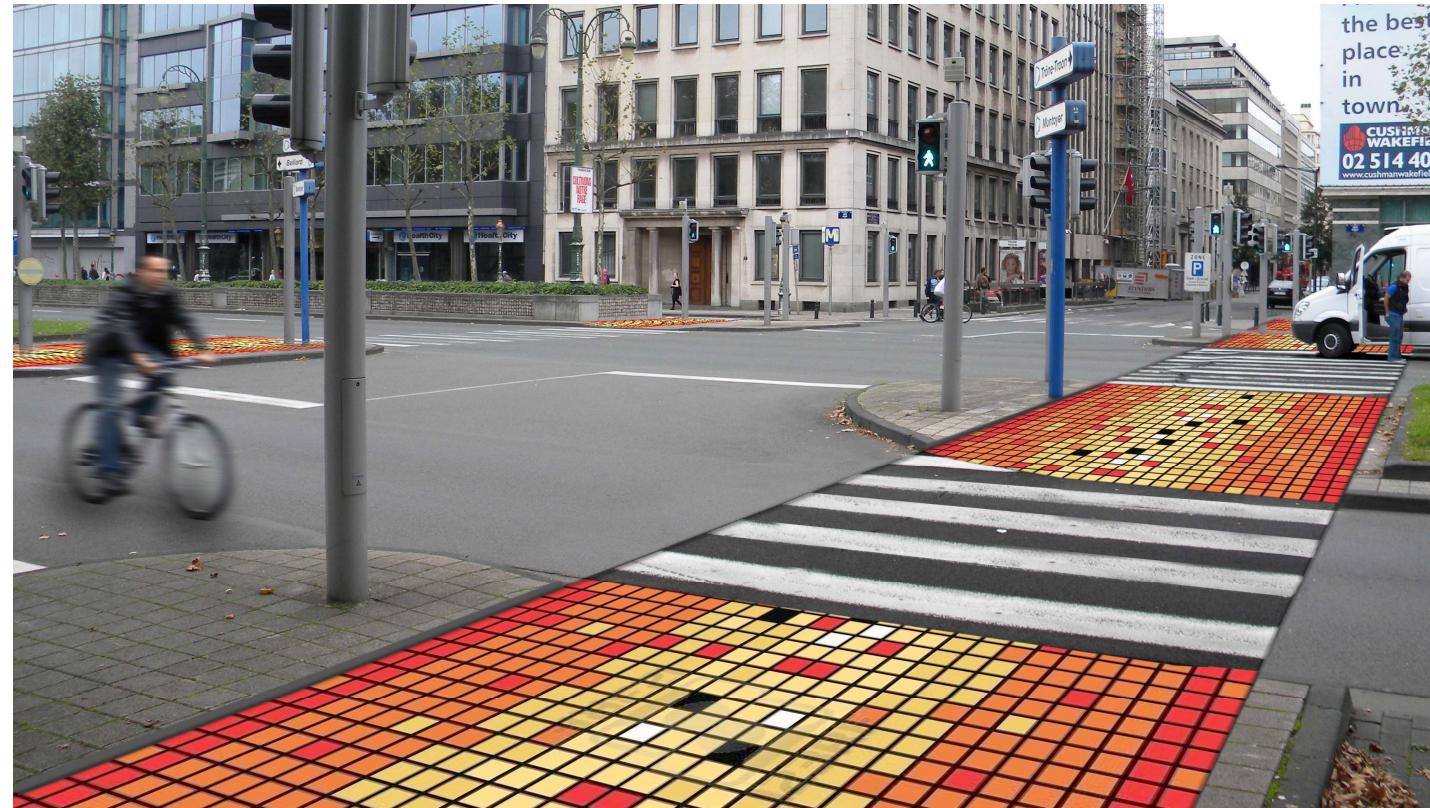
#### ILLUSTRATION



Ce genre de traitement atypique existe dans certaines villes.  
Ici, San Francisco.

#### ACTEURS-PARTENAIRES

Région Bruxelles Capitales, Bruxelles Mobilité (traversées piétonnes, îlots directionnels, rue du Luxembourg)  
Police.



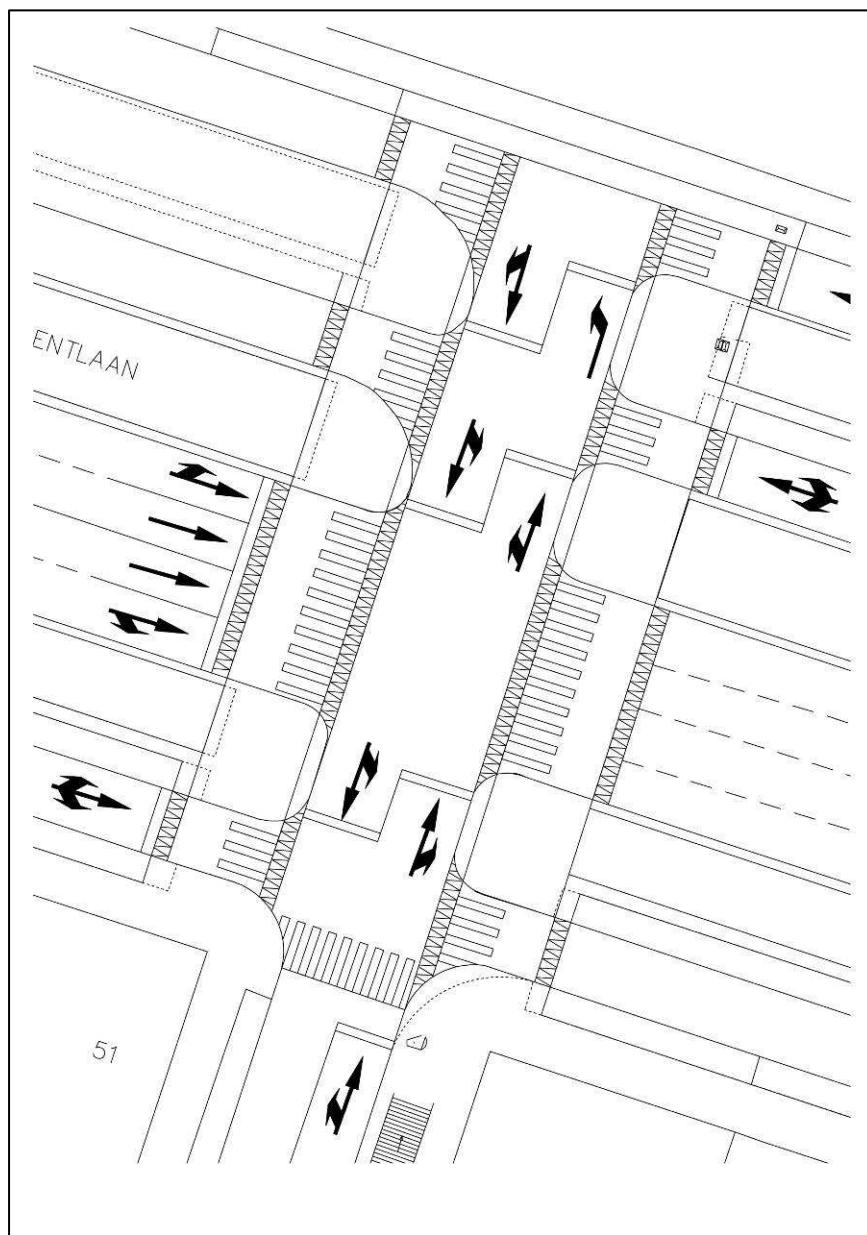
## 2. TRAVERSEES PIETONNES DE LA PETITE CEINTURE

### 2.1. LA TRAVERSÉE DES BOULEVARDS

L'ensemble des boulevards de petite ceinture forme une rupture dans la continuité urbaine, tant pour les déplacements doux (piétons/cyclistes) qui sont contraints de traverser à des points limités en raison de la configuration des tunnels routiers et de la voie rapide, qu'au niveau de la qualité paysagère. Les aménagements actuels des traversées du boulevard ont été configurés au départ des contraintes des déplacements routiers. Les formes des bermes et des îlots directionnels impriment les courbes de giration des bus et du trafic motorisé. Les temps de feu sont conditionnés par les temps d'attente de passage du trafic.

Les quatre carrefours concernés par l'étude Art /Loi, Belliard, Montoyer, Trône, pourraient être traités sur un même principe de simplification des tracés d'aménagement.

#### Proposition de traversée piétonne au droit de la rue Montoyer



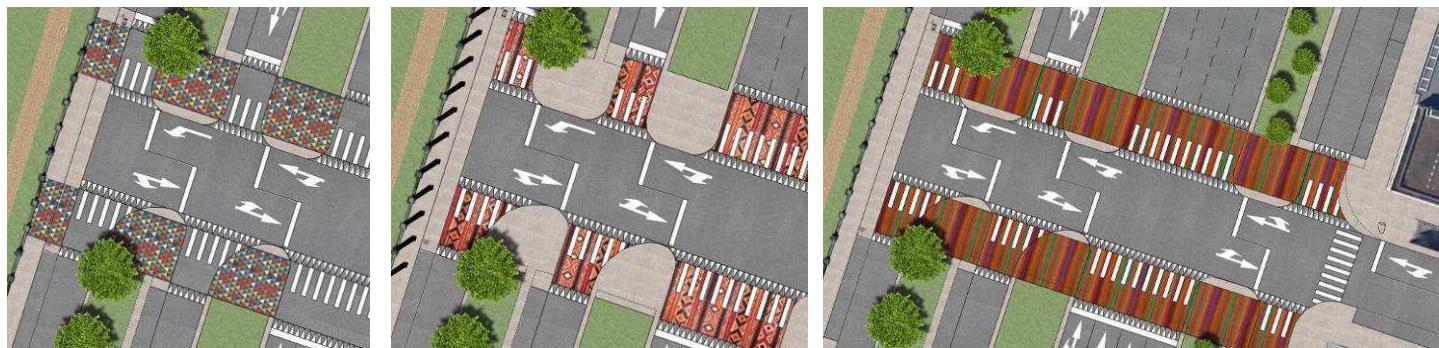
### PROPOSITIONS

Nous proposons de créer pour les traversées un parcours le plus régulier et le plus plane possible soit par la mise au niveau zéro de la traversée sur toute la longueur, évitant les remontées sur les bermes soit par un trottoir légèrement surélevé continu (sauf rigoles d'évacuation des eaux). Nous proposons de rectifier le tracé et d'étudier un traitement artistique des revêtements des traversées tel un tapis déroulé (à confier à un artiste) tout en respectant le tracé des bandes blanches piétonne.

#### Points d'attention :

- Les propositions de marquages « artistiques » sur les traversées et/ou sur les îlots intermédiaires devront rester compatibles avec une perception claire et rapide de l'environnement urbain (ne pas générer une perte de lisibilité pour les piétons). Ainsi, la mise en place de tapis colorés devra peut-être se limiter aux espaces non carrossables de la traversée afin de ne pas créer d'interaction avec les bandes blanches des passages pour piétons.
- Cet axe accueillant des convois exceptionnels, la hauteur des éventuels plateaux surélevés devra être limitée.
- Bruxelles Mobilité insiste sur le fait que le carrefour Montoyer a été identifié par l'étude Iris safe comme un point noir de sécurité routière et que toutes les interventions sur ce carrefour devront tenir compte de cette analyse en plus des autres problématiques.

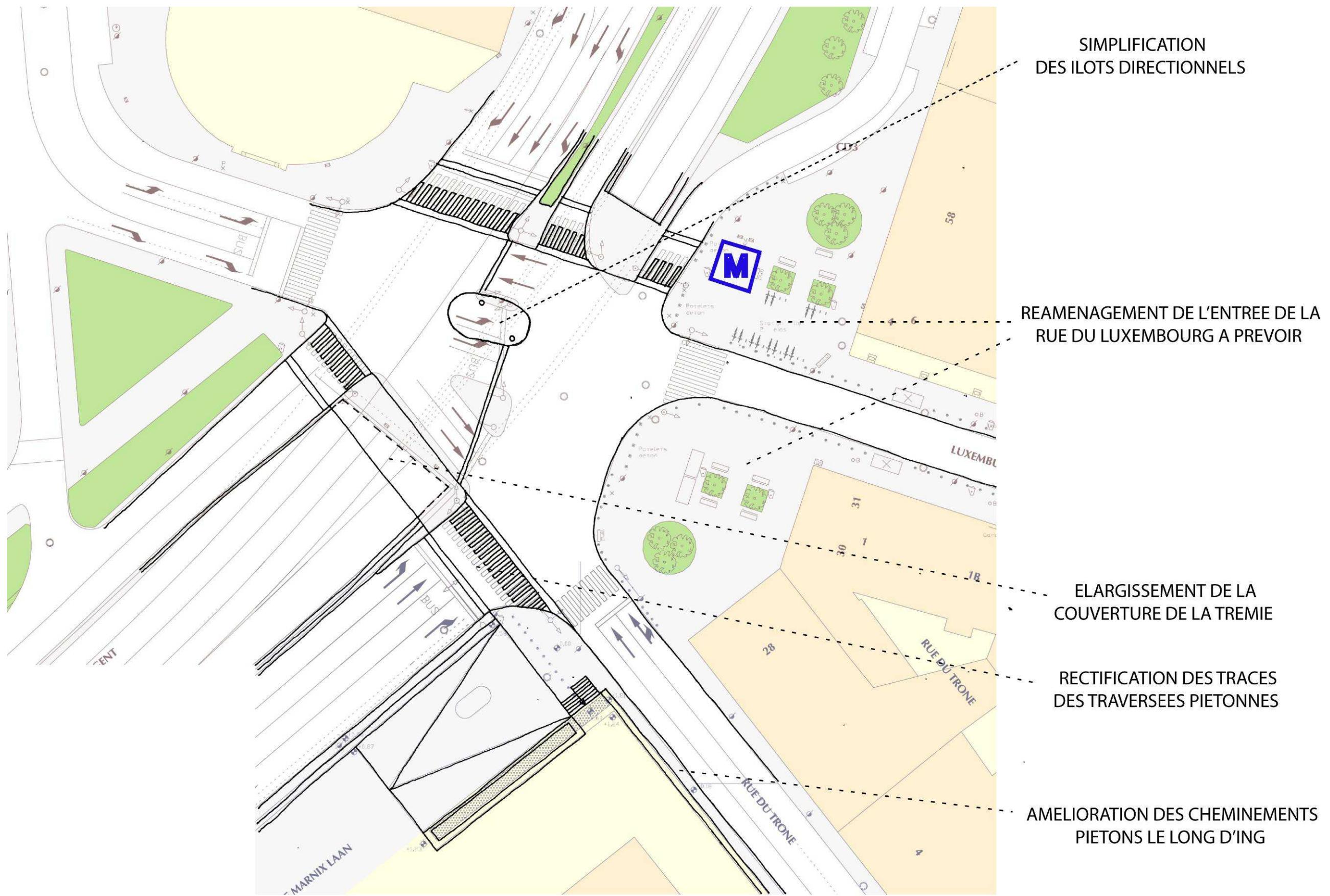
#### Différents principes d'aménagement



Différents motifs



## 2. TRAVERSEES PIETONNES DE LA PETITE CEINTURE



## 2.2 LA PLACE DU TRÔNE

### OBJECTIFS

Important pôle de transports en commun, situé sur le parcours piéton à mi-distance entre la place Royale et la place du Luxembourg, la place du Trône est aussi un lieu repère et de forte connectivité urbaine.

L'objectif d'améliorer la traversée des boulevards pour les piétons (et cyclistes) prend à ce carrefour une importance particulière et justifie un effort spécifique dans la modification de la couverture de la trémie du tunnel.

### CONTEXTE

#### Le carrefour Trône

- Concernant le confort de la traversée du boulevard, le passage piéton se trouve dans un espace particulièrement étroit à hauteur de la trémie du tunnel du côté sud. C'est pourquoi il est proposé d'agrandir la couverture du tunnel ce qui permettra d'avoir une vue plus dégagée de la traversée. Par ailleurs, le phasage des feux crée des temps d'attente long pour les piétons. On ne traverse pas en une fois dans les deux sens le carrefour. Une adaptation pourrait améliorer cette question.
- Les revêtements des trottoirs des boulevards sont un mixte de matériaux, dans un état relativement correct mais avec un calepinage composé de matériaux de qualité médiocre : matériaux divers, pavés béton, dalles de pierre, petites dalles de pierre carrées 20x20.
- Le carrefour Trône présente une configuration asymétrique, à 5 branches, avec des particularités dans le régime de circulation (rue du Luxembourg réservée aux bus). Le carrefour comprend deux îlots directionnels successifs avec feux, qu'il serait sans doute intéressant de simplifier.

#### Le débouché de la rue du Luxembourg

Les deux espaces de trottoirs au débouché de la rue du Luxembourg comportent chacun 3 grandes jardinières plantées d'arbres qui créent un espace de repos assez fréquenté avec des bancs. Ces espaces sont l'objet d'aménagements successifs, qui amènent des fonctionnalités supplémentaires utiles mais dans une certaine confusion. Ainsi un range-vélos couvert d'un côté et une importante station Villo de l'autre (plus de 20 vélos installés sur deux rangées) encombrent l'espace et compliquent les cheminement piétons.

### PROPOSITIONS

#### Le carrefour Trône : lignes directrices d'amélioration

- **Amélioration des cheminements piétons, via :**
  - Rectification des tracés des traversées piétonnes et des bermes du boulevard au droit des traversées. Nous proposons de créer pour les traversées un parcours le plus régulier et le plus plane possible soit par la mise au niveau zéro de la traversée sur toute la longueur, évitant les remontées sur les bermes soit par un trottoir légèrement surélevé continu (sauf rigoles d'évacuation des eaux). Nous proposons de rectifier le tracé et d'étudier un traitement artistique des revêtements des traversées tel un tapis déroulé (à confier à un artiste) tout en respectant le tracé des bandes blanches piétonne.
  - Elargissement des îlots Elargissement de la couverture de la trémie du côté sud pour la rectification de la traversée piétonne
  - Coordination des phases de feux, à étudier en vue d'un plus grand confort piéton.
- **Simplification du carrefour**
  - Etudier la possibilité de simplifier les îlots directionnels. La réduction de 2 îlots à 1 seul au centre du carrefour permettrait, outre une réduction de l'encombrement spatial, de réduire également le nombre de panneaux de signalisation qui encombrent visuellement le centre de la traversée.
  - NB : Cette mesure n'aurait pas d'impact négatif sur le confort et la sécurité de la traversée piétonne puisque cet îlot central n'est pas fréquenté par les piétons (voir schéma ci-après).
- **Point d'attention**
  - Le projet doit intégrer l'ensemble des modes usant de cet espace (STIB).

#### Le débouché de la rue du Luxembourg

Cet espace ensoleillé permettrait de créer une zone de rencontre/convivialité en organisant les **espaces verts** et en travaillant les **bancs**.

Une simplification et un travail de design urbain pour chaque espace serait à réaliser.

- Relevé des flux de circulation ;
- Relevé du sous-sol pour éventuellement déplacer les arbres ;
- Réorganisation des emplacements des stations Villo ;
- Réorganisation des bancs et plantations : éventuel agrandissement de l'espace planté, auquel pourrait être associé la fonction 'bancs' (sur le pourtour des bacs par exemple) ;
- Un effort de design sur les bancs et les parois des bacs ou la suppression des petits bacs et l'agrandissement des 2 grands bacs circulaires existants.

### ACTEURS-PARTENAIRES

Bruxelles Mobilité (traversées piétonnes, îlots directionnels, rue du Luxembourg), STIB, Ville de Bruxelles, ING, Zone de police Bxl-Ixl.

## 2. TRAVERSEES PIETONNES DE LA PETITE CEINTURE

### 2.3 L'ESPLANADE ING

#### CONTEXTE

Le débouché piéton sur le carrefour par la rue du Trône le long de l'immeuble de la société ING est assez inconfortable en raison d'un trottoir relativement étroit longeant un mur de soutènement de l'esplanade et une voirie très fréquentée avec des files importantes de véhicules au feu.

#### PROPOSITION

Pour donner la possibilité de marcher plus à l'aise sur la rue du Trône, nous suggérons de créer **un passage longitudinal sur l'esplanade**, cela implique d'enlever le muret du côté de l'entrée centrale d'ING et de créer un escalier pour couvrir la dénivellation (environ 1,30m) à l'approche du carrefour. Il est à noter que le trottoir pourrait être légèrement redressé au point le plus bas (situé entre le réverbère près du passage piéton et le mur), ce qui permettrait de réduire la dénivellation. Nous proposons de placer l'escalier au-delà de l'esplanade et de créer des marches confortables pour une déambulation extérieure ( $h=14,5\text{cm}$   $l=34\text{cm}$ ) (ING).

Cette solution visant à améliorer le confort des piétons doit cependant faire l'objet d'une étude détaillée. En effet, selon le concept d'origine de 1959 visible sur les photos anciennes, le socle de l'immeuble respectait l'alignement du XIX<sup>e</sup> siècle (Bruciel, état de 1971). Lors de l'élargissement du socle à une époque plus récente, on a entamé le trottoir, ce qui a porté préjudice aux formes urbaines au détriment de la lisibilité de l'espace public ainsi que du confort des utilisateurs. Dans la mesure du possible, il conviendra de se rapprocher le plus possible de la situation originelle de 1959.

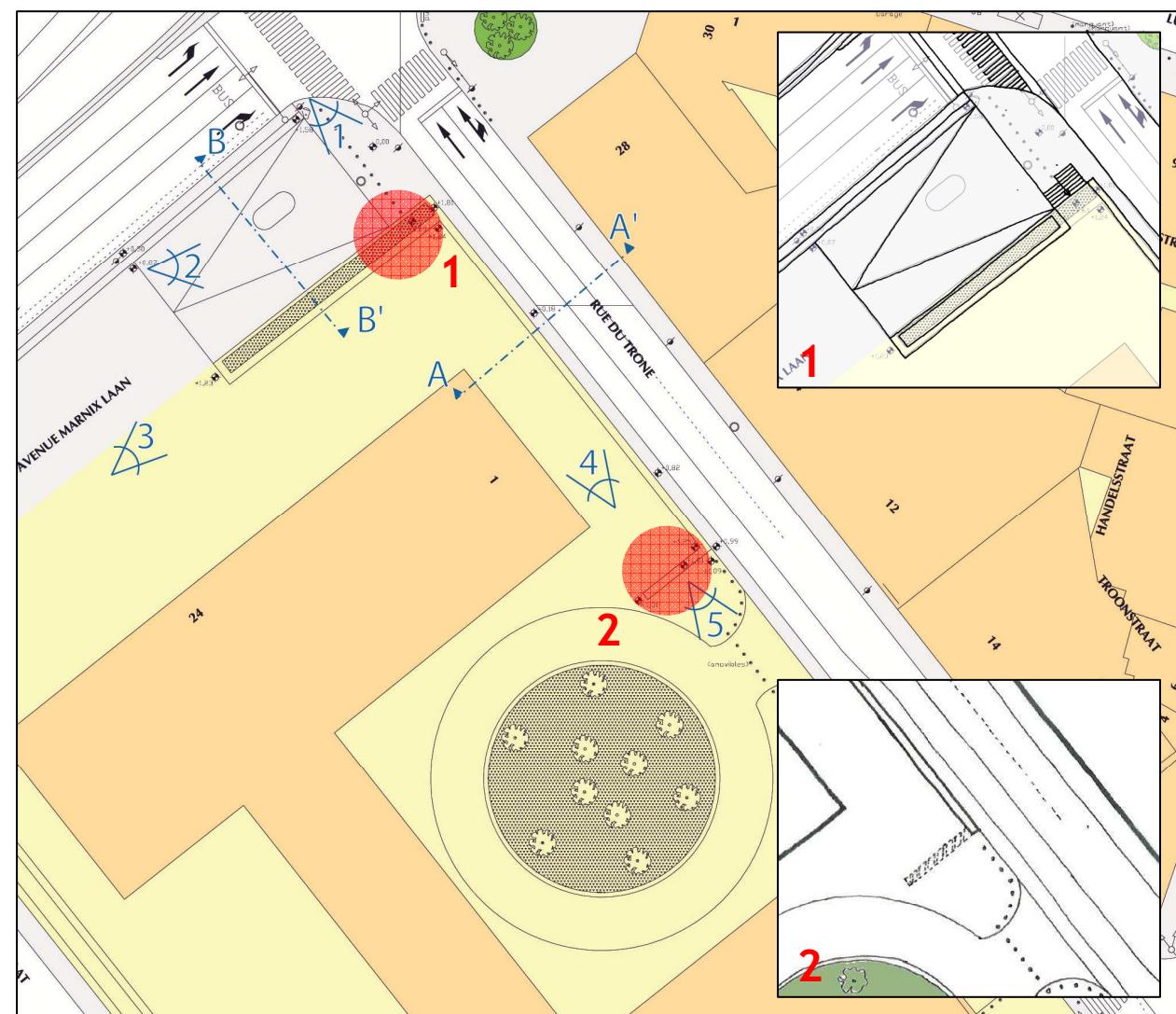
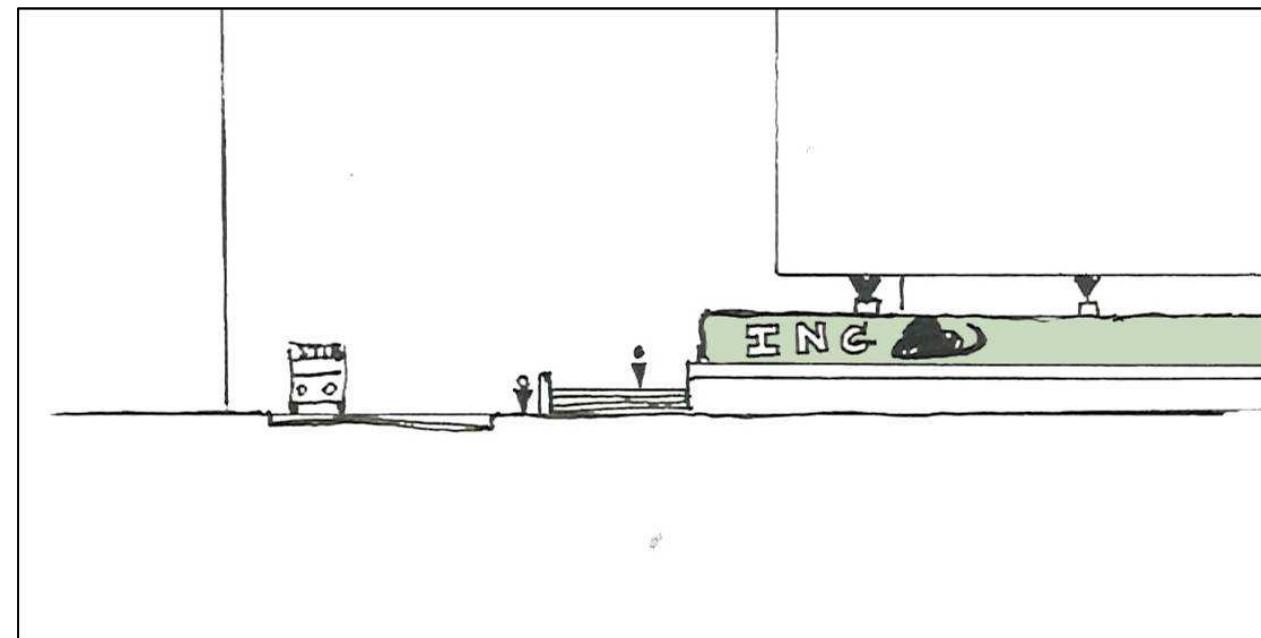


Bruciel, états de 1971 et de 2012

#### Création d'un passage longitudinal sur l'esplanade :

- Enlever le retour du muret du côté de l'entrée centrale d'ING rue du Trône ;
- Créer un escalier pour couvrir la dénivellation (environ 1,30m) à l'approche du carrefour ;
- Escalier à placer au-delà de l'esplanade et création de marches confortables pour une déambulation extérieure ( $h=14,5\text{cm}$   $l=34\text{cm}$ ).

Vérifier la fonctionnalité du passage le long du boulevard de la petite ceinture (actuellement, trottoir très étroit entre la chaussée et le muret surélevé).



## PROJET 3

VITR-IN.eu

#### PRESENTATION

Les nombreuses ‘vitrines muettes’ présentes dans le quartier Léopold portent fortement préjudice à l'espace public du quartier mais constituent aussi des opportunités à saisir. On entend par ‘vitrines muettes’ des rez-de-chaussée largement vitrés qui ne sont pas des commerces.

Le projet ‘VITR-IN.eu’ vise à proposer des pistes concrètes pour améliorer l’animation de ces rez-de-chaussée, l’agrément de la promenade et la qualité des rues.

Le parcours ‘VITR-IN.eu’ se rattache aux cheminements majeurs proposés. Il passe également par les principaux points d’intérêt du quartier (institutions culturelles, bâtiments phares, pôles commerciaux...) ainsi que par les différents Urban Lifestyle Points (ULP) situés dans le périmètre.

#### OBJECTIFS

Les objectifs du projet sont multiples. Il s’agit :

- de rendre l'espace public plus attrayant et de stimuler les déplacements piétons ;
- de mettre en place une fonction d'occupation des rez-de-chaussée, spécifique au quartier ;
- de valoriser conjointement les acteurs locaux (institutions culturelles, commerçants...) et les institutions européennes ;
- de créer du lien entre ces acteurs, de même qu'entre les usagers du quartier s'arrêtant devant les vitrines et d'attirer un nouveau public de visiteurs ;
- d'offrir une réelle qualité visuelle à ces vitrines, en accueillant des interventions artistiques, dépassant la simple décoration et en renouvelant régulièrement le contenu des vitrines ;

#### LE CONCEPT DU PARCOURS VITR-IN

Le parcours ‘VITR-IN.eu’ est conçu comme un **musée** dont les salles seraient réparties à l'échelle du quartier. Son fonctionnement s'inspirerait de celui d'une galerie d'art : il consiste à proposer **3 ou 4 expositions différentes par an** (de +/-3 mois), inaugurées par un **vernissage public** (le vernissage serait tournant). Ces expositions seraient conçues par un **commissaire d'exposition** à désigner.

Pour chaque exposition, il s’agit de déterminer un **fil conducteur** pouvant guider le choix des œuvres. La définition d'une **thématique** spécifique permettrait de concevoir un parcours d'une grande **cohérence globale**. Ce fil conducteur relie toutes les vitrines et est de préférence **en lien avec le quartier et ses institutions culturelles ou l'Europe** (le quartier dans son ensemble pouvant être perçu comme une vitrine de l'Europe).

A chaque édition, le projet prévoit de **mettre à l'honneur une ou plusieurs institutions locales** (institution culturelle, européenne...), croisé avec un **thème** ou un **élément remarquable** (art public...), **un lieu ou un acteur spécifique** (place, espaces verts, pôle commercial...).

L'institution mise à l'honneur pourrait prendre en charge le **vernissage** et constituer le **point de référence** du parcours. Elle **influencerait le traitement de la thématique** par le commissaire d'exposition.

Des liens pourraient aussi être établis avec des parcours touristiques déjà existants (balade Art nouveau, balade au cœur de l'union Européenne...). Le parcours VITR-IN pourrait s'y greffer en proposant une alternative singulière (expositions d'œuvres inspirées de ces promenades, liens avec ces thématiques dans d'autres pays européens...).

Pour assurer suffisamment d'intérêt et de souplesse, le parcours devrait compter **minimum 10 à 12 lieux**.

Enfin, la communication du projet auprès du public pourrait être assurée par la mise en place de 2 ‘points d’information’. Ceux-ci seraient situés sur le parcours et permettraient d’informer les visiteurs, de diffuser des dépliants, etc. (Lieux pressentis, à 2 extrémités du quartier : le BIP, la librairie Filigranes et le Bureau d'Information du Parlement Européen.)

#### MISE EN PLACE DU PROJET

Une quarantaine d'immeubles du Quartier Léopold ont été provisoirement identifiés, pour lesquels diverses informations ont été recueillies (photo, adresse, occupants, propriétaires, caractéristiques du vitrage...).

Sur base de cette analyse, une **proposition de parcours** a été élaborée à titre d'exemple.

#### COMPLÉMENTARITÉ AVEC D'AUTRES PROJETS

Cette initiative s'envisage en **complémentarité avec d'autres propositions existantes** d'occupation de rez-de-chaussée, notamment :

- projet de **Bruxelles Mobilité** d'installer des parkings à vélo dans des rez-de-chaussée inoccupés ;
- projets de la **Ville de Bruxelles** visant l'utilisation des espaces inoccupés (encourager l'occupation des rez-de-chaussée par leur mise à disposition des nombreuses asbl en recherche de locaux pour leurs réunions / recherche d'opportunités d'occupation temporaire des bureaux vides...)

Les rez-de-chaussée seraient par conséquent occupés par des projets de différentes natures, qui, chacun à leur manière, permettraient aux gens de se rencontrer, de tisser et renforcer des liens avec d'autres quartiers.

NB : le projet Vitr-in.eu ne nécessite pas véritablement de grands espaces disponibles mais un espace d'exposition devant la fenêtre.

#### PROPOSITION

Charger Equama (FQE) de piloter le projet :

- Désigner un ‘curateur’ pour 1 à 2 ans.
- Mettre en place un comité de suivi des partenaires composé des propriétaires participants et/ou occupants des lieux, des institutions culturelles du quartier, ainsi que des institutions européennes. Il se réunirait une à deux fois par an. Les avis des membres du comité de suivi seraient pris en compte dans le choix des thématiques.
- Etablir les capacités d'accueil du quartier avec les partenaires.
- Chercher des fonds complémentaires (ex : RBC, partenaires, Visit Brussels, Ville de Bruxelles, Parlementarium, BIP...).
- Etablir un programme des 3 expos de 2014.
- Etablir des contacts avec les points d'information (valorisation des organismes participants par les prospectus diffusés dans les ‘points infos’, par les cartels apposés aux vitrines et lors du vernissage).
- Créer lay-out / logo.

#### FINANCEMENT

Les financements sont répartis entre Equama, la Région (les institutions soutenant le tourisme), des sponsors (et éventuellement des budgets européens).

Il est proposé que les propriétaires/membres FQE prennent en charge les dépenses sur leur immeuble (installations, entretien des vitrages...). En outre, ils peuvent assumer les dépenses liées à un vernissage occasionnel.

### EN BREF...

Un processus souple, qui peut s'adapter facilement

- aux propriétaires intéressés ;
- à l'actualité du quartier, des institutions, des membres du comité ;
- à toutes sortes d'espaces à récupérer dans le quartier.

Un moyen efficace de promotion du quartier

- valorisation de l'espace public du Quartier Européen ;
- valorisation des acteurs participants ;
- mise à l'honneur de l'Europe dans ce quartier.

Une implication peu exigeante, grâce au système de porteur tournant.

### ETAT D'AVANCEMENT

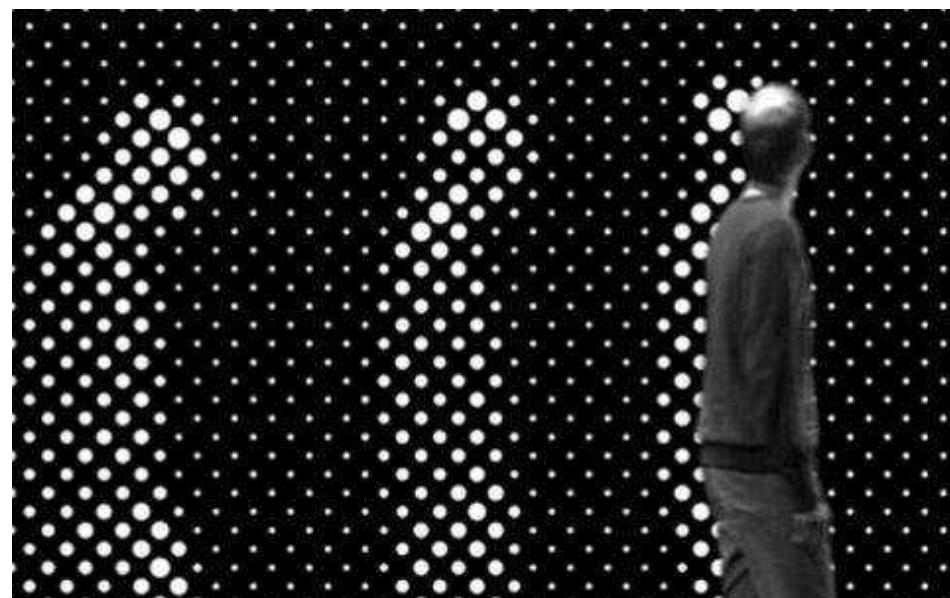
La portance du projet a été confiée à l'asbl Equama et sa mise en œuvre a débuté au mois de septembre 2013.

Sur les 20 propriétaires contactés à ce jour, 10 d'entre eux ont déjà accepté d'y prendre part. Les 10 autres ont manifesté leur intérêt pour le projet, mais souhaitent avoir une information complémentaire sur le type d'expositions envisagé avant de s'engager. Les démarches sont entreprises pour trouver un commissaire d'exposition.

L'objectif visé est la mise en place d'une première exposition avant l'été 2014.

Le projet 'VITR-IN' constitue une première étape dans la tentative de reconquérir les rez-de-chaussée avec des occupations attrayantes. Des interventions artistiques ne nécessitent pas de grands aménagements des vitrines disponibles et ont l'avantage de ne pas nécessiter d'accès au bâtiment.

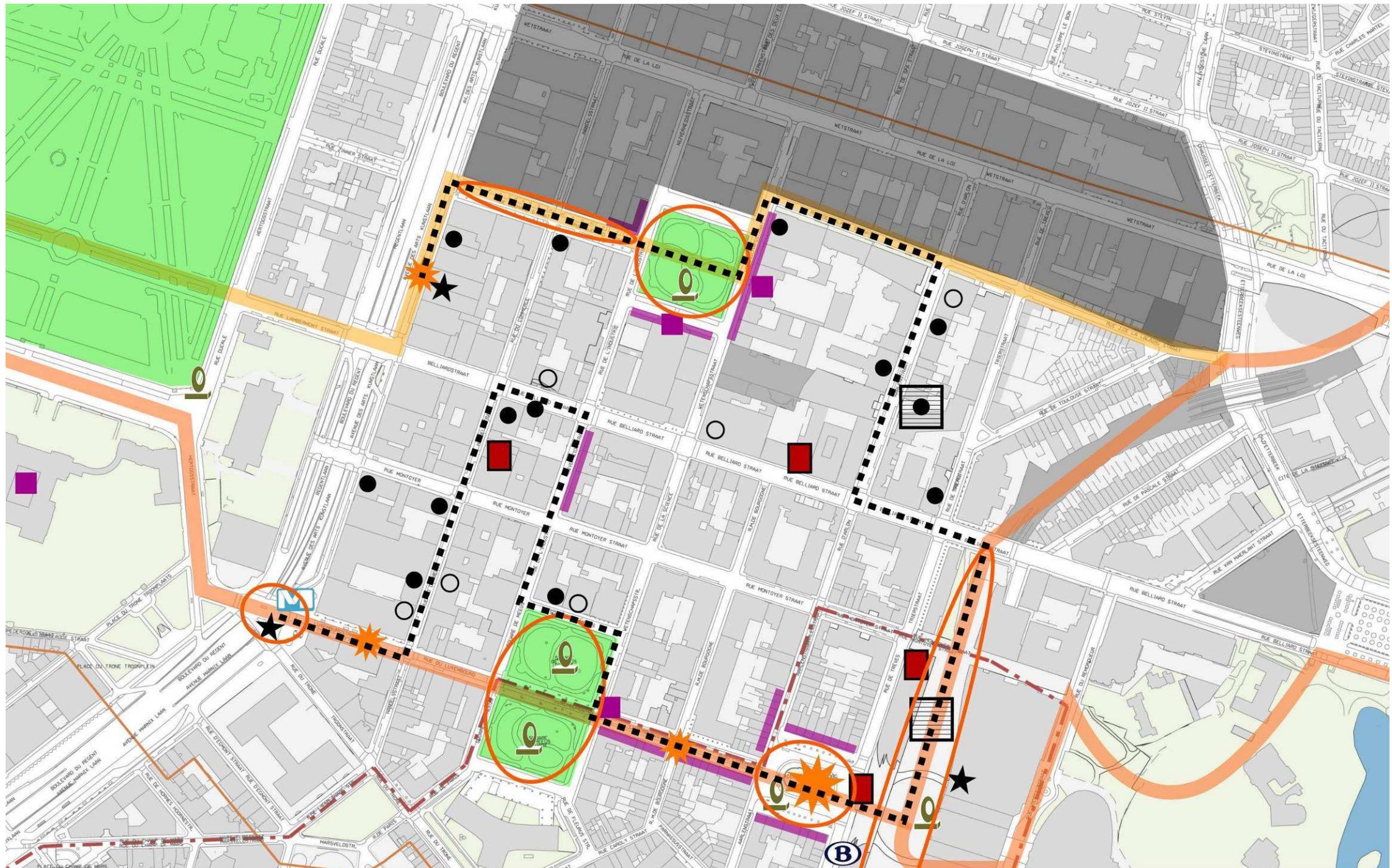
### EXEMPLES





**ERU** iqse

'VITRINES MUETTES' EXPLOITABLES



**ERU**  
asbl

**PARCOURS 'VITRINES MUETTES'**  
**Exemple**



## PROJET 4

RUE ET PLACE DU LUXEMBOURG

## 4. RUE ET PLACE DU LUXEMBOURG

### 4.1 RUE DU LUXEMBOURG

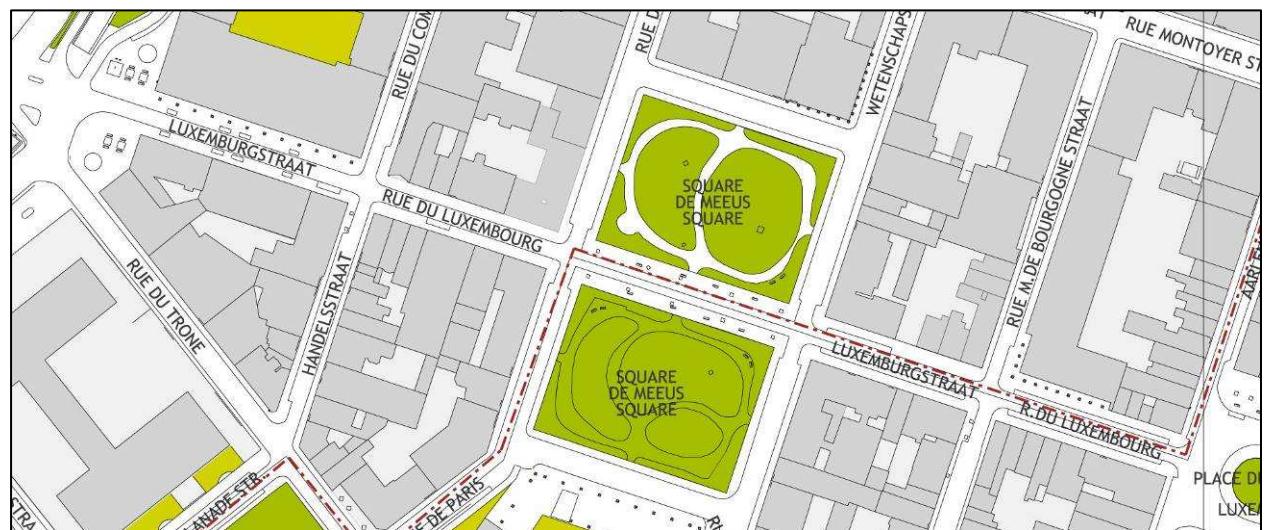
Cet axe est le plus emprunté du quartier. Il s'agit d'un axe structurant centré sur la façade de l'ancienne gare du Quartier Léopold place du Luxembourg, aujourd'hui axe du Parlement Européen.

Cet axe est un axe majeur dans le parcours culturel piétonnier entre le Quartier des Arts et le Cinquantenaire. Il relie directement le quartier Trône aux institutions européennes.

Il concentre la plupart des commerces du quartier et de nombreux horeca.

#### OBJECTIFS

- Améliorer l'agrément et la convivialité de la rue du Luxembourg
- Contribuer à la verdurisation du quartier



#### CONTEXTE

Voir Projet 8 'Schéma Directeur des Plantations dans le Quartier Léopold'.

Fiche descriptive : Axe 1. Végétalisation d'une partie de la rue du Luxembourg.

On retrouve dans la rue du Luxembourg 3 configurations spatiales dont découlent 3 types d'aménagements distincts :

- Section 1 : entre la Petite Ceinture et le square de Meeus (coupe AA')
- Section 2 : au droit du square de Meeus, entre les jardins
- Section 3 : entre le square de Meeus et la place du Luxembourg (coupe BB')

#### Section 1 : entre la Petite Ceinture et le square

(Coupe AA')

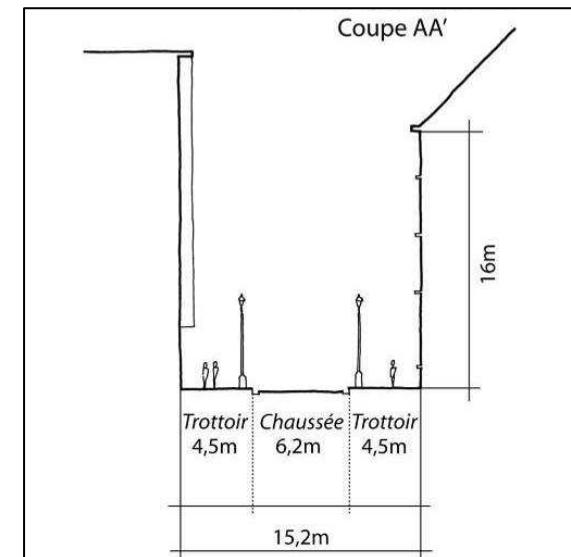
- Largeur : 15,2m
- trottoirs larges (4.5m)
- Pas de stationnement
- Flux piéton très rapide.

Tronçon partiellement interdit à la circulation automobile et réservé bus.

Arrêts/terminus bus + station de métro au bout de la rue.

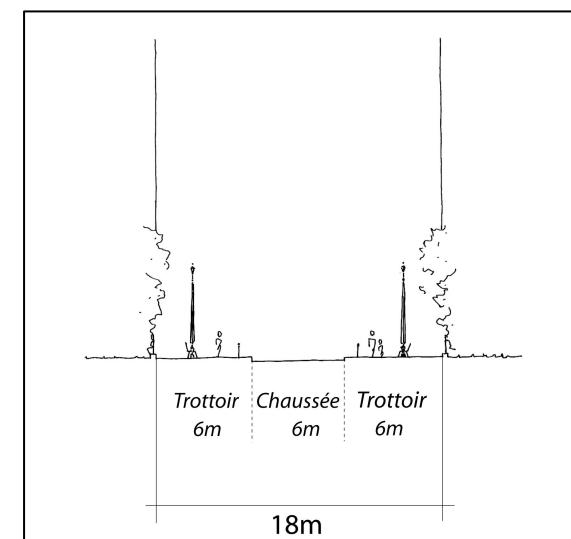
Sur le 1<sup>er</sup> tronçon de la rue (vers la place du Trône), une série d'abribus encombrent les trottoirs de part et d'autre (4 abribus de chaque côté).

Un côté de la rue, entre le boulevard et la rue du Commerce, est bordé par une galerie.



#### Section 2 : au droit du square de Meeus

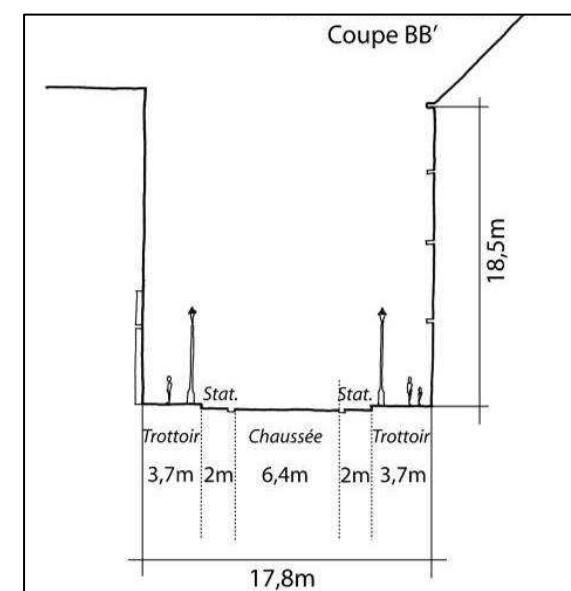
- Largeur (entre les grilles) : 18m
- Pas de stationnement
- Les trottoirs accueillent des arrêts de bus. Sur chaque trottoir, 5 bacs à plantes en pierre bleue d'environ 120/120cm.
- Ces bacs sont actuellement sous-valorisés, remplis de plantations arbustives, un peu fatiguées.
- Ces bacs constituent une opportunité de créer de véritables masses colorées (un complément coloré aux jardins des squares).



#### Section 3 : entre le square de Meeus et la place du Luxembourg

(Coupe BB')

- Largeur : 17,8m
- trottoirs relativement larges (3,7m)
- Bandes de stationnement bilatérales
- Présence renforcée d'horeca



### PROPOSITIONS

Le projet vise à développer une intervention légère, susceptible d'améliorer la convivialité de cet axe sans pour autant entraver le cheminement piéton ni en perturber le caractère lisible et structurant.

#### 1. Fleurissement

La proposition est de **fleurir le tronçon de la rue du Luxembourg situé à hauteur du square de Meeus** de manière à créer un dialogue avec l'intervention proposée dans les squares (voir projet 5).

Le choix des fleurs reprendrait, lorsque la saison le permet, la grammaire de celui des squares.

Tel qu'il ressort de l'enquête préalable, il nous semble qu'une proposition d'amélioration de l'attractivité de cet axe pourrait être le **fleurissement**.

Cependant, il semble difficile d'intervenir dans les sections 1 et 3 sans encombrer l'espace de stationnement ou les trottoirs, dont la largeur est limitée et qui sont soumis à un flux piéton très important.

En conséquence, nous proposons d'investir essentiellement dans le tronçon à hauteur du square de Meeûs, où la largeur de trottoir de 6m permet le placement (ou le maintien) de jardinières (existantes).

Deux options sont envisageables :

- Soit la remise en valeur des vasques existantes à hauteur du square
- Soit la mise en place de nouvelles jardinières.

#### 2. Simplification de la signalisation et du mobilier

Concernant la surabondance de panneaux et mobiliers qui encombrent la rue du Luxembourg, quelques mesures simples pourraient être mises en œuvre :

1. Remplacement éventuel de la série d'abribus du premier tronçon par **un seul auvent** ;
2. Simplification et rationalisation des **panneaux de signalisation** ;
3. **Simplification du mobilier divers** (poubelles...) qui encombre l'espace public ;
4. **Simplification du mobilier lié aux commerces/horeca**.

En outre, concernant le mobilier lié aux commerces, il pourrait être intéressant de **développer un mobilier de terrasse mobile** (cf. photo ci-contre).

### MODALITÉS

Mener un travail sur la valorisation des commerces en partenariat avec le comité des commerçants et Atrium, qui a réalisé un travail remarquable de design en matière de terrasses au Marché aux Poissons.

Implication possible d'autres acteurs : Equama/FQE, les riverains...

### ACTEURS-PARTENAIRES PRESSENTIS

RBC, Ville de Bruxelles et Commune d'Ixelles, police, Bruxelles Mobilité  
Atrium, comité des commerçants, comités d'habitants.

#### *Les abeilles et les fleurs*

*Depuis quelques années, on observe une multiplication des ruchers en ville. Depuis 2008 un grand nombre de ruchers ont été placés dans les communes bruxelloises. En 2010, la Ville de Bruxelles a lancé un projet pilote et installé 3 ruchers sur les toits du centre administratif. Depuis lors, les chiffres s'emballent. En décembre 2011, une étude révèle que la Région compte plus de 200 apiculteurs et 273 ruchers. Dans les environs du quartier européen, en juin 2012, deux ruchers sont projetés sur le toit de la bibliothèque communale d'Ixelles. A Etterbeek, 3 ruchers sont installés sur le toit de la maison communale et 3 au parc Félix Hap. La Ville de Bruxelles lance 4 projets de ruchers, dont un au parc Léopold et un dans le centre, sur le toit de la piscine. Cette dizaine de nouveaux ruchers dans le quartier nécessitera de mettre en œuvre une politique de fleurissement des squares et des parcs !*



*Proposition - Exemple de fleurissement*



*Situation actuelle - Surabondance de panneaux de signalisation*



*Proposition - Exemple de bancs-jardinières*

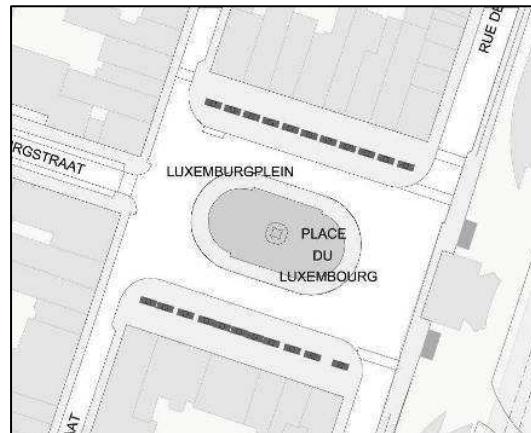
## 4.2 PLACE DU LUXEMBOURG

La place du Luxembourg constitue le cœur du quartier. Sa composition régulière, qui transpose en place de gare le modèle de la place Royale, lui donne une valeur d'ensemble de grande qualité. Dessinés par Antoine Trappeniers en 1854, les 3 fronts résidentiels n'ont subi que des altérations légères et (grâce à un statut de servitude) ont conservé leur unité architecturale.

Au centre, placée au milieu d'un parterre engazonné, la statue d'un grand industriel, John Cockerill, a pris place là où aurait présidé une effigie royale.

### OBJECTIFS

- Revaloriser l'espace public
- Renforcer la qualité spatiale de la place



### CONTEXTE

Voir Projet 8 ‘Schéma Directeur des Plantations dans le Quartier Léopold’, fiche descriptive. Axe 2. Projet spécifique pour la place du Luxembourg.

Rappel : préserver la perspective sur la façade de la gare (classée), depuis la rue du Luxembourg.

### PROPOSITION

Proposition d'intervenir sur la place du Luxembourg à différents niveaux :

- projet de plantation
- projet de mise en lumière
- recommandations pour une simplification de la signalisation et du mobilier
- amélioration des cheminements piétons

#### 1. PLANTATIONS

Les illustrations ci-contre montrent que la place a été anciennement plantée de quelques arbres autour de la statue et de massifs arbustifs dans le parterre central (vers 1900). On y observe également la présence de plusieurs réverbères (aujourd'hui disparus) et de bordures, conservées encore aujourd'hui.

Longtemps, cette place est restée totalement minérale.

En 1975, on y plante 4 grands arbres aux 4 coins, sur les côtés.

Vers 1990, un nouvel aménagement met en place les charmes palissés qu'on y retrouve aujourd'hui.

#### a) Plantation d'arbres

##### Principes

Un projet de plantation du centre de la place permettrait d'apporter une **dimension paysagère** à ce grand espace.

La volonté est de mettre en place des arbres ayant une **certaine légèreté au niveau du feuillage** et ne présentant **pas une silhouette trop architecturée** (port un peu irrégulier).

Les arbres proposés de part et d'autre du terre-plein contribuent aussi à **masquer quelque peu les ouvertures latérales à la gare**, de même que les arbustes existants dans les deux bacs de plantation ; ceux-ci gagneraient à être beaucoup plus volumineux (l'infographie les a légèrement agrandis) si l'infrastructure souterraine le permet.

Dans l'ensemble, ces plantations au port léger contribuent à **ombrager la place et à proportionner les vues axiales**, sans raideur (pas d'arbres trop réguliers ou trop sombres en été) et **sans masquer les façades unifiées de la place**.

##### Deux options

###### Option 1 (vue + coupe)

Planter 8 arbres le long du terre-plein central et laisser se développer les charmes palissés existants sur les grands côtés de la place. Ceux-ci seraient taillés en blocs ou en rideaux avec un volume plus important (5-6m de hauteur) qu'aujourd'hui (3-4m) pour qu'ils unifient les rez-de-chaussée commerciaux.

###### Avantages

- les façades latérales de la place (classées) restent bien visibles.

###### Inconvénients

- vision moins globale de la place que celle prévue dans l'option 2 (intervention moins ‘forte’).

## 4. RUE ET PLACE DU LUXEMBOURG

### Option 2 (vue)

Planter 8 arbres le long du terre-plein central et remplacer les charmes palissés existants le long des grands côtés de la place par les mêmes grands arbres.

#### Avantages

- proposer une plantation plus unifiée de la place, en 4 rangées.
- créer une dimension paysagère plus forte.

#### Inconvénients

- visibilité moins bonne des façades latérales de la place (classées), même s'il est prévu que les arbres latéraux restent à bonne distance des façades.

#### Points d'attention spécifiques

- La plantation des arbres le long du terre-plein est envisagée dans la zone de stationnement, ce qui implique une réduction de la zone dévolue au stationnement des taxis (voir plan ci-après). Cependant, si la réduction de l'espace d'arrêt existant pour les taxis au centre de la place est problématique (en raison d'une demande en taxis trop importante dans la zone), on peut envisager de planter les 2 rangées d'arbres le long de trottoirs, ceux-ci ayant une largeur importante (environ à 4m20).
- Il sera également nécessaire de veiller à ce que la couronne des arbres ne gêne pas le passage des bus.

#### Choix des essences

Sur les infographies, les grands arbres représentés sont des Sophora japonica, proposés pour leur taille adulte importante (25m), leur port irrégulier, leur feuillage assez transparent, leurs couleurs saisonnières et leurs goussettes noires (cfr. place de la Liberté).

Il apparaît cependant que cette essence n'est pas la plus adaptée : cet arbre n'est pas très résistant (les branches des Sophora japonica sont cassantes). En outre, les Sophora posent des problèmes de soulèvement des revêtements à cause du développement des racines.

D'autres essences au port similaire sont recommandées par les paysagistes (par ex. Robinier faux-acacia).

Dans tous les cas, le choix des essences et des gabarits d'arbres devra être étudié avec les gestionnaires des espaces verts (communaux et régionaux).

### b) Plantation de buissons dans le parterre central

La proposition de plantations vise également à remettre une végétation arbustive basse, si possible variée, colorée et à fleurs, en pourtour du parterre central.

En outre, pour renforcer la masse végétale, l'écran de verdure prévu à l'arrière du monument à Cockerill, pourrait être élargi tout en respectant les perspectives sur la gare. Ceci permettrait de renforcer la cohérence de la place par rapport à son nouveau contexte urbanistique qui est peu valorisant.

## 2. ATMOSPHERE NOCTURNE

- Photos nocturnes de la situation existante : voir projet 10 - Schéma Directeur Lumière
- Suppression des éclairages fonctionnels sous corniche (éteints, hors service ; quelques uns en fonctionnement)
- Mise en lumière blanche réverbères existants ; les réverbères peuvent éventuellement être renforcés entre les nouveaux arbres du terre-plein ou devant l'ancienne gare
- Mise en lumière de l'ancienne gare (voir plus loin)
- Mise en lumière de la statue de John Cockerill, soit par réparation des projecteurs existants dans la pelouse, soit par encastrement de ces projecteurs dans des boîtiers solides (cfr boîtiers aux abords de l'église Sainte-Marie. Sources en blanc neutre 4.000°K, min. 150W pour un éclairage intense.

Pour la gare, la difficulté réside dans l'arrière-plan très lumineux de part et d'autre de la façade, (galerie vitrée avec tubes fluorescents et panneaux lumineux) : cette concurrence lumineuse contraindra à établir un niveau d'éclairage important sur la façade, et un niveau supérieur pour la statue. Cette gradation des niveaux n'est pas complètement aboutie dans l'infographie et nécessitera un essai de mise en lumière préalable.

L'infographie représente un éclairage rasant d'intensité croissante selon les registres :

- des encastrés de sol sous le grand balcon (ou la proximité de plusieurs réverbères)
- des rails de diodes sur les seuils de l'étage, ainsi qu'à la base de la balustrade
- des projecteurs à diodes pour renforcer les arcs en plein cintre et les oculus de l'étage ;
- des projecteurs à diodes pour accentuer les moulures de la lucarne centrale ; leur vigueur doit contraster avec la grande verrière du Parlement européen.

## 3. SIMPLIFICATION DE LA SIGNALISATION ET DU MOBILIER

Concernant la surabondance de panneaux et mobilier qui encombrent la place du Luxembourg, quelques mesures simples pourraient être mises en œuvre :

- Envisager la faisabilité de regrouper l'essentiel de la signalisation aux entrées de la place, à chaque débouché de rue.
- Simplifier le mobilier lié aux commerces/horeca. Envisager la mise en place d'une charte qualité pour les terrasses des commerces.
- Réorganiser les poubelles et la propreté place du Luxembourg



## 4. AMELIORATION DES CHEMINEMENTS PIETONS

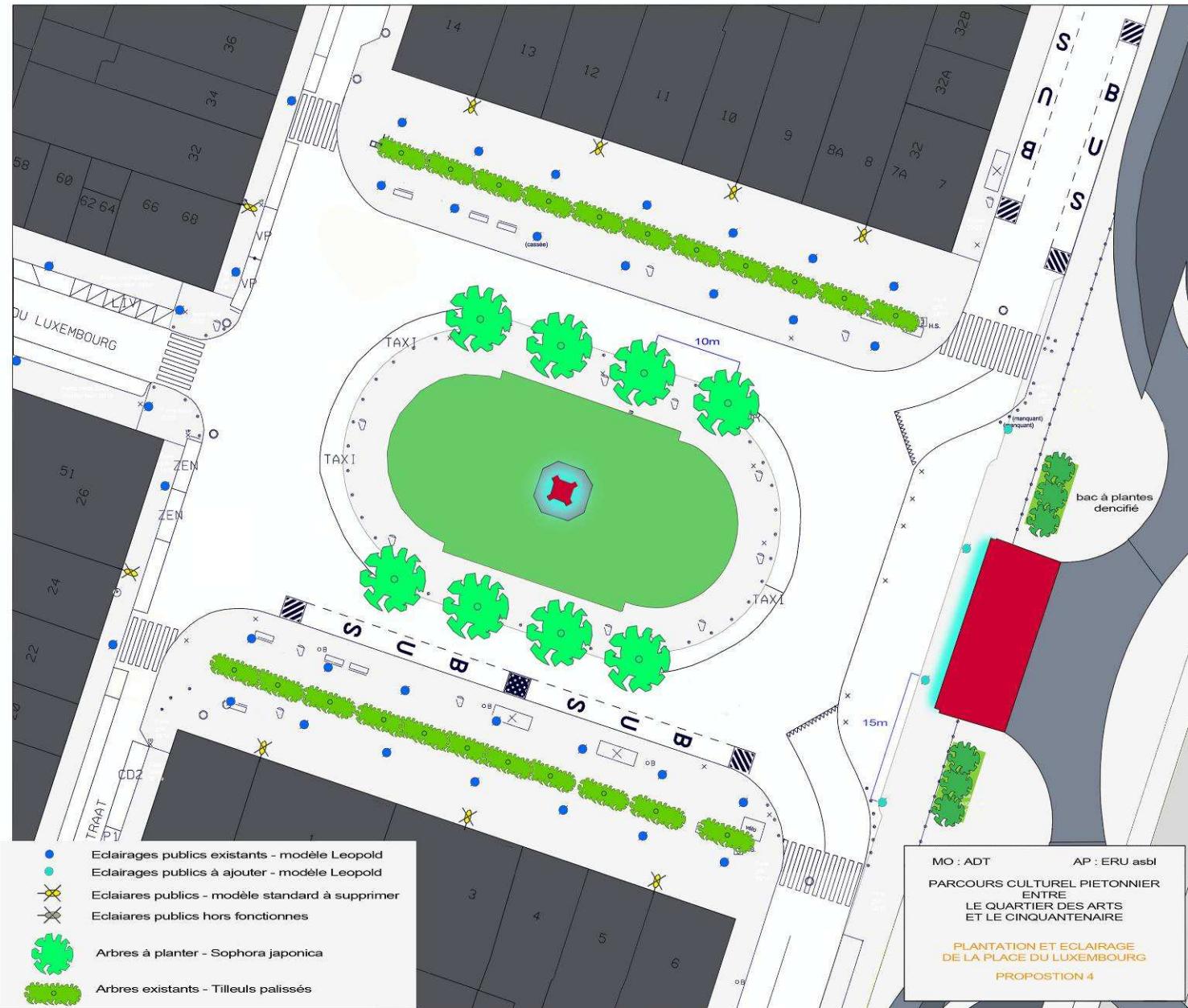
Afin d'améliorer les cheminements piétons, il serait opportun d'agrandir les 2 passages piétons situés en bordure de la place côté rue d'Arlon et de les déplacer vers la rue de Luxembourg, dans le flux logique des piétons.

### ACTEURS / PARTENAIRES

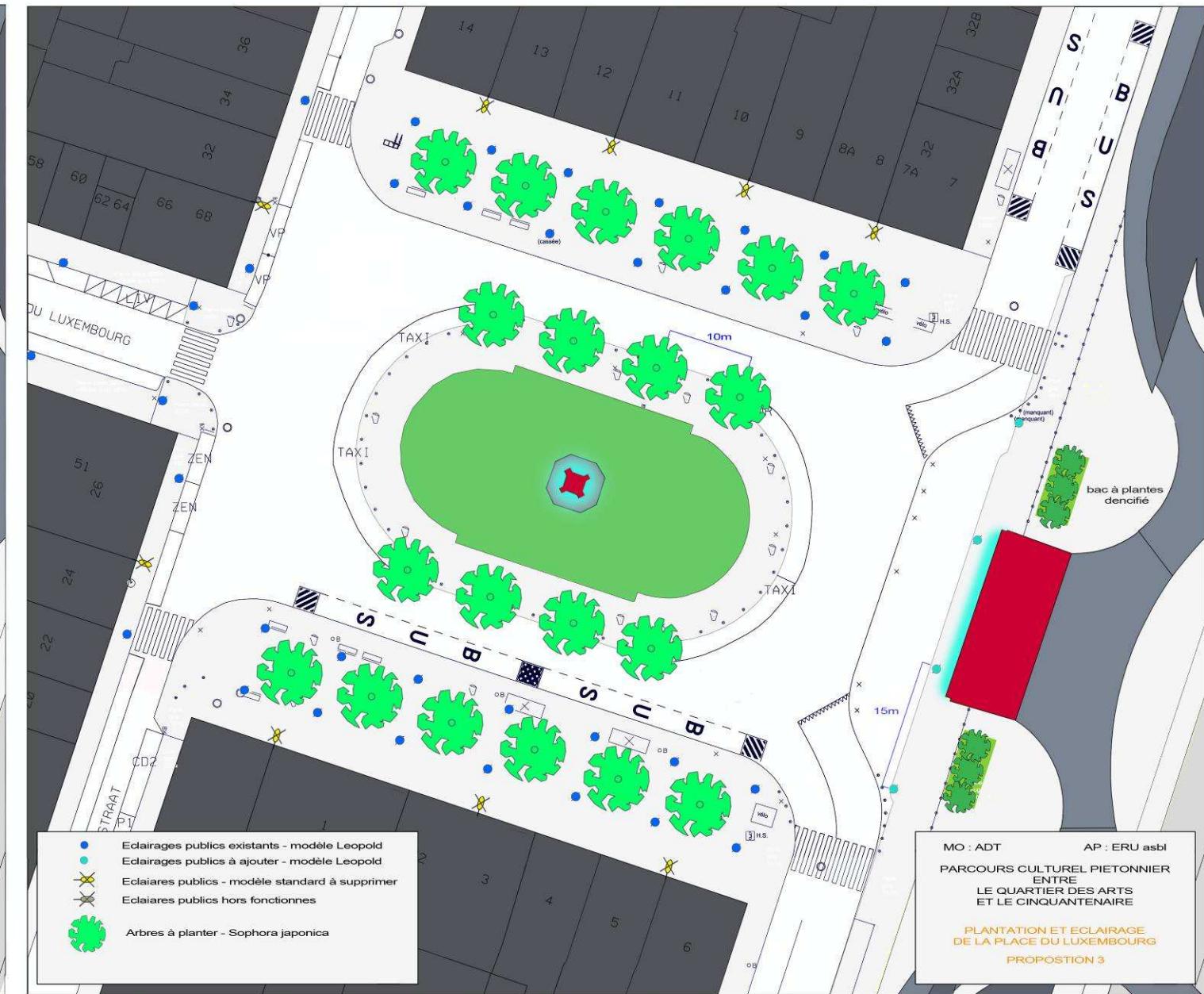
Plantations et éclairage : Région, commune d'Ixelles, CRMS, DMS, Bruxelles Mobilité

Simplification signalisation et mobilier : commune d'Ixelles, police, comité des commerçants/Atrium.

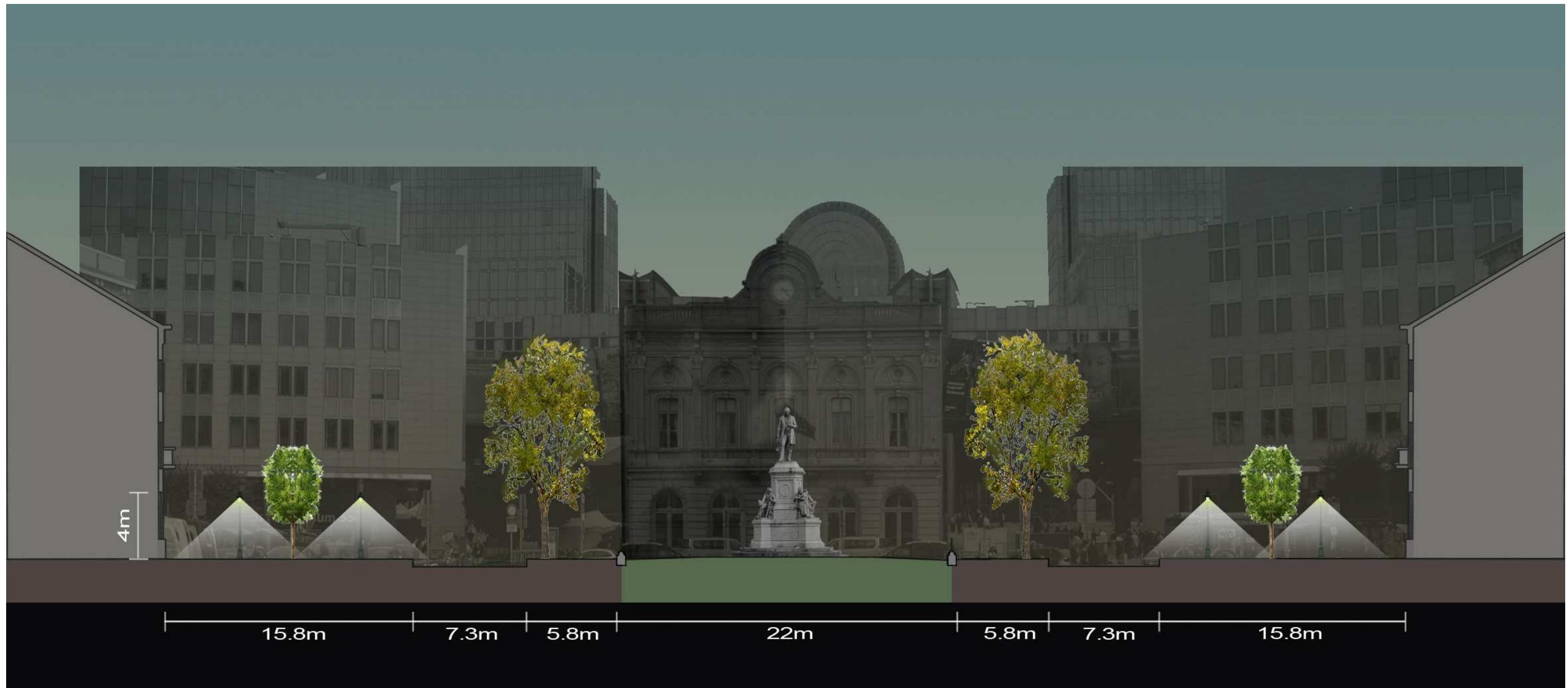
VARIANTE 1



VARIANTE 2



Coupe selon VARIANTE 1

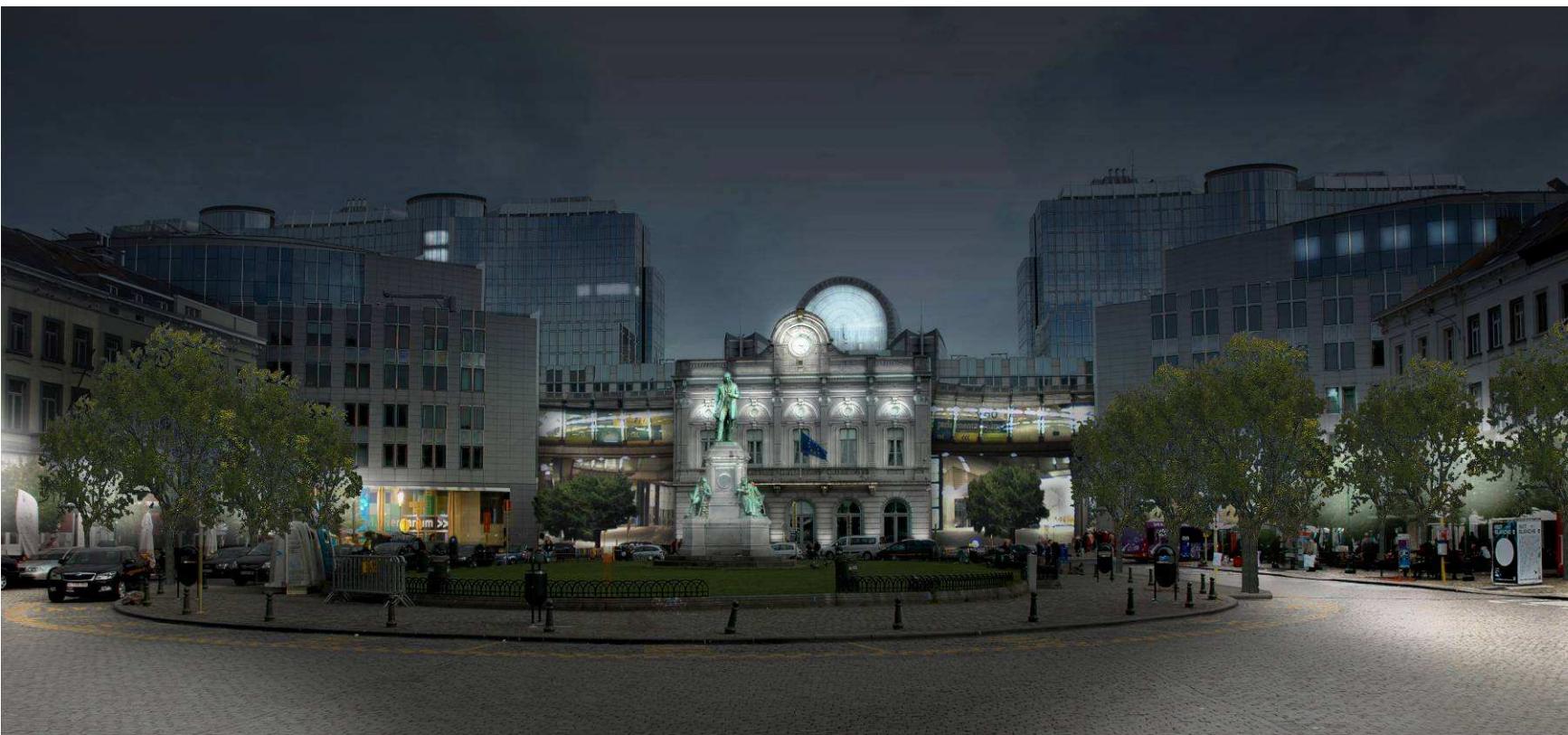


## PLANTATIONS ET MISE EN LUMIÈRE

VARIANTE 1



VARIANTE 2



## PROJET 5

### LES SQUARES, LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

## 5.1 LES SQUARES

### Plantations des squares de Meeûs et Frère-Orban

Le square Frère-Orban, qui portait à l'origine le nom de Place de la Société Civile, est situé sur le territoire de Bruxelles-Ville. Il mesure 80 x 80m.

Le square de Meeûs (ancienne Place de l'Industrie), traversé par la rue du Luxembourg, est situé à cheval sur les territoires de la Ville de Bruxelles et d'Ixelles. Les 2 parties mesurent chacune 80 x 60m.



Extrait de l'*Atlas cadastral de Belgique, Plan parcellaire de la ville de Bruxelles* (Ph.-Ch. Popp) réalisé en 1866, soit 3 ans après l'aménagement des squares.  
Le plan Popp d'Ixelles a été réalisé, lui, vers 1858, et ne comporte de ce fait pas l'aménagement du côté ixellois du square de Meeûs

### DONNÉES HISTORIQUES

Conçus dès 1838 comme point d'articulation de tout le Quartier Léopold, dans les plans dressés par l'architecte Tilman-François Suys, les actuels squares de Meeûs et Frère-Orban n'ont été aménagés qu'en 1862 (date des travaux).

Ils sont donc exactement contemporains de l'aménagement du Bois de la Cambre (1861, par le paysagiste Edouard Keilig).

Les documents consultés aux Archives de la ville de Bruxelles renseignent comme auteur de cet aménagement, l'architecte paysagiste Louis Fuchs (1818-1904), Inspecteur des Plantations de la Ville de Bruxelles, et auteur entre autres de l'aménagement du Parc Léopold (aménagement du jardin zoologique en 1851).

Nous avons eu la chance de découvrir que les archives avaient conservé une information de premier ordre. Le 6 juillet 1863, le Collège adresse un courrier à Louis Fuchs relativement à « la liquidation de son état de fourniture d'arbres, arbustes, fleurs et semences d'herbe pour la plantation de la Place de la Société Civile. » Le document annexé au courrier énumère la liste de toutes les plantes fournies - soit 97 espèces différentes au total. Des compléments de plantes sont demandés par le paysagiste en 1864 pour l'achèvement du square (5 espèces).

Lors de notre consultation rapide aux Archives de la Ville de Bruxelles, nous n'avons pas trouvé de documents équivalents pour les plantations du square de Meeûs.

Il apparaît néanmoins logique que le même type de plantes ait été utilisées pour l'un et l'autre square, que, selon les échanges de courriers entre Louis Fuchs et le Collège, on prévoyait de planter au même moment.

Par ailleurs, vu le nombre étonnamment important de plantes par espèces (plus de 1.300 arbres et arbustes, dont + de 200 arbres) citées dans la liste ci-jointe, on peut se demander si cette liste n'inclurait pas également les plantations du square de Meeûs, pour la partie bruxelloise. A moins que ce nombre ne soit nécessaire en prévision d'un taux de mortalité/ vandalisme des plantes.

Aux AVB, nous n'avons pas non plus trouvé de traces d'échange de courriers entre la ville de Bruxelles et la Commune d'Ixelles, au sujet de la coordination éventuelle des plans et travaux d'aménagement de ses 2 parties.

Un travail de recherche serait à mener également dans les archives communales d'Ixelles, notamment pour voir si Louis Fuchs a également été chargé de l'aménagement de la partie ixelloise du square.

Documents consultés aux archives de la Ville de Bruxelles :

#### Travaux publics:

- Square de Meeûs (anc. place de l'Industrie)  
TP 26 370 - 1838-1870 - création du Quartier Léopold aménagement
- TP 32 297 - 1859-1886 - aménagement et entretien
- Square Frère-Orban (anc. place de la Société Civile)  
TP 26 351 - 1837-1853 - création
- TP 26 377 - 1861-1886 - aménagement et entretien
- TP 32 297 - 1859-1886 - idem
- TP 106 461

Il serait également intéressant d'analyser les documents de ces dossiers, traitant d'éléments tels que candélabres, grilles, arceaux bordant les pelouses, etc.

## 5. LES SQUARES ET LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

### Analyse des documents anciens

Une première analyse des espèces citées dans la liste trouvée aux archives montre une **combinaison de tonalités très diverses des arbustes**, tant celle de leurs **feuillages** (diversité de verts et de jaunes, feuilles panachées, feuilles rougissant en automne...), que celle de leurs **fleurs** (fleurs roses, oranges, rouges, jaunes, blanches, baies blanches, rouge bleues ou noires, etc.), variant au rythme des saisons.

Nous avons procédé à une illustration de la liste, notamment à partir de catalogues de pépinières. Il faut cependant signaler que les espèces plantées à l'époque dans les squares peuvent avoir présenté des variantes de colorations par rapport aux illustrations contemporaines que nous avons associées à la liste. A titre d'exemple il existe des arbres à perruque de tonalité pourpre ou rose.

Deux espèces de fleurs de parterre sont également mentionnées dans la liste : la Canne d'Inde (Balisier) et le Tigrida pavonia (Œil ou Fleur de paon). Ces fleurs tigrées aux tonalités très chatoyantes (rouge, jaune, orange, rose, blanc) reflètent particulièrement l'esprit de l'époque et le goût pour l'exotisme. On songe notamment aux collections d'orchidées ramenées de ses expéditions par le botaniste et explorateur Jean Linden, dont les serres sont établies à proximité en bordure du Parc Léopold (rue du Remorqueur) à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

**Les photographies du début du XXe siècle montrent une végétation plus abondante que les plantations actuelles, notamment en ce qui concerne les arbustes et buissons.** Bien que cette situation soit postérieure de quelques décennies par rapport à l'aménagement des squares, elle corrobore l'abondance de plantes énumérées dans la liste conservée aux archives.

### CONTEXTE

L'enquête auprès des habitants et usagers a montré que de nombreuses personnes déplorent le manque d'attrait, de couleurs, d'animation et approuvent largement l'idée de fleurir le quartier. Bien sûr le fleurissement n'est pas une solution radicale au manque de qualité des rues, mais il ne constitue pas une intervention onéreuse, valorise les lieux et peut être facilement mis en œuvre.

Des exemples de fleurissement de qualité montrent un réel apport pour la fréquentation des espaces publics. Nous proposons l'apport de fleurs via la plantation de buissons florifères, sur base de la surprenante liste des plantations d'origine du square de Meeûs découverte aux archives de la Ville lors de cette étude. Cette liste révélant un programme végétal et floral d'une richesse et d'une diversité aujourd'hui insoupçonnée.

### OBJECTIFS

- Mettre en œuvre un projet de fleurissement des squares qui renoue avec l'esprit d'origine de ces jardins.
- Etablir un lien avec le projet de fleurissement du tronçon de la rue du Luxembourg à hauteur du square de Meeûs (5 bacs de pierre de part et d'autre de la chaussée).

### PROPOSITION

- Désigner un historien/restaurateur de jardins et réaliser un travail de terrain et une étude spécifique (inventaire comparé des plantes existantes et de la liste des plantations d'origine). Etablir une proposition avec la DMS et les communes.
  - Retrouver l'esprit de l'époque de l'aménagement des squares : goût de l'exotisme, couleurs chatoyantes, diversité des coloris dans les plantations.
  - Evaluer l'opportunité de replanter des parterres de Cannes d'Inde et de Fleurs de paon, ainsi que plusieurs variétés d'arbustes cités dans la liste.
  - Redensifier les plantations des squares, notamment celles des buissons et arbustes.
- Mettre en œuvre le dégagement prévu des perspectives visuelles dans les squares côté Ixelles : suppression du pavillon des jardiniers entouré de grillages et d'ifs.
- Gestion et l'entretien :
  - Cette proposition concerne les arbustes et non les arbres, les grands sujets étant déjà en place. Il sera cependant nécessaire d'évaluer l'état de certains arbres et d'évaluer ponctuellement les lacunes.
  - Une attention particulière devra être portée à la nécessité d'une restauration/entretien général des squares.

### Point d'attention

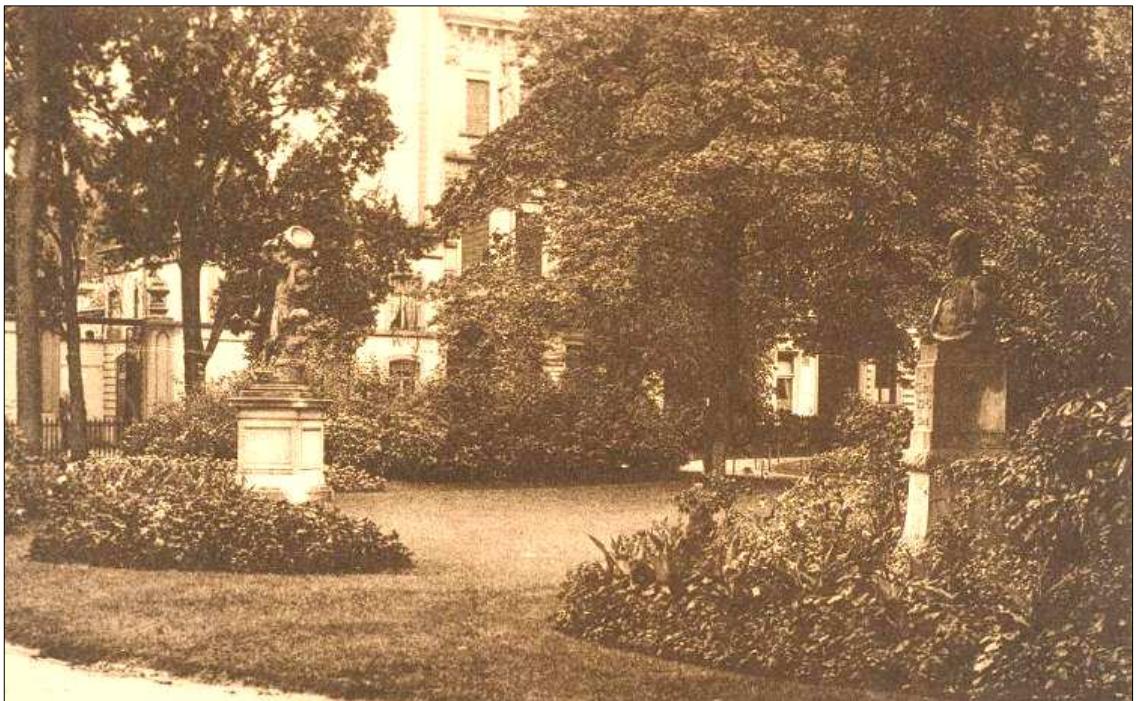
A la lumière des documents historiques retrouvés dans les archives, il convient de sélectionner les plantes les plus appropriées et répondant à la fois à la réalité historique et aux nécessités environnementales, d'entretien, d'économie, etc...

Dans un souci d'un retour de la nature en ville notamment, il serait judicieux de favoriser les plantes mellifères pour apporter une alimentation aux insectes pollinisateurs. Il convient par ailleurs de veiller à sélectionner des plantes résistantes et faciles à entretenir.

### ACTEURS-PARTENAIRES PRESSENTIS

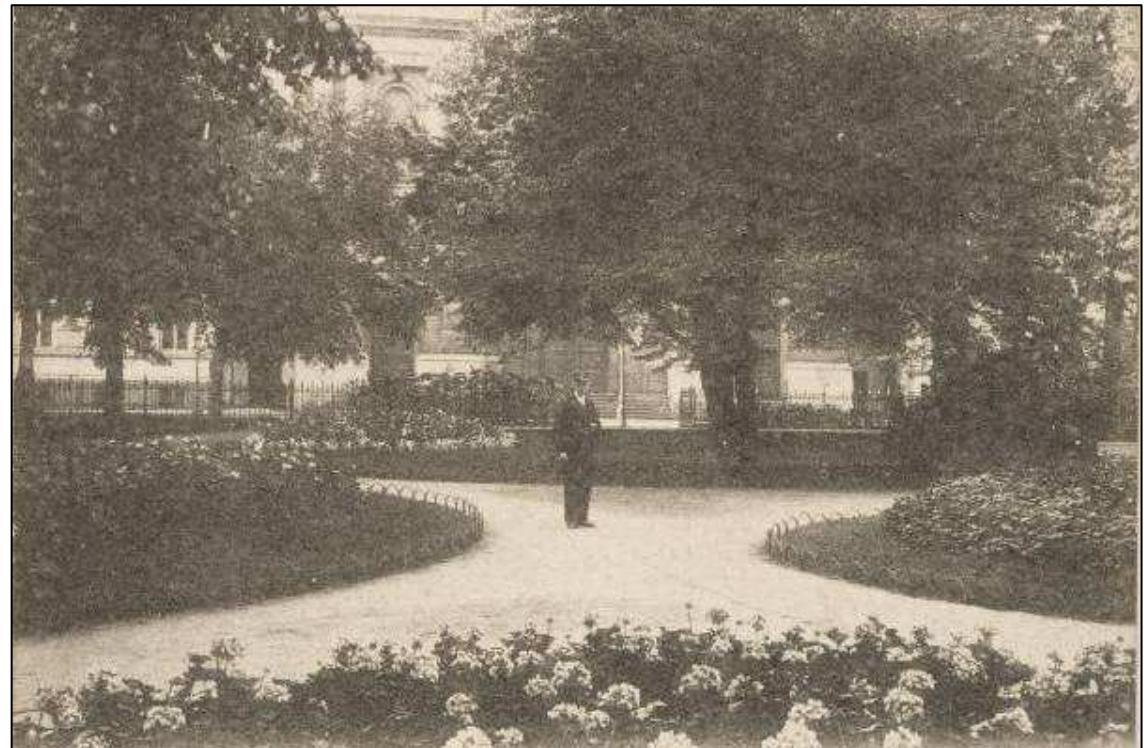
Service des plantations de la Ville de Bruxelles et de la Commune d'Ixelles (gestionnaires).  
Direction des Monuments et des Sites (sites classés).

## 5. LES SQUARES ET LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

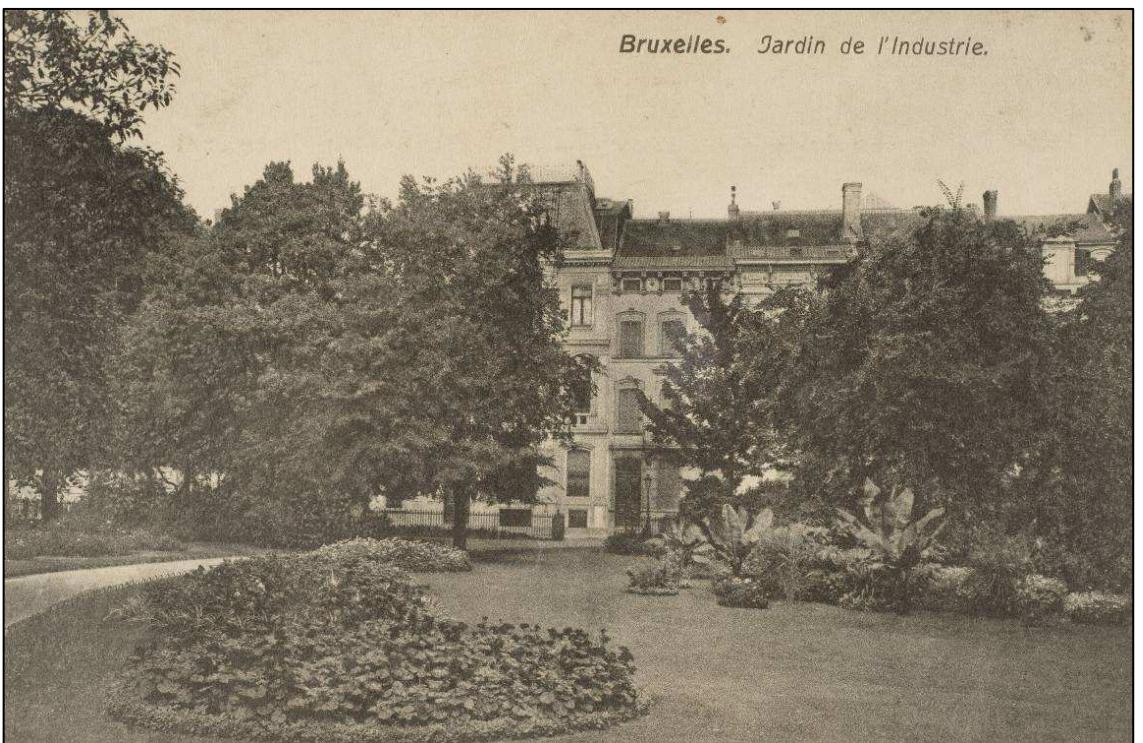


Square de Meeûs, début XX<sup>e</sup> siècle (non daté)

Cette illustration montre une végétation très abondante (nombreux parterres avec buissons et arbustes).



Square Frère -Orban (ancienne place de la Société Civile), non daté (Collection Fonds Dexia)



Square de Meeûs (ancienne Place de l'Industrie), 1908 (Collection Fonds Dexia) ; photo montrant des essences non prévues à l'origine, comme les bananiers, reflétant le goût de l'époque pour les essences exotiques.



Square Frère -Orban (ancienne place de la Société Civile), 1908 (Collection Fonds Dexia)

## Archives de la Ville de Bruxelles Square Frère-Orban et square de Meeûs

**LISTE :** détail des fournitures d'arbres, arbustes, fleurs et semences d'herbe pour la plantation du square de la Place de la Société Civile (actuel square Frère-Orban), 1863 + complément pour l'achèvement, mai 1864 ; Architecte paysagiste : Louis Fuchs

**Total :**

- Arbres, arbustes/buissons : 1319
- Fleurs : 195 bulbes (+ 127 lierres et 100kgs de semence d'herbe)

### Fleurs

Nb	Informations	Illustrations
95	Canne d'Inde <b>(Balisier)</b> Fleurs à bulbe; Couleurs : rouge, jaune, rose...  Floraison : juil>gelées	
100	Tigridia pavonia <b>(Œil de paon)</b>	

### Plantes grimpantes

127	Lierre d'Ecosse
-----	-----------------

### Arbres

nbre	Espèce
6	Peupliers variés pleureurs
1	Cypressus distica
4	Chêne écarlate
1	Chêne à lattes
3	Chênes rouges d'Amérique
2	Chêne à feuilles lancéolées
1	Chêne à feuilles panachées
6	Orme horizontal
2	Orme champêtre
1	Orme panaché
1	Orme pleureur
7	Orme panaché doré
3	Orme tortueux
10	Orme pyramidal
1	Orme feuilles d'ortie
10	Acer rubrum (érable rouge)
3	Acer rubrum plane
16	Acer rubrum sycomore
3	Acer rubrum napolitain
3	Acer rubrum à bois jaspé
3	Tilleul d'Amérique
5	Tilleul argenté
4	Marronniers rouges
3	Bouleau à larges feuilles
1	Bouleau pyramidal
4	Peupliers du Lac Ontario
1	Peuplier panaché
3	Charme à feuilles de chêne
17	Faux ébénier ordinaire
3	Frêne panachés
1	Frêne coriace
5	Frêne jaspé
1	Frêne à feuilles de sureau
1	Frêne à fleurs
2	Frêne panaché
2	Aulne commun
2	Aulne à feuille en cœur
19	Juglans fraximifolia
1	Charme commun à feuilles laciniées
2	Cornouiller panaché
2	Hêtre commun à feuilles laciniées
2	Chêne à feuilles de fougère
1	Chêne à feuilles de lyrée
4	Sorbier hybride
7	Sorbier à feuille de paon
5	Sorbier à feuilles terminales
27	Pruniers de Virginie
1	Cryptomeria japonica
6	Bignone catalpa (Catalpa, arbre aux haricots)

Etude de Parcours culturel piétonnier entre le Quartier des Arts et le Cinquantenaire  
Architecte : Louis Fuchs  
Date : 1863  
Objet : Fourniture  
du square de la place de la Société Civile  
d'arbres, arbustes fleurs et Semence d'Herbe et pour  
la Plantation du Square de la Place de la Société Civile  
pour Louis Fuchs.

41	Plante panachés	à franges	2	82
41	Epinevinette à feuilles de houx	"	50	20
21	Bambou de Chiloë	"	50	10
40	Roseau à Quenouille	"	60	24
10	Deutzia sanguin	"	50	5
10	Epinevire à feuilles d'orme	"	40	4
10	d'obier	"	50	5
10	" à feuilles longues	"	50	5
10	de Lindley	"	50	5
10	Crénelée	"	50	5
5	Sureau à feuilles panachées	"	50	3
52	" commun	"	40	20
10	Cytisus d'autriche	"	60	6
6	" velu	"	50	3
87	Waigelie à flans roses	"	50	43
60	" amabilis	"	50	30
20	" à feuilles panachées	"	50	30
48	Lilas de Perse	"	60	28
39	" blane	"	1	39
25	" commun	"	60	15
7	Cornille des jardins	"	40	3
38	Elaeagnus angustifolia	"	50	19

### Gazon

100	Kilos semence d'herbe timbre
-----	------------------------------

## 5. LES SQUARES ET LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

### Arbustes et buissons

Nb	Informations	Illustrations					
45	<b>Houx panachés</b> <u>Floraison : mai-juin</u> baies : fin de l'été -> tout l'hiver		10	<b>Spirée à feuille d'orme</b> <u>Floraison : avril à juillet</u> <u>Hauteur : 0,5 -&gt;2m</u>		52	<b>Sureau commun</b> Fleurs blanc ivoire ; fruits rouges, puis noirs en août-sept <u>Floraison : juin-juillet</u> <u>Hauteur : 5-7m</u>
41	<b>Epine-vinette à feuilles de houx</b> <u>Floraison : avril-mai</u> Fleurs jaunes à orange <u>Hauteur : 2,5&gt;3m</u>		10	<b>Spirée d'Obier</b>		10	<b>Cytise d'Autriche</b> Fleurs jaunes <u>Floraison : juin - juillet</u>
21	<b>Bambou de Siebold</b> Autre appellation : Bambou du Japon (Arrow bamboo)		10	<b>Spirée crénelée</b> <u>Floraison : mai-juin</u> <u>Hauteur : 2m</u>		6	<b>Cytise velu</b> Fleurs jaunes <u>Floraison : Déb. avril - juin</u>
40	<b>Roseau à quenouille</b> (Grand roseau/ canne de Provence)		17	<b>Spirées (variées)</b>		87	<b>Weigélia à fleurs roses</b> <u>Floraison : printemps</u> <u>Hauteur : 2m</u>
10	<b>Deutzia sanguin</b> Deutzia : existe surtout en blanc, mais aussi rose, pourpre ou mauve Floraison spectaculaire <u>Floraison : printemps</u> <u>Hauteur : 2-3m</u>		25	<b>Ribes (variées)</b> (groseilliers)		60	<b>Weigélia amabilis</b> <u>Floraison : printemps</u>
			6	<b>Tamaris</b>		20	<b>Weigélia à feuilles panachées</b> Fleurs rose clair à rose foncé <u>Floraison : fin printemps</u> <u>Hauteur : 1,75m</u>
			5	<b>Sureau panaché</b> Fleurs blanc crèmeux ; fruits rouges, puis noirs floraison : juin <u>Hauteur : 2-3m</u>			
						48	<b>Lilas de Perse</b> Inflorescences mauves <u>Floraison : mars-juin</u> <u>Hauteur : -&gt;11m</u>
						39	<b>Lilas blanc</b> <u>Floraison : avril-mai</u> <u>Hauteur : -&gt;4m</u>
						25	<b>Lilas commun</b> Fleurs : blanc > pourpre, bleu violacé, rose carmin. <u>Floraison : avril-mai</u> <u>Hauteur : 2&gt;6m</u>
						9	<b>Coronille des jardins</b> Fleurs jaunes <u>Floraison : avril-juin</u> 0,5>1,5m
						38	<b>Epine-vinette pourpre</b> <u>Floraison : avril-juin</u> <u>Hauteur : 1,5&gt;3m</u>

## 5. LES SQUARES ET LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

9	<b>Viorne (d')obier</b> (Boule de neige) Fleurs blanches, baies rouges Feuilles rouges en automne <u>Floraison</u> : mai-juin Hauteur : 2>5m	
2	<b>Viorne mansiène</b> (mancienne) Fleurs blanches, baies rouges puis noires Printemps 3>4m	
20	<b>Groseillier doré odorant</b> Grappes pendantes de fleurs jaunes. Feuillage vire au rouge en automne <u>Floraison</u> : avril-mai ; août : fruits noirs comestibles 2m	
50	<b>Groseiller sanguin</b> (Groseiller à fleurs) Avril-mai Baies brunes-noires 2>3m	
13	<b>Deutzia à feuilles rudes</b> <u>Floraison</u> : abondante, avril- juin, blanc ou rosé	
	<b>Deutzia grèle</b> <u>Floraison</u> : fin printemps, fleurs blanches Hauteur : 1,20>1,50m	
63	<b>Lauriers amandiers</b>	
15	<b>Symphorines à grappe</b> <u>Floraison</u> : été ; petites fleurs roses ; Baies blanc nacré ou rose <u>Hauteur</u> : -> 2m	
11	<b>Symphorines à feuilles panachées</b>	
4	<b>Céanothe d'Amérique</b> <u>Floraison</u> : mars à mai <u>Hauteur</u> : 2>5m	
16	<b>Chèvrefeuille d'Amérique</b>	
33	<b>Saule à feuille de romarin</b> Hauteur : 2>3m	
2	<b>Framboisiers à fleurs roses</b>	
29	<b>Ste Lucie (cerisier de Ste Lucie)</b> <u>Floraison</u> : avril-mai	
17	<b>Indigotier des Indes</b>	
12	<b>Calycanthe de la Caroline</b> (Calycanthe de Floride ; arbre aux anémones ; arbre Pompadour) Fleurs brun pourpre Feuillage virant au jaune à l'automne <u>Floraison</u> : mai-août	
25	<b>Cornouillers de Sibérie</b> Fleurs blanches, fruits blanc-bleuté Rameaux rouge vif en hiver Mai-juin 2m	
7	<b>Amorphas frutiqueux (faux indigo)</b> Plante mellifère <u>Floraison</u> : juillet>août	
3	<b>Laurier cerise</b>	
15	<b>Arbre à perruque</b> <u>Floraison</u> : juin>septembre Feuillage rouge orangé en automne	
12	<b>Argousier rhamnoïde</b> Fruits orange vif, persistant de septembre >février	
9	<b>Fusain commun à fruit blanc</b>	
7	<b>Gynerium argenteum</b>	
32	<b>Laurier de Portugal</b> <u>Floraison</u> : mai-juin	
15	<b>Thuya d'occident</b>	

## 5. LES SQUARES ET LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

### 5.2 LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE



Les rues de la Science et de l'Industrie, qui relient les 2 squares, forment un **lien Nord-Sud de qualité** entre la rue du Trône et la rue de la Loi, perpendiculaire à la rue du Luxembourg.

La plantation de ces 2 rues constitue l'**élément essentiel d'un futur maillage vert** du Quartier Léopold.

#### CONTEXTE

Les rues de la Science et de l'Industrie, deux axes Nord-Sud du Quartier Léopold, longent les squares Frère Orban et de Meeus. Elles présentent toutes deux une largeur de 15m.

Le gabarit des immeubles le long de ces rues : +/- R+5  
(A l'origine : R+2).



#### Configuration actuelle

##### Profil

- Stationnement bilatéral : 2x1,9m
- trottoirs : +/- 3m
- Chaussée : 5,2m

##### Revêtements de sol

- Chaussée : pavés de pierre naturelle
- trottoirs : dalles béton
- Bordures : pierre bleue

#### Affectations

On retrouve quelques commerces disséminés le long des rues de la Science et de l'Industrie. Il s'agit principalement de snacks et horeca. Pour le reste, la fonction principale reste la fonction de bureaux.

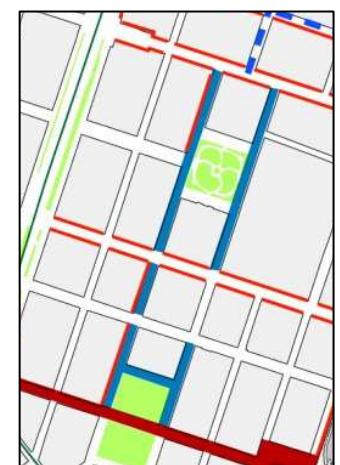
#### Mobilité

Ces 2 rues sont en sens unique (sens de la circulation rue de la Science : vers Ixelles, sens de la circulation rue de l'Industrie : vers Saint-Josse).

(Seul un tronçon de la rue de l'Industrie, à proximité du square Frère Orban, est à double sens).

Une ligne de bus les parcourt.

Selon le *Plan de Mobilité du Quartier Européen* (Etude Stratec/Clerbaux Pinon, avril 2012), il est nécessaire de **favoriser la circulation des cyclistes au droit de ces 2 axes**, notamment via une amélioration du revêtement pour ces usagers.



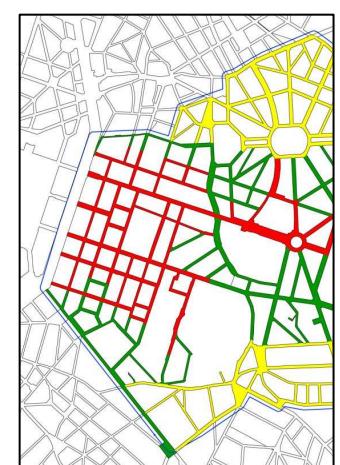
En termes de déplacements piétons, le Plan de Mobilité préconise de valoriser l'axe piéton de la rue de l'Industrie, considéré comme une liaison privilégiée (Nord-Sud).

Au niveau du stationnement, le plan de mobilité met en évidence les enjeux liés au stationnement, notamment l'importance - dans l'optique d'une revalorisation des espaces publics- de supprimer une partie des emplacements en voirie et de reporter la demande vers les parkings situés hors voirie.

Ce plan établit un 'zonage' pour le stationnement en voirie, illustré sur la carte ci-contre :

- Zones rouges (quartiers de bureaux, reprenant notamment les rues de la Science et de l'Industrie) : le stationnement est fortement contrôlé ;
- Zones vertes (à proximité des zones de bureau) : le stationnement des riverains est autorisé ;
- Zones jaunes (autres rues) : les modalités sont définies par les communes.

Plus précisément, le long des axes situés dans les quartiers de bureaux - et dans l'optique d'une revalorisation des espaces publics - le plan de mobilité envisage de supprimer une partie des emplacements en voirie et de reporter la demande vers les parkings situés hors voirie.



Source des cartes : STRATEC S.A. / Clerbaux Pinon – 'Espace Bruxelles-Europe : Accessibilité, mobilité, qualité urbaine. Étude préalable à l'amélioration des espaces publics', synthèse du Plan global de mobilité, avril 2012.

## 5. LES SQUARES ET LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

### OBJECTIFS

NB : le rôle d'un maillage vert est multiple. Il est d'autant plus important dans un quartier très minéralisé où les températures en été ne sont pas compensées par la fraîcheur de la végétation.

- Dans un contexte de maillage végétal, requalifier une promenade plantée : marquer une liaison physique entre les squares de Meeus et Frère Orban, en lien avec le parcours majeur et avec le parcours des vitrines.
- Améliorer les cheminements Nord-Sud dans le quartier pour les usagers doux (piétons et cyclistes).
- Renforcer les qualités spatiales et l'attractivité de ces 2 axes.

### SITUATION ACTUELLE



Rue de l'industrie : 'appel vert' vers le square Frère Orban

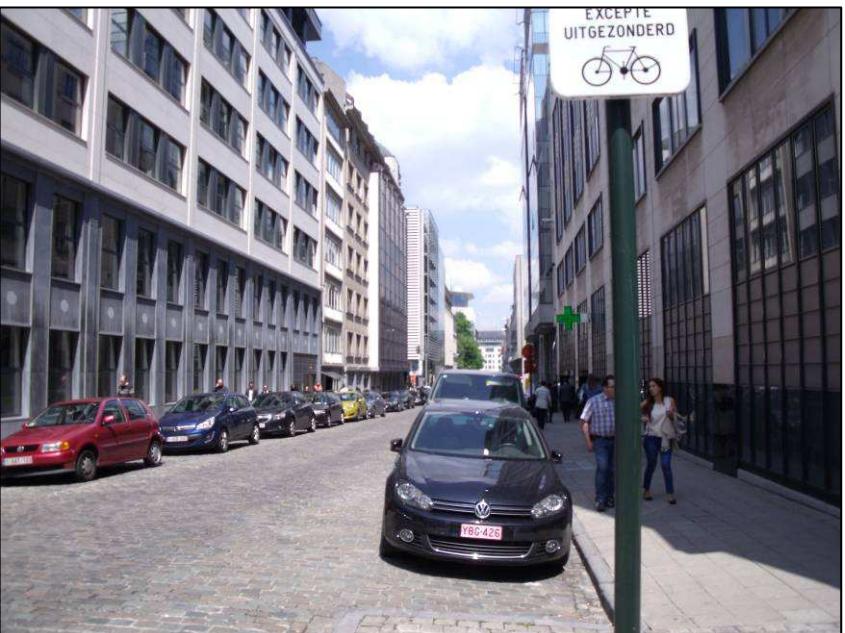
### PROPOSITION

Créer un 'maillage vert' entre les squares sur toute la longueur des rues de la Science et de l'Industrie, jusqu'à la rue de la Loi au Nord et la rue du Trône au sud (soit y compris les tronçons des rues Caroly et de Paris).

Pour cela, 3 options ont été envisagées.

Dans ces 3 options, on retrouve certaines constantes :

- Mise en place d'une piste cyclable unidirectionnelle
- Plantation des axes Science et Industrie par des arbres d'alignement (2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> grandeur).
- Dans les 3 propositions, les arbres sont implantés dans la bande de stationnement. Le profil des rues est peu modifié. La distance troncs/façades est de +/-4m.
- Feuillage léger préconisé.
- Interdistance envisagée : 10 à 15m (selon implantation des entrées de parkings)



Rue de la Science : 'appel vert' vers le square Frère Orban

### Projet d'ensemble

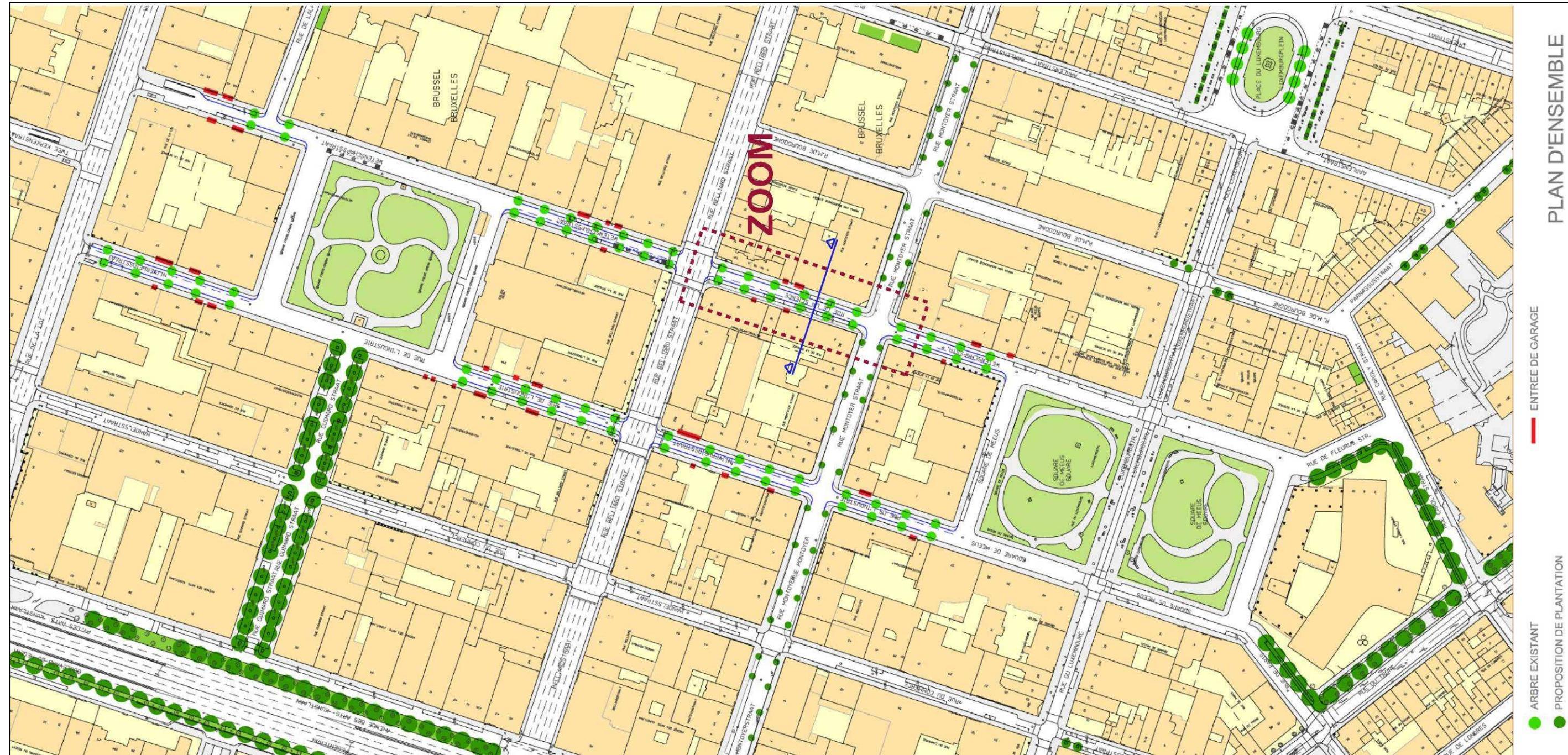
- Un plan d'ensemble a été élaboré pour les rues de la Science et de l'Industrie. (voir ci-après). Il a permis de vérifier la faisabilité des options en fonction des spécificités de chaque tronçon (entrée de garages, etc.). Il montre que chaque option présentée ci-dessous est réalisable.
  - Afin de présenter les 3 options, nous avons zoomé sur un tronçon de rue. Il s'agit du tronçon de la rue de la Science compris entre la rue Belliard et la rue Montoyer.
  - Ces 3 options se distinguent par le type de plantations proposées (essences, dimensions...) ainsi que par leur implantation. Leur rythme par contre est régulier et renvoie au plan d'ensemble : le rythme des plantations proposé reste valable pour les 3 options.
- Dans l'état actuel du dossier, il a paru prématûr de déterminer des essences précises. Quelques essences sont simplement citées à titre exemplatif.
- Dans tous les cas, le choix des essences et des gabarits d'arbres devra être étudié avec les gestionnaires des espaces verts.
- NB : le dernier tronçon de rue de la rue de la Science, à proximité immédiate de la rue de la Loi, fait l'objet d'une proposition de plantation 'légère'. En effet, sa configuration - avec la présence d'escaliers menant au parking 'Loi' - y rend difficile la plantation régulière d'arbres d'alignement sur toute sa longueur.

### ACTEURS-PARTENAIRES

Ville de Bruxelles, service Plantations.

## 5. LES SQUARES ET LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

### PLAN D'ENSEMBLE



## 5. LES SQUARES ET LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

### OPTION 1 - ALIGNEMENT BILATERAL DE PETITS ARBRES - GRANDS ARBRES AUX CARREFOURS

#### Principe :

Cette première option propose un système de plantation mixte.

Plantation de 'grands' arbres aux carrefours et d'arbres intermédiaires de plus petite taille.

#### Types de plantations

##### 'Grands' arbres aux carrefours

- Hauteur préconisée : +/-12m
- Diamètre de la couronne : +/-4m, forme ovale
- Hauteur minimale du tronc : 3m
- Feuillage léger
- Exemples d'essences : érable 'Celzam'

##### Arbres intermédiaires

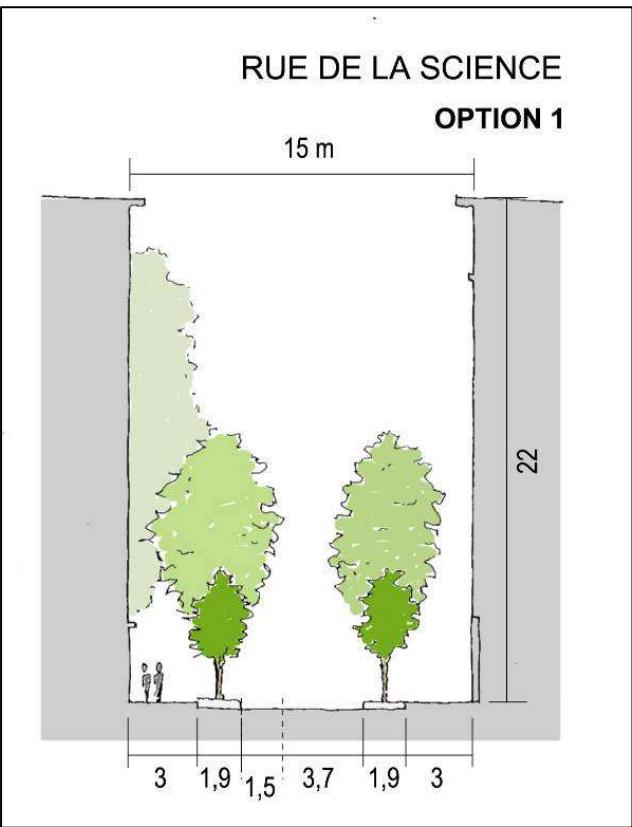
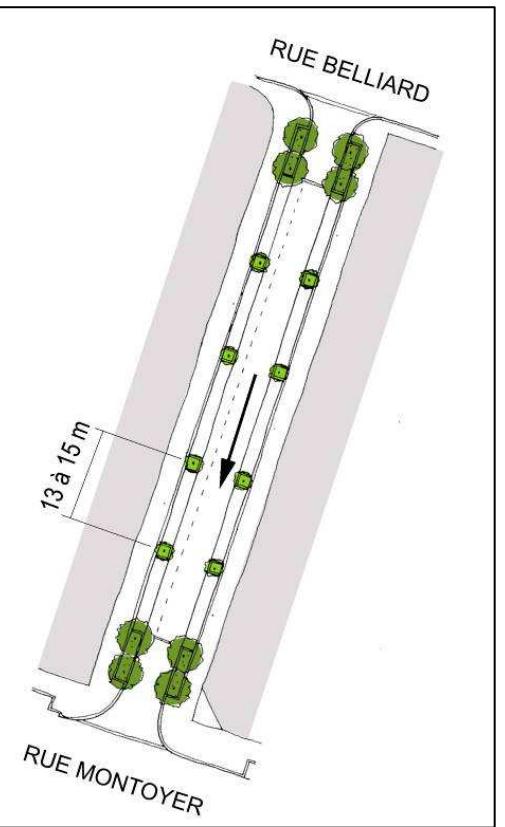
- Hauteur préconisée : +/-6m
- Diamètre de la couronne : 3 à 4m
- Hauteur minimale du tronc : 2m
- Feuillage léger
- Exemples d'essences : petits fruitiers, poirier Chantecler, pommiers décoratifs...

#### Avantages

- Respect d'un profil symétrique, correspondant à la trame très régulière du quartier
- Création de nouveaux 'appels verts' aux carrefours.

#### Inconvénients

- La perspective visuelle des squares est partiellement obstruée.



### OPTION 2 - ALIGNEMENT UNILATERAL D'ARBRES - PLANTATIONS JARDINEES

#### Principe :

Plantation d'arbres uniquement sur le côté opposé aux squares afin de ne pas empiéter sur la perspective visuelle ('appels verts') et création d'une promenade piétonne avec plantations basses sur le trottoir côté squares.

#### Type de plantations

##### Arbres

- Hauteur préconisée : +/-8m
- Diamètre de la couronne : +/-4m, ovale
- Hauteur minimale du tronc : 2m50
- Feuillage léger
- Exemples d'essences : Amélanchier arborea 'Robin Hill', érable à feuilles de vigne, érable 'Armstrong'...

##### Arbustes solitaires pour les massifs

##### Plantations basses

- Exemples d'essences : Rubus 'Betty Ashburner' (ronce ornementale persistante), Ilex crenata convexa (taillé en nuages), rosiers couvre sol 'Aspirin' -Rose & 'Pink Road Runner', Stipa tenuissima, Echinacea pallida et E. Vintage Wine, Salvia x superba 'Mainacht', Deschampsia cespitosa

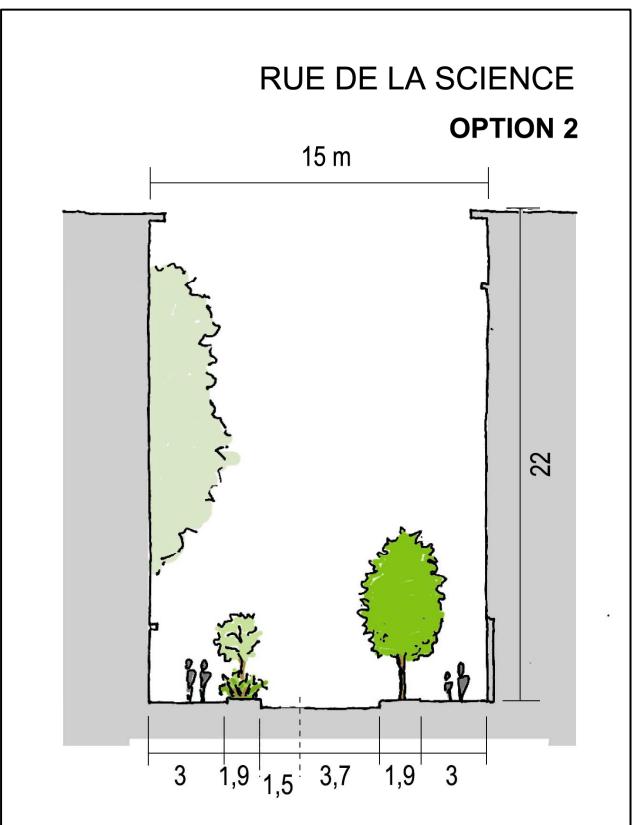
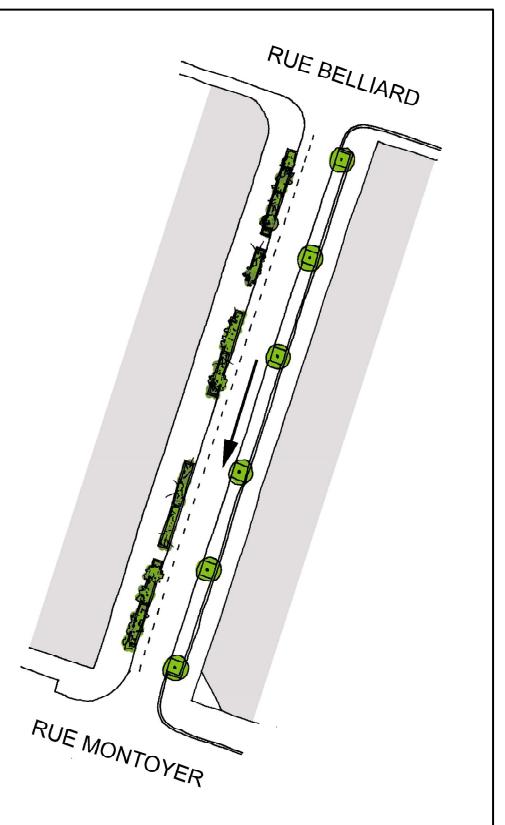
Possibilité aussi de mettre en place des essences mixtes de haies (cf. Logis Floréal) : houx, troène, charmes, ifs...

#### Avantages

- Respect de la perspective vers les squares
- Création d'une véritable promenade du côté des squares, offrant confort et agrément aux promeneurs

#### Inconvénients

- Suppression du stationnement côté squares
- Gestion des espaces verts plus contraignante
- Traitement asymétrique de l'espace public, moins adapté au caractère urbanistique très régulier du quartier et à son plan en damier.



## 5. LES SQUARES ET LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

### OPTION 3 - ALIGNEMENT D'ARBRES BILATERAL, REGULIER

#### Principe :

Plantation d'arbres d'alignement, de manière bilatérale.

#### Type de plantations

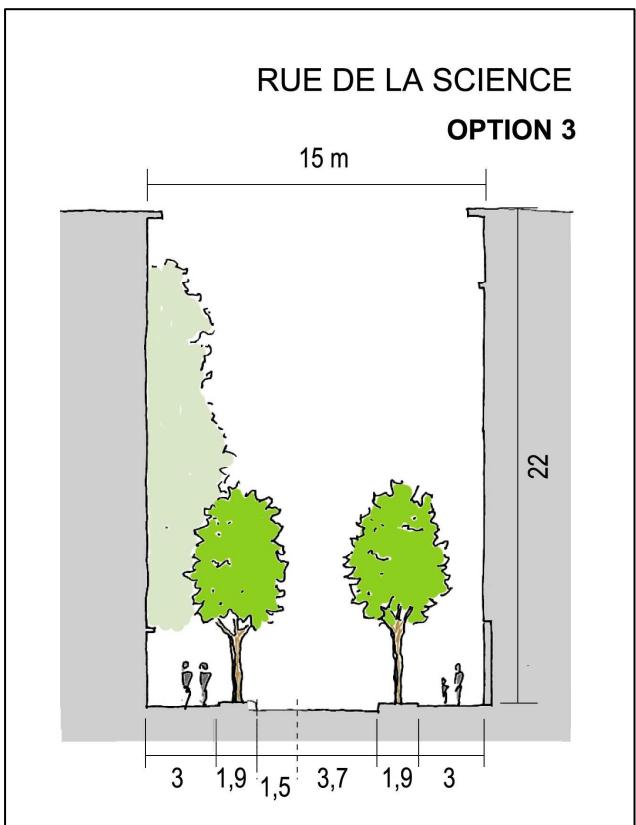
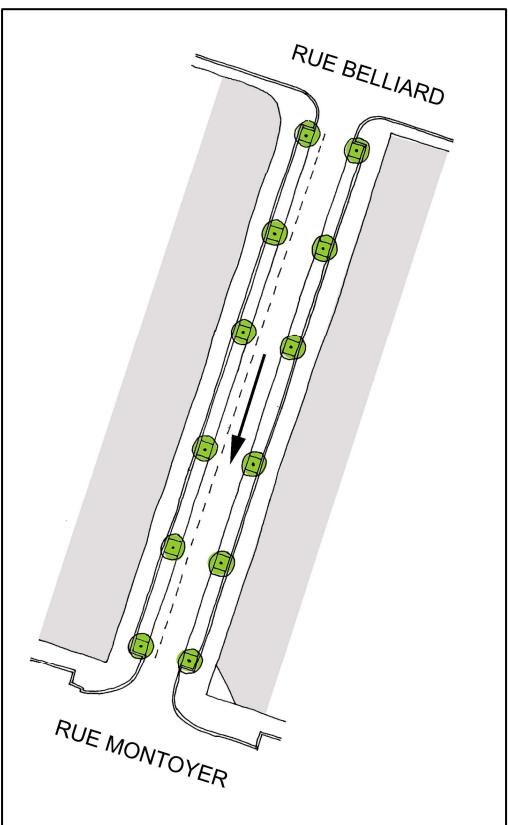
- Hauteur préconisée : 8 à 10m
- Diamètre de la couronne : 4 à 5m, ovale ou colonnaire
- Hauteur minimale du tronc : 2m50
- Feuillage léger
- Exemples d'essences : Amélanchier arborea 'Robin Hill'<sup>3</sup>, érable à feuilles de vigne, érable 'Armstrong'

#### Avantages

- Respect d'un profil symétrique, correspondant à la trame très régulière du quartier
- Gestion plus simple des espaces verts

#### Inconvénients

- La perspective visuelle des squares est partiellement obstruée.



<sup>3</sup> Concernant cette essence, il est nécessaire d'être vigilant car certaines sortes d'amélanchier ont tendance à devenir invasifs.

## 5. LES SQUARES ET LES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

### CONCLUSIONS

L'avis de la CRMS sur ce dossier nous amène à hiérarchiser les propositions.

Option 1 - Alignement bilatéral de petits arbres, grands arbres aux carrefours

Option 2 - Alignement unilatéral d'arbres, plantations jardinées

Option 3 - Alignement d'arbres bilatéral et régulier

Parmi les 3 options proposées, la CRMS estime que l'option 3 soit la plus à même de renforcer ou de redonner une cohérence spatiale aux espaces publics.

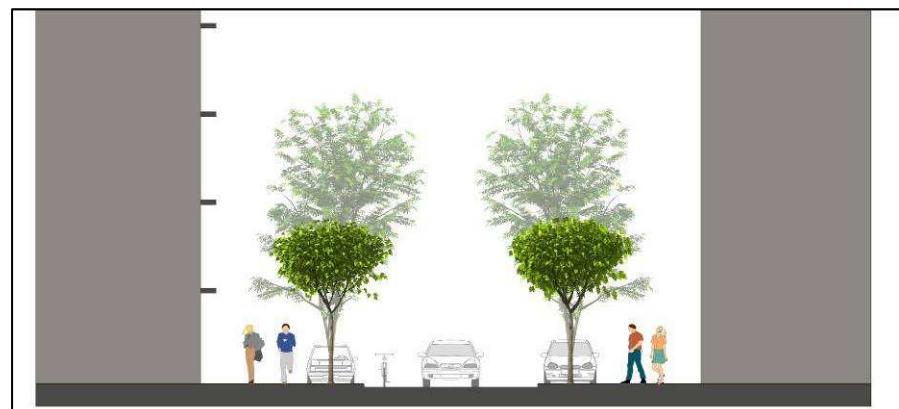
Cette option permettra de garantir une réelle continuité du paysage urbain du Quartier Léopold, qui se caractérise par son plan en damier, en mettant l'accent sur le caractère structurant des plantations, envisagées sous la forme d'alignements d'arbres.

Cette option tient compte de la hiérarchie des rues en assurant un dispositif symétrique.

### Points d'attention

Cette option devra garantir des alignements les plus réguliers possibles.

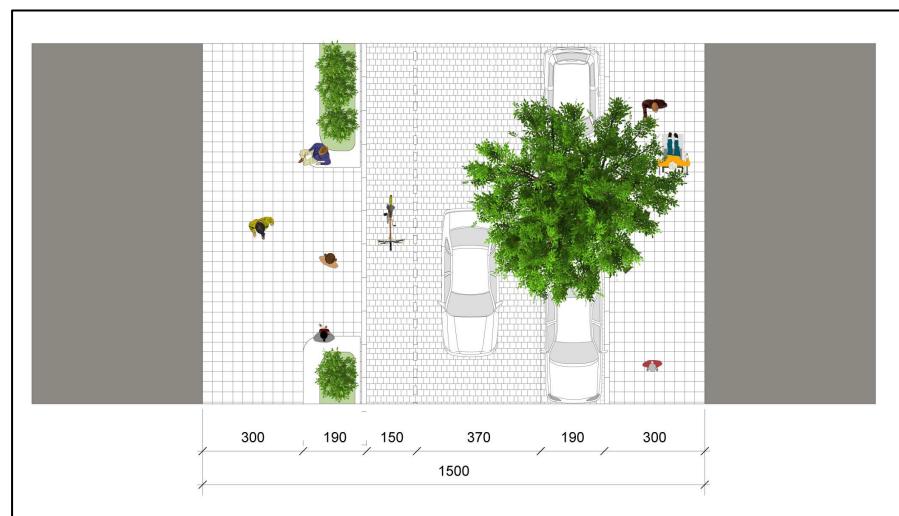
### OPTION 1



### OPTION 2



### OPTION 3



**OPTION 2**

## RUE DE LA SCIENCE

### ILLUSTRATIONS DE PLANTATIONS BASSES

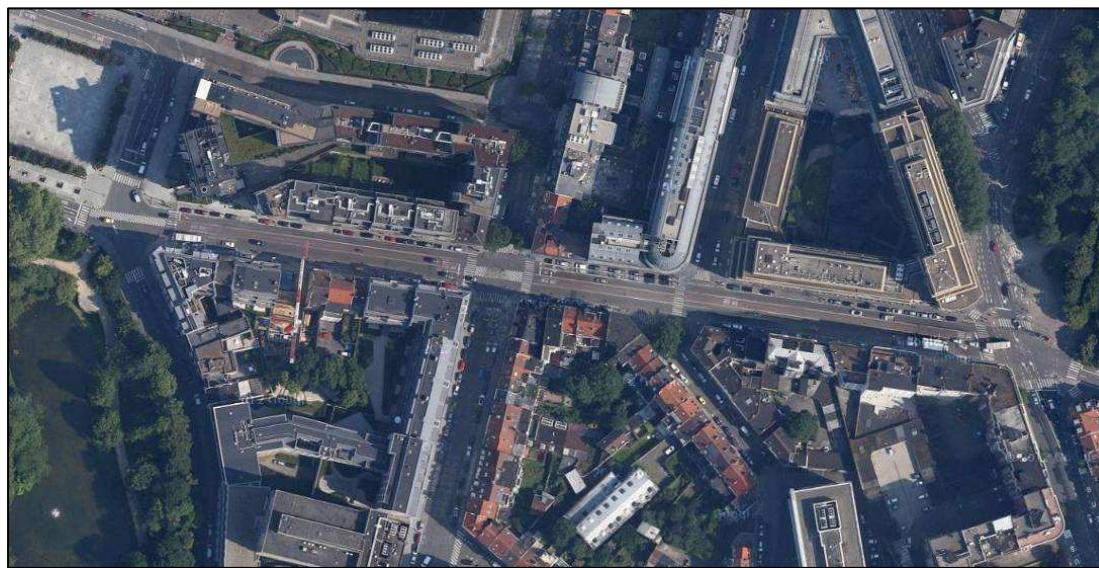


**6. RUE BELLIARD, ENTRE LA CHAUSSEE D'ETTERBEEK ET L'AVENUE D'AUDERGHEM**

## **PROJET 6**

**RUE BELLIARD, ENTRE LA CHAUSSÉE D'ETTERBEEK ET L'AVENUE D'AUDERGHEM**

## 6. RUE BELLIARD, ENTRE LA CHAUSSEE D'ETTERBEEK ET L'AVENUE D'AUDERGHEM



### CONTEXTE

Le tronçon de la rue Belliard situé entre la place Jean Rey et le Cinquantenaire présente un caractère plus **urbain** que la partie connectée à la petite ceinture.

Il est libéré d'une partie du trafic par la mise en tunnel à hauteur du Parc Léopold. La circulation y est rétablie à double sens.

Une certaine mixité d'activités y est prescrite (logements, bureaux, commerces au rez-de-chaussée).

### Configuration actuelle

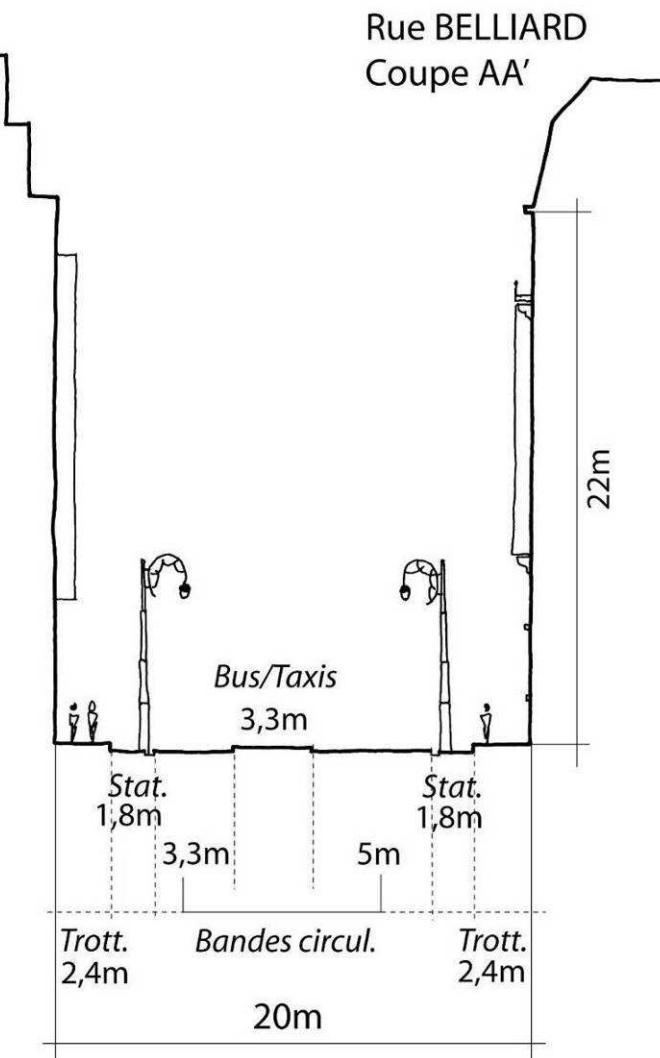
La rue mesure 20m de large entre les fronts bâtis.

- 2 bandes de circulation à double-sens et 1 bande centrale de bus-taxis ;
- stationnement bilatéral (étroit) : +/- 1m80 ;
- trottoirs relativement larges (+/-2,5m).

### Gabarits des immeubles

Les gabarits y sont assez élevés :

- R+4 à R+5 + étage en retrait dans le tronçon vers le Parc Léopold ;
- R+2 (constructions anciennes) à R+5 + étage en retrait dans le tronçon intermédiaire ;
- Environ R+6 dans le tronçon vers le Parc du Cinquantenaire.



## 6. RUE BELLIARD, ENTRE LA CHAUSSEE D'ETTERBEEK ET L'AVENUE D'AUDERGHEM

### Affectations

Commerces et équipements au rez-de-chaussée de nombreux immeubles.

Affectation de logements et bureaux.

### Mobilité

En termes de déplacements piétons, le *Plan de mobilité du Quartier Européen* (Etude Stratec/Clerbaux Pinon, avril 2012), considère le tronçon de la rue Belliard compris entre le Parc Léopold et le Parc du Cinquantenaire comme un ‘axe piéton à valoriser’.

Au niveau du stationnement, le plan de mobilité met en évidence les enjeux liés au stationnement, notamment l’importance - dans l’optique d’une revalorisation des espaces publics- de supprimer une partie des emplacements en voirie et de reporter la demande vers les parkings situés hors voirie.

Ce plan établit cependant un ‘zonage’ pour le stationnement en voirie. La rue Belliard est située dans la « zone verte ». Dans cette zone, le stationnement des riverains est autorisé.

Le plan de mobilité précise que, dans les rues comportant du logement, des études complémentaires devraient être réalisées pour évaluer les marges disponibles en matière de stationnement.

En termes de déplacements cyclistes, notons enfin que Bruxelles Mobilité a un projet de mise en place d’une piste cyclable unidirectionnelle sur la rue Belliard. Celle-ci se situerait dans la bande ‘large’, sans aménagements physiques spécifiques (voir plan ci-après).



### OBJECTIFS

- Améliorer la connexion depuis le Quartier Léopold vers le Parc du Cinquantenaire en créant un cheminement agréable pour les piétons et pour les cyclistes.
- Renforcer les qualités spatiales et paysagères de cet axe par la plantation de l'espace public.

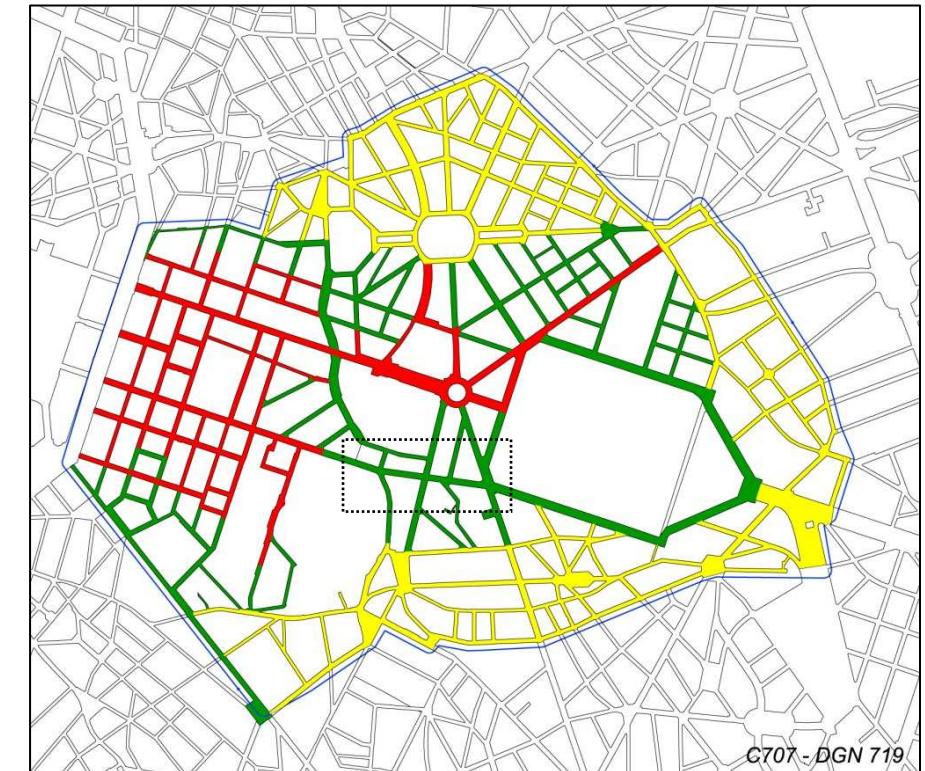
### PROPOSITION

#### Remarque préliminaire :

Pour la rue Belliard, nous avons privilégié un réaménagement qui ne met pas en cause la flexibilité des usages ultérieurs, une proposition réaliste et rapidement réalisable.

Une proposition alternative pourrait être envisagée. Elle répartirait la voirie de manière asymétrique et consisterait à supprimer le stationnement d’un côté pour y élargir le trottoir de manière conséquente et favoriser ainsi de manière plus visible les cheminements piétons. Les arbres en alignement bilatéral resteraient au même emplacement que ci-dessous (dans l’actuelle bande de stationnement). Cette variante n’a pas été détaillée au stade actuel.

Inconvénient : suppression d’environ 40 places de stationnement et d’une zone de livraison.



Source : STRATEC S.A. / Clerbaux Pinon – ‘Espace Bruxelles- Europe : Accessibilité, mobilité, qualité urbaine. Étude préalable à l’amélioration des espaces publics’, synthèse du Plan global de mobilité, avril 2012.

## 6. RUE BELLIARD, ENTRE LA CHAUSSEE D'ETTERBEEK ET L'AVENUE D'AUDERGHEM

### **Proposition**

Un plan d'ensemble a été élaboré pour les 3 parties concernées de la rue Belliard (voir ci-après). Il a permis de vérifier la faisabilité du projet en fonction des spécificités de chaque tronçon (entrée de garages, etc.).

La proposition se base sur les principes suivants :

- **Intervention légère**, susceptible d'être mise en œuvre rapidement, sans nécessiter de lourds travaux d'infrastructures.
- **Plantation bilatérale d'arbres d'alignement** selon un schéma régulier, capable de s'adapter à divers modes d'utilisation de la rue (le plus flexible possible). En cas de travaux de réaménagement ultérieurs de l'axe, les arbres pourront être maintenus.
- Implantation de ces arbres à **l'emplacement des actuels mâts d'éclairage** afin de ne pas supprimer de places de stationnement dans cet axe qui compte de nombreux logements.
- **Amélioration des cheminements cyclistes** par la mise en place d'une piste cyclable dans la bande large de circulation existante.
- Mise en place d'un **nouvel éclairage sur mâts**, posé en trottoir, à mi distance des arbres.

### Amélioration du paysage urbain

- Plantation d'arbres d'alignement de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> grandeur (selon taille), adaptés à l'espace disponible.
- Plantations bilatérales.
- Emplacement : à l'emplacement actuel des mâts d'éclairage, dans la bande de stationnement.
- Distance troncs/façades : +/-3m
- Hauteur : 8m
- Largeur couronne : 4 à 5m
- Essence et feuillage : voir ci-dessous

### Choix des essences, 2 options :

#### **Option 1 : Fastigié & pyramidal**

- Quercus robur 'Fastigiata Koster'
- Sorbus aucuparia 'Sheerwater Seedling'

#### **Option 2 : Ovoïdal**

- Eleagnus angustifolia
- Crataegus monogyna 'Compacta'

NB : Le choix de l'essence et des gabarits d'arbres devra être étudié avec les gestionnaires des espaces verts.

### Amélioration des déplacements doux

Mise en place d'une piste cyclable unidirectionnelle

### Maintien des places de stationnement

(Nombreux logements dans cette zone).

### Eclairage

#### *Légende de la coupe (voir ci-après) :*

Remplacement des mâts d'éclairage par des arbres et mise en place d'un nouvel éclairage sur mâts, en trottoirs, alterné par rapport aux arbres.

- Eclairage bilatéral à 6.30m, sources blanches
- Modèle prévu par le Plan lumière régional, sur console saillante d'env. 1.20m
- Emplacement : posé en trottoir dans l'axe des panneaux de signalisation, à mi-distance des arbres
- Adaptations à hauteur des carrefours : mâts de 4.50m, avec luminaire du même type, simple ou double feu et sans console

Le remplacement de l'éclairage actuel par un nouvel éclairage permet la mise en place de plantations sans modifier la zone de stationnement et dans son alignement. En outre, il se justifie par différentes raisons :

- Les mâts actuels (mâts avec base en fonte et console en "crevette") ont une grande lourdeur esthétique ;
- Les lanternes existantes (lanternes "Athena") ont une vasque très volumineuse, dont la visibilité dérange, surtout dans la perspective montante de la rue ;
- Bruxelles-Mobilité prévoit de supprimer ce même type d'éclairage autour du Parc du Cinquantenaire et (à court terme) avenue de la Joyeuse Entrée ;
- Enfin, il semble que cet éclairage, mis en place il y a plus de 15 ans, soit aujourd'hui amorti.

Pour son remplacement, **un nouvel éclairage sur mât avec le luminaire illustré en coupe semble préférable à un éclairage axial** pour divers motifs :

- Un éclairage axial serait contradictoire avec le Plan lumière de la Région (modèle défilé genre Elipt). Ce serait une solution tout-à-fait isolée des autres typologies d'éclairage dans le quartier. Or, l'approche préconisée ici s'intègre à la fois dans le Plan Lumière Régional et dans la réflexion sur les abords du Parc du Cinquantenaire ;
- Cette démarche, sans continuité avec Belliard-Ouest, reviendrait à couper la continuité de la rue Belliard ;
- Dans une rue aussi large (20m) et plantée, un éclairage axial ne permet pas un éclairage suffisant des trottoirs ;
- Un éclairage axial devrait parfois reposer sur des mâts car il n'est pas possible d'ancrer dans certaines façades-rideaux de la rue.

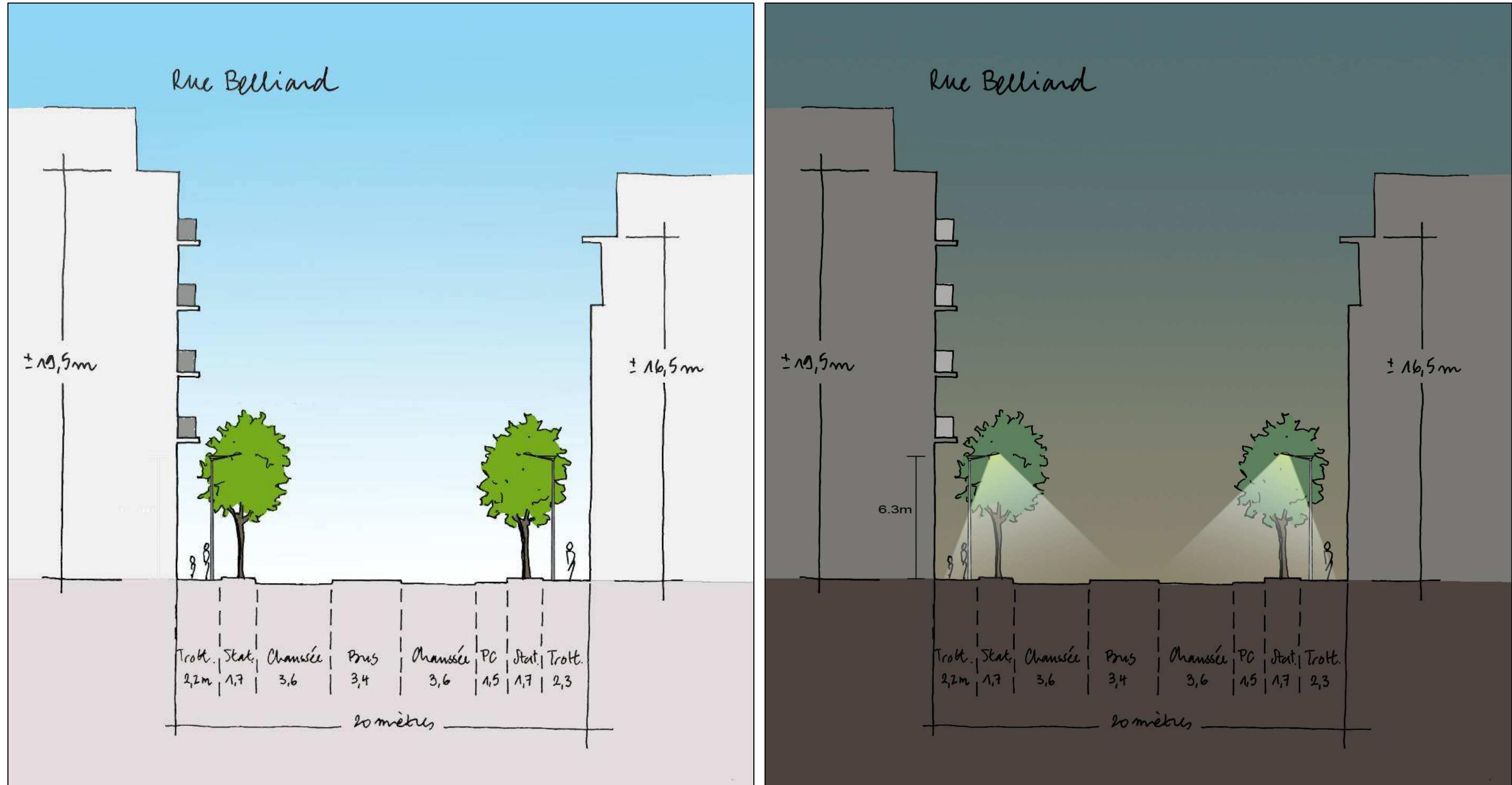
## **ACTEURS-PARTENAIRES ET MODALITÉS**

Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Mobilité / Ville de Bruxelles

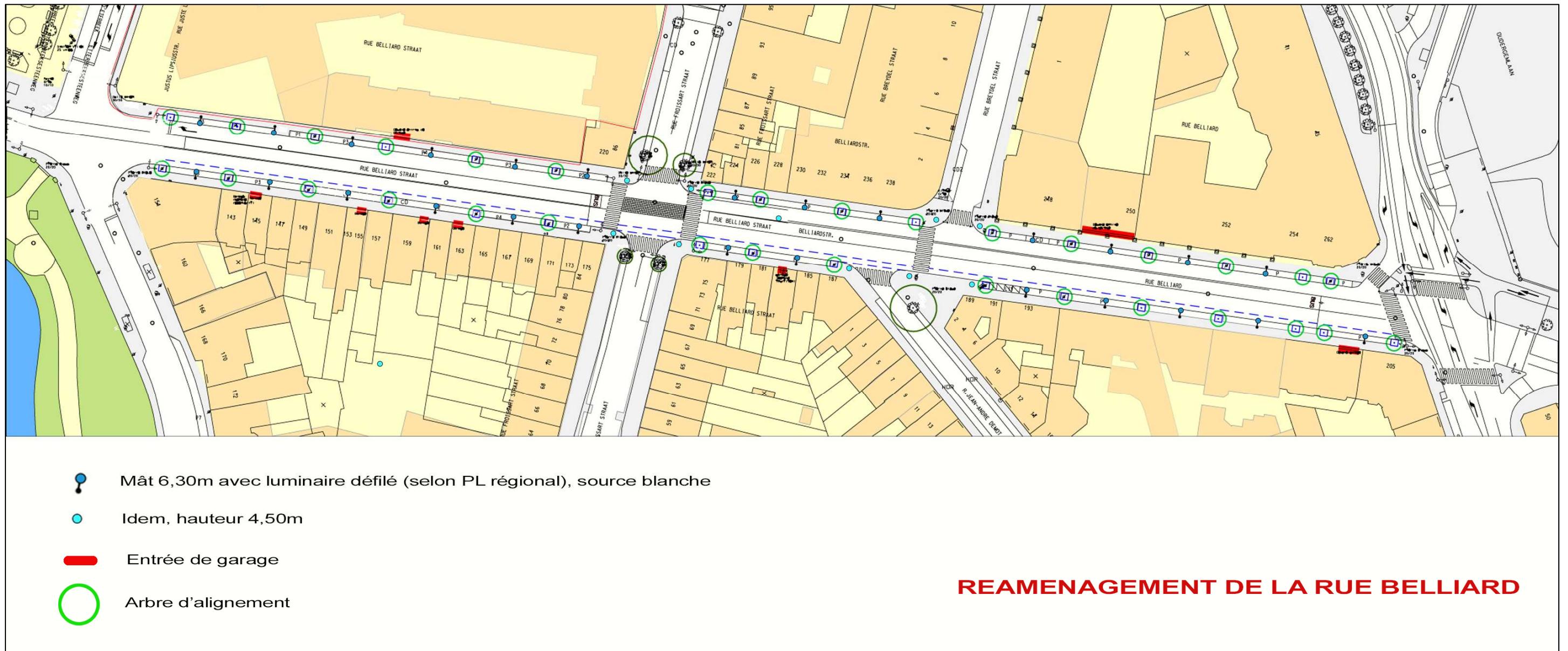
Modalités : les conclusions de la présente étude pourront être intégrées à l'étude du tronçon effectuée par les services de Bruxelles-Mobilité en prévision d'un réaménagement.

## 6. RUE BELLIARD, ENTRE LA CHAUSSEE D'ETTERBEEK ET L'AVENUE D'AUDERGHEM

### RUE BELLIARD - PROFIL INTEGRANT LES PLANTATIONS



## 6. RUE BELLIARD, ENTRE LA CHAUSSEE D'ETTERBEEK ET L'AVENUE D'AUDERGHEM



## PROJET 7

# RECOMMANDATIONS POUR LA QUALITÉ DES RUES DU QUARTIER LÉOPOLD

## 7. RECOMMANDATIONS POUR LA QUALITE DES RUES DU QUARTIER LEOPOLD

### INTRODUCTION

La qualité des espaces publics est largement dépendante de la qualité des bâtiments qui en forment les rives, qui apporte ou non l'animation, qui diversifie le parcours, donne un sentiment de plaisir ou d'ennui. Les différents éléments recueillis lors de l'enquête auprès des usagers ont confirmé notre analyse et la nécessité d'apporter certains critères qualitatifs complémentaires aux règlements en vigueur.

Nous proposons d'intégrer ces critères qualitatifs sous forme de **recommandations**, ce système nous apparaissant souple à mettre en œuvre et à appliquer pour autant que les différents acteurs et instances concernés y soient attentifs.

#### Cohérence et harmonisation des règles en vigueur

Le Quartier Léopold est situé à cheval sur les territoires la Ville de Bruxelles et de la commune d'Ixelles. Chacune de ces communes dispose de ses propres outils - réglementaires et/ou indicatifs - en matière de qualité du bâti et des espaces publics. En outre, les règlements régionaux (RRU / RRUZ) s'appliquent aussi sur ce territoire (*voir tableau récapitulatif des prescriptions applicables à la zone*).

- Ces recommandations s'inscrivent dans la continuité de ces prescriptions régionales et communales ;
- Elles fournissent des **lignes directrices complémentaires** à ces différentes prescriptions, applicables dans le cadre du traitement des demandes de permis d'urbanisme ;
- Elles visent aussi à **harmoniser** les intentions régionales et communales, afin de défendre une **approche cohérente sur le périmètre du Quartier Léopold**.

### PRESCRIPTIONS APPLICABLES À DIFFERENTS ENDROITS DU PÉRIMÈTRE

Région	Ville de Bruxelles	Commune d'Ixelles
RRU	Recommandations 'Quartier Européen' (29 août 2013)	Recommandations Façades
RRUZ	+ Circulaires occupation espace public + PPAS	+ PPAS
Recommandations parcours piétonnier		

#### Champ d'application

Ces recommandations s'appliquent à l'ensemble des immeubles compris dans le périmètre nommé 'Quartier Léopold', tel que défini sur la carte (voir annexe).

#### Trois axes ciblés pour l'amélioration de la qualité du bâti

Nous avons ciblé quelques éléments d'amélioration qui nous semblent importants. Ces recommandations s'organisent en 3 axes :

1. Qualité d'ensemble des espaces publics
2. Qualité des vitrines et des rez-de-chaussée
3. Commodité du parcours piéton

### RECOMMANDATIONS

#### Axe 1 - Qualité d'ensemble des espaces publics

Cet axe s'attache à l'**amélioration de la luminosité des rues**.

Depuis quelques années, on assiste à la mise en œuvre soit de peinture soit de matériaux de façades de teintes foncées. Que cette pratique se justifie par effet de mode ou volonté de se démarquer des habitudes, ce choix a cependant des implications sur la perception de l'espace général de la rue, et ce d'autant plus que le bâti se densifie et que les hauteurs des façades s'élèvent.

En effet la présence de façades sombres porte atteinte à la luminosité des rues (et le sentiment d'ampleur de l'espace) et a des effets sur la luminosité des pièces à l'intérieur des immeubles en vis-à-vis.

Cela implique aussi, le soir et la nuit, une perte d'efficacité de l'éclairage public qui n'est pas négligeable.

Nous estimons que cette recommandation, qui se justifie pour des raisons tant fonctionnelles qu'économiques et de bien être, n'est pas un réel frein à la créativité architecturale, car il existe plusieurs exemples créatifs de bâtiments aux façades claires et lumineuses récemment construits dans le quartier. Par ailleurs, un apport ponctuel d'éléments colorés ou plus foncés ne devrait pas poser de problème, bien au contraire.

En conséquence nous recommandons de s'inspirer des recommandations ixelloises qui traitent de cette question et propose un taux de luminosité minimum.

- Veiller à ce que les couleurs dominantes utilisées pour les revêtements de maçonneries et parties non vitrées des façades présentent un coefficient de réflexion/ luminosité d'au moins 70%.
- Décourager les vitrages teintés ou réfléchissants.



Exemples de façades claires



(avec touches colorées)



Exemple de façade sombre

**Cas particulier :** l'enfilade des façades néoclassiques de la rue de Trèves qui prolonge l'ensemble de la place du Luxembourg (classée) impose un traitement cohérent qui respecte le caractère d'ensemble et la typologie. La couleur des façades enduites visera à maintenir une tonalité allant du blanc au blanc cassé et sera régi en coordination avec la Direction des Monuments et des Sites et/ou la Commission royale des Monuments et des Sites.

Immeubles concernés : voir périmètre repris sur le plan.

## 7. RECOMMANDATIONS POUR LA QUALITE DES RUES DU QUARTIER LEOPOLD



Grand vitrage, rien ne se passe



Vitrine-miroir

### Axe 2 - Qualité des rez-de-chaussée (composition)

L'aménagement des rez-de-chaussée joue un rôle fondamental sur le plaisir de la déambulation ; il doit contribuer à l'animation de la rue et des espaces libres adjacents, et ce tenant compte de la fonction des immeubles.

Il serait opportun d'utiliser deux prescriptions du nouveau RRU zoné comme ligne de conduite pour le suivi des projets et l'analyse des permis pour l'ensemble du quartier ; elles améliorent la qualité architecturale et spatiale aux rez-de-chaussée, en même temps qu'une meilleure lecture des immeubles, et donc la qualité de la promenade.

On peut les résumer comme suit :

- Veiller à ce que les rez-de-chaussée des immeubles aient une hauteur de façade de minimum 4m (ou au moins 7m avec le niveau d'entresol lorsque le rez-de-chaussée est conçu en continuité avec celui-ci).
- Veiller à ce que les façades ne présentent pas de murs aveugles dans le niveau situé à front de rue (soubassements).

En outre, une bonne transparence et une interaction entre les espaces intérieurs au bâti et extérieurs sera privilégiée.

#### Exemples



RDC de proportions équilibrées



RDC de hauteur insuffisante, qui produit un effet « écrasé ».

### Axe 3 - Commodité du parcours piéton

#### Portes de garage

L'animation des rez-de-chaussée et le confort du parcours piéton trouvent un frein dans la multiplication des entrées de garage ou de parking. Les rez-de-chaussée des immeubles de bureaux sont très souvent consacrés à des locaux techniques ou à des fonctions qui n'apportent pas d'animation à la rue (en particulier des locaux sans fenêtres comme les locaux techniques, les garages...).

Lorsque le nombre de portes d'entrées de garage se multiplie, les façades n'interagissent plus avec les passants que sur des éléments de risque / désagrément (passage d'un véhicule entrant ou sortant) et non plus sur des éléments de découvertes, d'esthétique ou de surprise (interaction positive). Cette problématique est prise en compte dans les recommandations de la Ville de Bruxelles qui prévoient de regrouper, rationaliser et limiter les entrées de garage.

- Veiller à organiser autant que possible l'entrée et la sortie des garages sans placer plus de deux portes d'accès. Veiller à ce que les dimensions des portes se limitent à une largeur de 3,5 m (ce qui correspond à une largeur ordinaire de chaussée).
- Veiller à ce que les portes de garage accueillent des jours afin de laisser passer une luminosité naturelle et à permettre une certaine interaction avec le bâtiment.



#### Encombrement du mobilier lié aux commerces

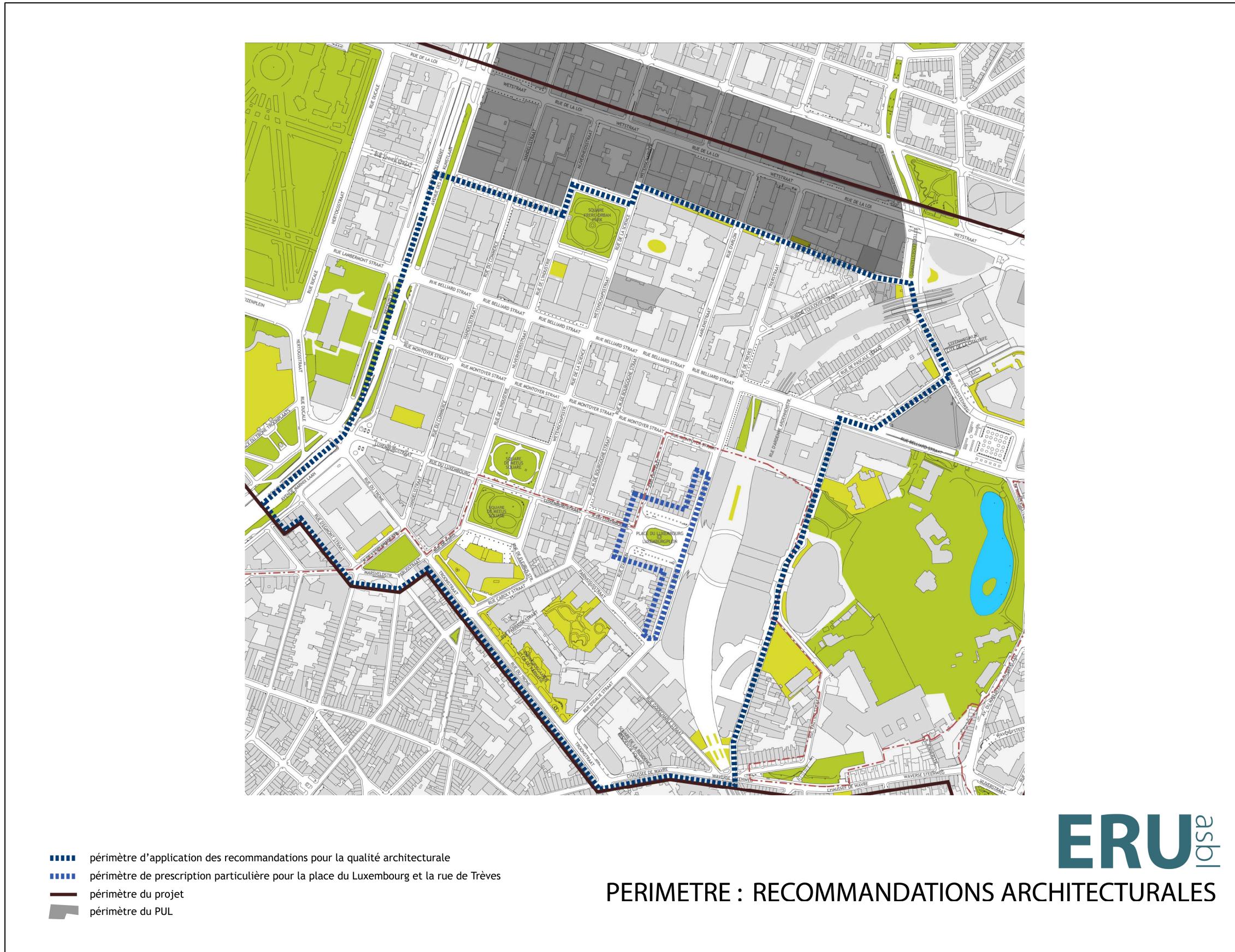
L'exploitation des commerces, en particulier les HORECA, contribue à l'animation des rues, pour autant que l'on veille à ne pas entraver les cheminements piétons sur les espaces publics.

- L'encombrement lié aux éléments de mobilier tels que tables et chaises, chevalets, parasols, etc. est limité. Il est placé de préférence le long de la façade et permet de laisser un passage libre suffisant.
- Le placement de drapeaux publicitaires est fortement déconseillé car il encombre inutilement l'espace ; le nombre de chevalets est limité à un par commerce.



*NB : L'élaboration d'une charte relative aux terrasses de la place du Luxembourg devrait compléter ces recommandations afin d'y garantir un mobilier coordonné et de qualité. Sur base du travail déjà réalisé par la commune d'Ixelles, cette charte pourrait être mise en place via Equama et Atrium.*

## **7. RECOMMANDATIONS POUR LA QUALITE DES RUES DU QUARTIER LEOPOLD**



## PROJET 8

# SCHÉMA DIRECTEUR DES PLANTATIONS DANS LE QUARTIER LÉOPOLD

### INTRODUCTION

« La présence accrue de la flore et de la faune dans les rues, avenues, boulevards et places constitue indéniablement un apport bénéfique sur la santé psychique et physique (...).

Toute introduction de la nature en ville, si modeste soit elle, permet de réduire (voire éliminer) les chancres visuels, de renforcer le potentiel d'embellissement et de composition des ensembles construits et de rendre les espaces publics plus propices au loisir et à la détente (repos, jeu, lecture, rencontre, méditation), ainsi qu'aux déplacements lents. »

*Bruxelles Environnement - Guide pratique pour la conception des espaces publics des quartiers durables - Recommandation - TER02 29/06/11 - 'Optimiser la biodiversité'*

A ceci, nous pouvons ajouter le bénéfice de la végétalisation lors des fortes chaleurs d'été.

L'analyse préalable du quartier (voir diagnostic,) a montré pour les rues en damier du Quartier Léopold :

- le caractère très minéral du quartier et l'intérêt des usagers (exprimé entre autres par le biais des questionnaires et enquêtes de terrain) pour l'**amélioration des espaces publics** - notamment à travers des projets de plantation et de fleurissement - et pour l'**amélioration de la convivialité** (il est à noter que l'enquête révèle une demande spécifique de fleurs).
- la réelle plus-value apportée par les plantations au niveau de la qualité des rues.  
*Voir carte 'Qualité des rues'. Outre les qualités liées au bâti (rapport entre la largeur de la rue et la hauteur sous corniche des immeubles qui la bordent, qualité de l'architecture, etc.), la qualité des rues est notamment liée à leur caractère plus ou moins végétalisé. Les rues plantées ou offrant un fond de perspective planté ('appel vert') présentent une réelle qualité pour le piéton.*
- les difficultés des promeneurs à se situer dans le tissu urbain (du fait d'un tissu en damier et d'une architecture de bureaux au caractère très 'neutre'). Or, la présence de plantations dans l'espace public peut jouer le rôle de 'points de repère' (ex : dans la rue des cerisiers, à droite après le square, à côté de l'immeuble avec une façade verte...)

En outre, la plantation et le fleurissement du quartier présentent également de nombreux intérêts en termes de biodiversité<sup>4</sup>.

Dans le cadre de l'étude d'un parcours culturel piétonnier entre le Quartier des Arts et le Cinquantenaire, il nous a semblé intéressant de mettre au point un '**Schéma Directeur des Plantations dans le Quartier Léopold**' afin de donner une image plus attrayante du quartier, variée et à l'échelle du piéton.

Celui-ci présente plusieurs types d'intervention distincts qui sont localisés sur la carte ci-après.

Ils déclinent différentes approches : le fleurissement de certains lieux précis, la plantation d'arbres d'alignement dans certaines rues du quartier, le traitement spécifique de certains lieux qui présentent un potentiel de verdurisation, le traitement de zones de recul sous-exploitées...

Notons que ces propositions cadrent avec les objectifs du 'Plan Nature' de Bruxelles Environnement, qui sera mis à l'enquête publique en février 2014 et dont l'objectif principal est d'introduire la nature en ville.

Les axes de travail déclinés dans le Schéma Directeur sont les suivants :

- **Axe 1** : Traitement de la rue du Luxembourg
- **Axe 2** : Projet spécifique pour la place du Luxembourg
- **Axe 3** : Fleurissement des squares de Meeus et Frère Orban
- **Axe 4** : Traitement des rues de la Science et de l'Industrie
- **Axe 5** : Maillage vert rues larges et rues étroites
- **Axe 6** : Perspective de la rue Montoyer : végétalisation
- **Axe 7** : Zones de recul de la rue Jacques de Lalaing
- **Axe 8** : Plantations ponctuelles rue d'Arlon
- **Axe complémentaire** : les pieds d'arbres de la rue Guimard

*NB : Outre ces différents projets, la mise en place d'un projet paysager pour la chaussée d'Etterbeek devrait être envisagée dans une réflexion parallèle, qui ne sera pas développée dans le cadre de ce projet.*

L'objectif de ce schéma directeur est de proposer des pistes pour la verdurisation du quartier. Ces différents axes sont présentés sous forme de fiches. Ils ne font pas l'objet d'une étude approfondie dans le cadre de la présente mission.

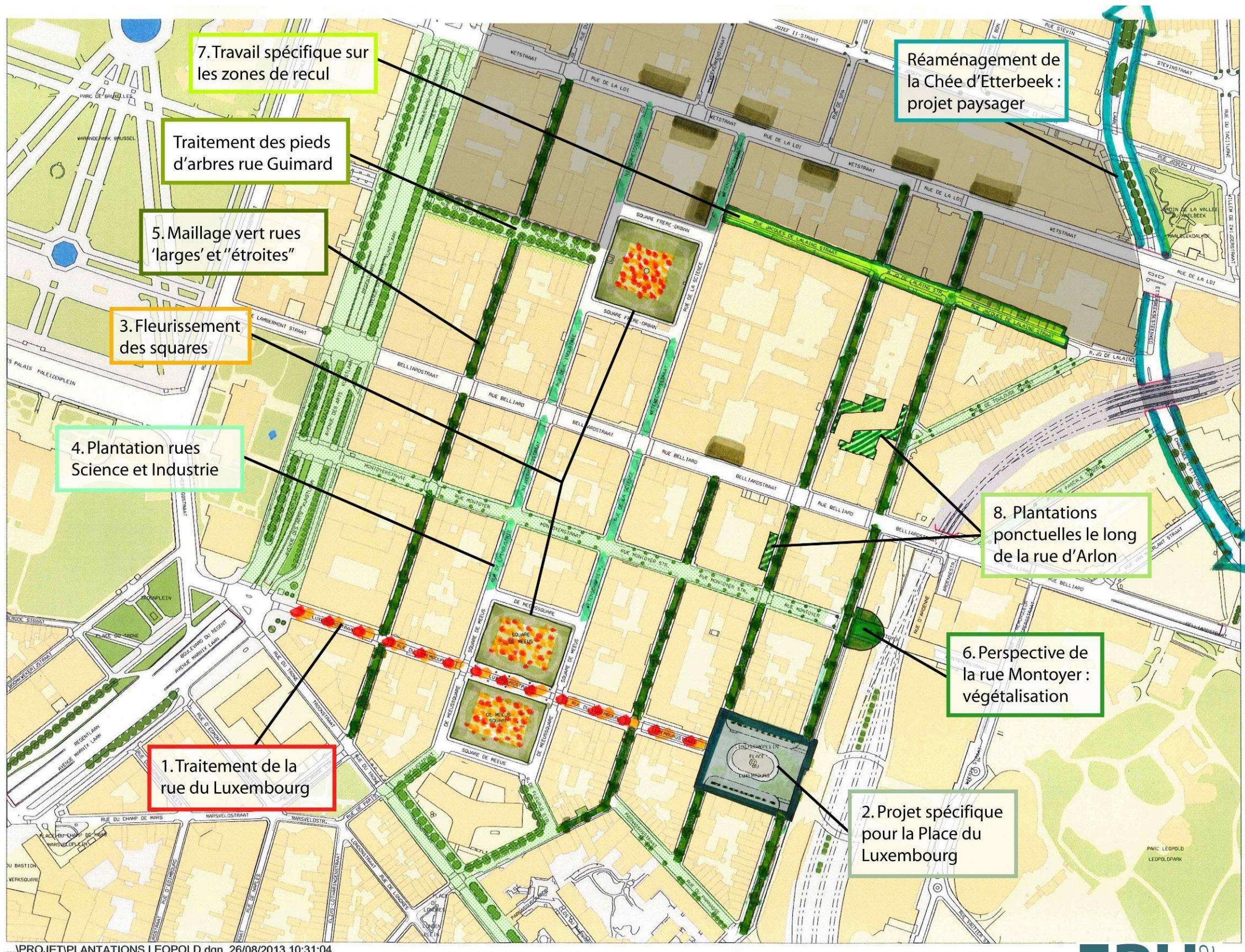
Seuls les axes 1 à 4 sont détaillés cadre de cette mission (voir projet 4 'La rue et la place du Luxembourg' et projet 5 'Les squares et les rues de la Science et de l'Industrie').

<sup>4</sup> Les enquêtes récentes montrent un engouement pour l'installation de ruchers en centre urbain.

La Ville de Bruxelles n'y a pas échappé et elle a investi dans l'installation de ruches sur la toiture de son centre administratif.

Les experts se félicitent de ces initiatives, mais ils indiquent qu'un important déficit de réserves florales se profile déjà. Les colonies d'abeilles domestiques doivent pouvoir atteindre les sucs et pollens suffisants pour ne pas s'effondrer. Une abeille a besoin de plusieurs centaines de fleurs pour alimenter une seule larve.

## 8. SCHEMA DIRECTEUR PLANTATIONS DANS LE QUARTIER LEOPOLD



**ERU** iqse

SCHEMA DIRECTEUR DE VERDURISATION  
DU QUARTIER LEOPOLD

janvier 2014

## 8. SCHEMA DIRECTEUR PLANTATIONS DANS LE QUARTIER LÉOPOLD

## **AXE 1. VEGETALISATION D'UNE PARTIE DE LA RUE DU LUXEMBOURG**

OBJECTIFS

- Améliorer l'agrément et la convivialité de la rue du Luxembourg
  - Contribuer à la verdurisation du quartier



## CONTEXTE

La rue du Luxembourg accueille plusieurs lignes de bus.

Cette rue comporte de nombreux commerces et horeca.

Elle relie 2 pôles importants : la place du Trône et la place du Luxembourg. Elle traverse le square de Meeus, jardin public de qualité.

Cet axe est parcouru par un flux piéton très important. Au niveau des déplacements piétons, on distingue les déplacements liés à la fonction de ‘transit’ (essentiellement dans les tronçons situés entre la place du Trône et le square de Meeus) et les déplacements liés à la fonction de ‘séjour’ (principalement dans les tronçons situés entre le square de Meeus et la place du Luxembourg).

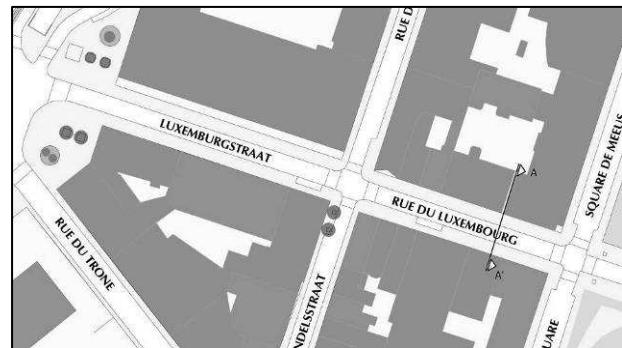
## Configuration

La rue du Luxembourg est très structurante et très confortable.

On y retrouve 3 types d'aménagements distincts correspondant à 3 sections :

#### Section 1 : entre la Petite Ceinture et le square de Meeus (coupe AA')

- Largeur : 15,2m
  - Trottoirs larges (4.5m)
  - Pas de stationnement
  - Flux piéton très rapide. La 1<sup>ère</sup> section de la rue (vers Trône) est exclusivement réservée aux bus (interdit aux automobilistes).



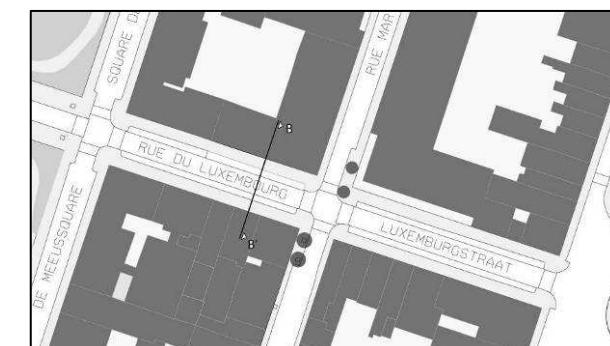
## Section 2 : au droit du square de Meeus, entre les jardins



- Largeur (entre les grilles) : 18m
  - Pas de stationnement
  - Les trottoirs accueillent des arrêts de bus
  - Sur chaque trottoir, 5 bacs à plantes en pierre bleue d'environ 120/120cm.
  - Ces bacs sont actuellement sous-valorisés, remplis de plantations arbustives, un peu fatiguées.
  - Ces bacs constituent une opportunité de créer de **véritables masses colorées** (un complément coloré aux jardins des squares).

### Section 3 : entre le square de Meeus et la place du Luxembourg (coupe BB')

- Largeur : 18m
  - Trottoirs relativement larges (3.7m)
  - Bandes de stationnement bilatérales
  - Présence renforcée d'horeca



## PROPOSITION

La rue du Luxembourg ne présente pas beaucoup d'espace pour développer un aménagement. En outre, cette rue est très structurée puisqu'elle est ponctuée par différentes séquences (entre la place du Trône et le square / le long du square / entre le square et la place du Luxembourg) et ne se prête pas forcément à une plantation d'arbres d'alignement.

Le projet vise donc à développer une intervention légère, susceptible d'améliorer la convivialité de cet axe. Pour cela, la proposition est de fleurir le tronçon de la rue du Luxembourg situé à hauteur du square de Meeûs. Voir projet 4 'La rue et la place du Luxembourg'

NB : Dans le cadre de ce projet, d'autres mesures sont proposées pour renforcer les qualités spatiales de la rue du Luxembourg, notamment en termes d'amélioration du cheminement piéton (via la suppression de mobilier/simplification des panneaux de signalisation), en termes d'éclairage, d'aménagement ponctuel de terrasses, etc. Elles sont détaillées dans le projet 4 : 'La rue et la place du Luxembourg'.

## ACTEURS-PARTENAIRES

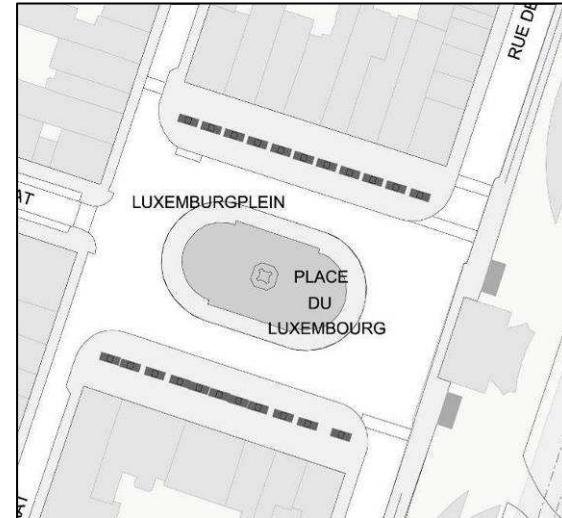
Région de Bruxelles-Capitale, Ville de Bruxelles et Commune d'Ixelles / Atrium, comité des commerçants, comités d'habitants / Equama, Fonds du Quartier Européen / Autres (Visit Brussels...)

## 8. SCHEMA DIRECTEUR PLANTATIONS DANS LE QUARTIER LÉOPOLD

### AXE 2. PROJET SPÉCIFIQUE POUR LA PLACE DU LUXEMBOURG

#### OBJECTIFS

- Revaloriser l'espace public
- Renforcer la qualité spatiale de la place



#### CONTEXTE

La place du Luxembourg est un pôle important dans le quartier. Il s'agit d'un lieu de rencontre et de convivialité.

La place constitue un ensemble patrimonial cohérent remarquable. Les immeubles qui la bordent (classés) se caractérisent par une très grande qualité et homogénéité.

Cependant, l'espace public fort sollicité est quant à lui confronté à diverses problématiques qui ont un impact sur sa qualité spatiale : envahissement automobile, multiplication des panneaux de signalisation, problèmes de propreté liés à la suroccupation de la place à certains moments (notamment le jeudi soir)...

#### Remarques :

- La place n'est pas classée comme site. Seules les façades à rue et les toitures le sont.
- S'il est envisageable de proposer des modifications de l'espace public, celles-ci doivent veiller à préserver la perspective sur la façade de la gare (classée), depuis la rue du Luxembourg.

#### PROPOSITION

Le projet vise à revaloriser cet espace public, notamment par un projet de plantation de la place.

*Voir projet 4 'La rue et la place du Luxembourg'*

NB : Dans le cadre de ce projet, d'autres mesures sont proposées pour renforcer les qualités spatiales de la place du Luxembourg, notamment en termes d'éclairage ou de mobilité (simplification des panneaux de signalisation...). Elles sont détaillées dans le projet 4 : 'La rue et la place du Luxembourg'.

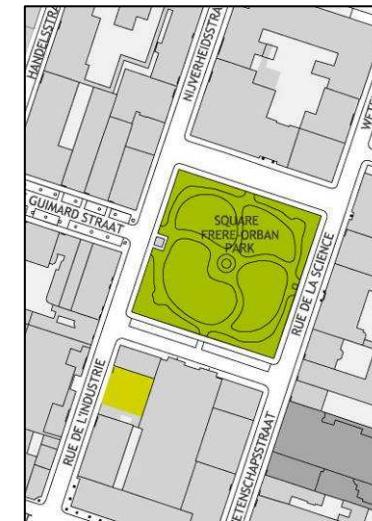
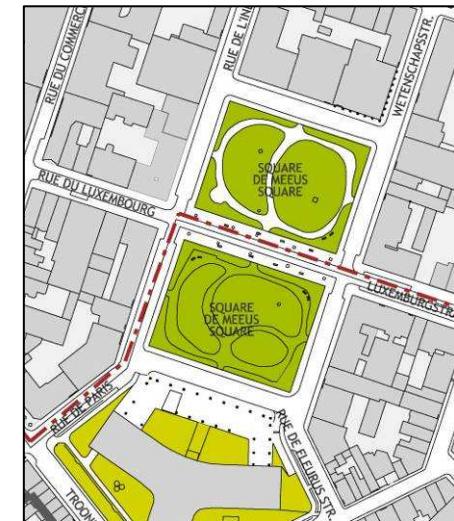
#### ACTEURS / PARTENAIRES

Région, Commune d'Ixelles, CRMS, DMS.

### AXE 3. FLEURISSEMENT DES SQUARES DE MEEUS ET FRÈRE ORBAN

#### OBJECTIFS

- Revaloriser les squares et renforcer leur attractivité.



#### CONTEXTE

Les squares de Meeus et Frère Orban constituent des espaces ouverts très importants dans le quartier.

- Ils se caractérisent par une grande qualité spatiale/patrimoniale (le square de Meeus est classé depuis le 08.11.1972, le square Frère Orban depuis le 04.10.1974) ;
- Ils bénéficient d'un passage de piétons important et sont situés dans les cheminements privilégiés entre la Place Royale et le Cinquantenaire ;
- Ils font partie des 16 'Urban Lifestyle Points' (ULP), points d'animation à renforcer (voir étude de l'AMCV pour le Fonds Quartier Européen et la Région de Bruxelles-Capitale).

Ils présentent cependant des déficits de gestion et de qualité :

- Déficits d'entretien des squares de Meeus et Frère Orban (grilles endommagées, vieillissement des plantations...).
- La gestion du square de Meeus est particulièrement difficile puisqu'il est situé à cheval sur 2 communes.
- Le fleurissement des squares est actuellement peu présent et concentré sur quelques parcelles ponctuelles (repose sur la replantation ponctuelle d'annuelles, plantations des buissons vieillissantes...).

#### PROPOSITIONS

- Rénover les grilles / mise en peinture
- Redresser les bords des parterres et pelouses (bordures)
- Dégager les perspectives visuelles dans le square de Meeus côté Ixelles (suppression du pavillon des jardiniers entouré de grillages et d'ifs).
- Mettre au point un **projet de fleurissement d'ensemble** pour le square de Meeus et le square Frère Orban. Celui-ci se basera sur les principes paysagers ayant prévalu lors de la conception de ces jardins.

En outre, les 2 rues longeant et reliant les squares seraient privilégiées pour compléter le projet.

*Voir projet 5 'Les squares et les rues de la Science et de l'Industrie'.*

#### ACTEURS / PARTENAIRES

Ville de Bruxelles, Commune d'Ixelles, CRMS et DMS.

### AXE 4. TRAITEMENT DES RUES DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

#### OBJECTIFS

- Marquer une liaison physique entre les squares de Meeus et Frère Orban, en liaison avec le parcours majeur et avec le parcours des vitrines.
- Améliorer les cheminements Nord-Sud dans le quartier pour les usagers doux (piétons et cyclistes).
- Renforcer les qualités spatiales et l'attractivité de ces 2 axes.

#### CONTEXTE

Les rues de la Science et de l'Industrie sont deux axes importants du quartier.

- La rue de l'Industrie en particulier constitue une **liaison Nord-Sud** privilégiée dans le Quartier Léopold (source : *Plan de Mobilité 2012*). Ces 2 axes abritent quelques commerces (snacks essentiellement).
- Elles présentent dans certains tronçons un **bâti cohérent et de qualité** (voir diagnostic, carte 'Qualité des rues').
- Elles longent les squares de Meeus et Frère Orban et présentent sur toute leur longueur une **perspective vers ces squares**, qui créent de véritables 'appels verts'.
- Ces 2 axes constituent, au sein du parcours culturel piétonnier, des **liaisons secondaires** se raccrochant à la fois au **parcours majeur** et au **parcours vitrines** (voir projet 3, Vitr-in.eu).

#### Profil :

- Largeurs entre façades : 15m
- Rues à sens unique (sauf un tronçon de la rue de l'Industrie, à proximité du square Frère Orban), avec passage du bus.
- Stationnement bilatéral.
- Trottoirs : +/-3m



#### PROPOSITION

Créer un '**maillage vert**' entre les squares sur toute la longueur des rues de la Science et de l'Industrie, jusqu'à la rue de la Loi au Nord et la rue du Trône au sud (soit y compris les tronçons des rues Caroly et de Paris).

*Voir projet 5 'Les squares et les rues de la Science et de l'Industrie'.*

NB : Dans le cadre de ce projet, d'autres mesures sont proposées pour renforcer les qualités spatiales de ces 2 axes, notamment en termes d'éclairage. Elles sont détaillées dans le projet 5 : 'Les squares et les rues de la Science et de l'Industrie'.

#### ACTEURS / PARTENAIRES

Ville de Bruxelles, Commune d'Ixelles.

### AXE 5. MAILLAGE VERT DANS LES RUES LARGES ET LES RUES ETROITES

Afin d'améliorer le cadre de vie, de développer un paysage urbain plus diversifié, d'améliorer la biodiversité, de rendre le quartier plus attrayant et plus convivial et d'y favoriser la promenade, il pourrait être intéressant de planter systématiquement les rues.

Les rues du quartier Léopold sont dans leur ensemble relativement larges (bien que le passant ne perçoive pas cette largeur du fait de la grande hauteur sous corniche des immeubles qui les bordent).

On distingue 2 typologies de rues dans le quartier :

- les rues 'larges', dont la largeur varie de 15 à 20m.
- les rues 'étroites', dont la largeur varie de 12 à 14m.

Nous proposons un **maillage vert** qui tienne compte de la configuration physique des axes, en distinguant le type de plantations proposées selon le profil (largeur) de la rue.

#### Atouts des plantations :

- créer un paysage urbain diversifié, qualitatif
- améliorer la sensation de confort des déplacements doux
- encourager la marche à pied, favoriser la promenade
- rafraîchir l'air en été
- palier au manque de qualité d'un grand nombre d'immeubles du quartier

NB : dans l'état actuel du dossier, il a paru prématûr de déterminer des essences précises. Quelques essences sont simplement citées à titre exemplatif.

L'étude du volet sur les plantations devra être poursuivie en étant attentif à redonner au quartier un nouveau niveau de cohérence.

#### Projet complémentaire

Ce projet de maillage vert est complémentaire à la volonté de la Ville de Bruxelles de **favoriser la verdurisation des intérieurs d'îlot** et de créer des **cheminements piétons** à l'intérieur des îlots.

En effet, la Ville de Bruxelles, consciente du caractère très minéral du quartier, préconise de favoriser la verdurisation des intérieurs d'îlot pour créer un cadre calme et accueillant pour les futurs logements tout en réalisant là où c'est possible, des cheminements piétons traversant les îlots.

Des contacts avec les propriétaires sont actuellement pris à ce sujet. Mais ce projet est un projet sur le long terme. En outre, la marge de manœuvre des pouvoirs publics est relativement limitée puisque les intérieurs d'îlots concernés constituent dans une large mesure des propriétés privées.

Au niveau des espaces publics et du maillage vert des rues, les pouvoirs publics disposent de davantage de latitude et peuvent mettre en œuvre un projet de verdurisation plus rapidement.

Ces deux visions ne sont pas contradictoires mais peuvent concourir pour une amélioration du cadre de vie du quartier.

## 8. SCHEMA DIRECTEUR PLANTATIONS DANS LE QUARTIER LÉOPOLD

### 5a. Les rues larges

#### OBJECTIFS

- Donner une image plus verte du quartier
- Rendre le quartier plus attrayant et plus convivial
- Favoriser la promenade

#### CONTEXTE

Parmi les rues ‘larges’, on retrouve :

- les rues de l’Industrie et de la Science : 15m
- la rue d’Arlon (2 tronçons) : 16 à 17,5m
- la rue de Trèves (2 tronçons) : 17 à 20m



#### PROPOSITION

Sur le modèle de la rue Montoyer, créer un maillage vert pour renforcer les qualités et l’attractivité des rues.

#### Proposition :

- Plantations bilatérales, dans la zone de stationnement
- Possibilité de varier les essences afin de ‘caractériser’ les rues du quartier ;
- Caractéristiques des plantations proposées :
  - Hauteur préconisée : 8 à 10m
  - Diamètre de la couronne : 4 à 5m
  - Hauteur minimale du tronc : 2m
  - Forme de la couronne : ovale / Feuillage : léger
  - Exemples d’essences proposées : amélanchier arborea ‘Robin Hill’, érable à feuilles de vigne, érable ‘Armstrong’

#### RÉFÉRENCE

Plantation systématique des rues de Berlin.

#### ACTEURS / PARTENAIRES

Ville de Bruxelles, Commune d’Ixelles / éventuellement Bruxelles Environnement

#### ILLUSTRATION



Rue d’Arlon - AVANT - APRES

### 5b. Les rues étroites

#### OBJECTIFS

- Donner une image plus verte du quartier
- Rendre le quartier plus attrayant et plus convivial
- Favoriser la promenade

#### CONTEXTE

Parmi les rues ‘étroites’, on retrouve :

- la rue du Commerce : 12m
- la rue Marie de Bourgogne : 12m
- la rue d’Arlon (3 tronçons) : 12m
- la rue de Trèves (2 tronçons) : 14m
- la rue du Parnasse : 12m



#### PROPOSITION

Créer un maillage vert pour renforcer les qualités et l’attractivité des rues.

#### Caractéristiques des plantations proposées

- Plantations unilatérales ou alternées
- Arbres de petites dimensions / taillés (en marquise, coniques...)
- Hauteur préconisée : maximum 6m
- Hauteur minimale du tronc : 2m
- Taille et essences peuvent varier afin de ‘caractériser’ les rues
- Types d’essences proposées : Tilleul taillé en marquise, charme, platane...

#### RÉFÉRENCE

Plantation de nombreuses rues étroites à Saint-Gilles.

#### ACTEURS / PARTENAIRES

Ville de Bruxelles, Commune d’Ixelles / éventuellement Bruxelles Environnement

#### ILLUSTRATION



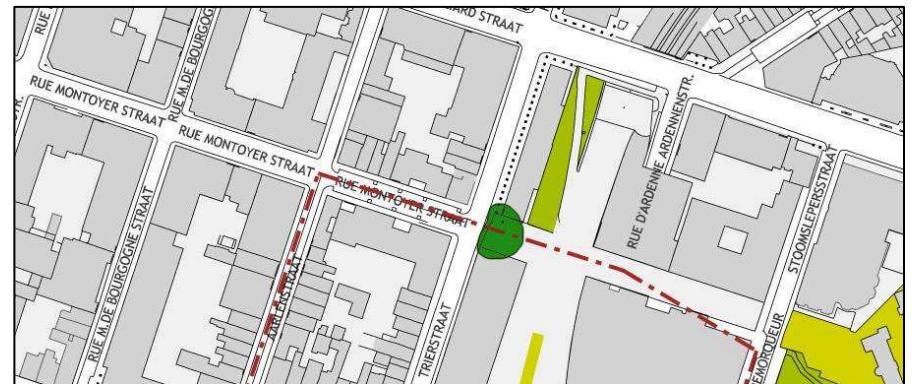
Rue du Commerce - AVANT - APRES

## 8. SCHEMA DIRECTEUR PLANTATIONS DANS LE QUARTIER LÉOPOLD

### AXE 6. PERSPECTIVE DE LA RUE MONToyer : VÉGÉTALISATION

#### OBJECTIF

Conduire les usagers du quartier vers cet endroit qui constitue un des accès vers l'esplanade du Parlement Européen et au-delà vers le Parc Léopold.



La création d'une esplanade face au Parlement Européen, surélevée par rapport au Quartier Léopold, a eu pour conséquence de créer une véritable coupure entre le Quartier Léopold et le parc du même nom. En fond de perspective de la rue Montoyer, cette coupure est matérialisée par un **mur aveugle**, qui constitue une véritable barrière entre les espaces publics du quartier et le Parc Léopold.

#### PROPOSITIONS

- Faire revenir le paysage vert du Parc Léopold à l'avant-plan. Le mur en fond de perspective de la rue Montoyer étant implanté sur un ancien accès au parc, il serait intéressant d'y créer un mur végétalisé.
- Possibilité de mener une intervention artistique sur ce mur en lien avec sa végétalisation.
- Réduire la hauteur de la barrière visuelle en abaissant le mur en fond de perspective de la hauteur du garde-corps et en le remplaçant par un garde-corps léger et transparent. Gain de hauteur +/-0,8m.
- Transformer l'escalier existant (élargissement dans le champ de vision de la rue Montoyer) de manière à recréer une liaison visuelle directe.



#### ILLUSTRATION



#### ACTEURS

Artiste, Ville de Bruxelles...

### AXE 7. ZONES DE RECOL DE LA RUE JACQUES DE LALAING

#### OBJECTIFS

Développer le caractère paysager de la rue et valoriser son relief singulier.



#### CONTEXTE

La rue Jacques de Lalaing présente une opportunité intéressante : elle se caractérise par la présence de nombreuses zones de recul. Ces espaces constituent autant de potentialités de verdurisation et d'amélioration de la convivialité des espaces publics. En outre, cette rue présente une pente descendante vers la vallée du Maelbeek au niveau de la chaussée d'Etterbeek et une perspective dégagée vers les bâtiments du Résidence Palace qui méritent d'être valorisés.

#### PROPOSITION

Plantation systématique des zones de recul (Mise en place éventuelle d'une prime / Concours de verdurisation).

#### ACTEURS / PARTENAIRES PRESSENTIS

Régie des bâtiments, propriétaires / locataires des immeubles, Ville de Bruxelles.



#### NB :

- Plusieurs immeubles concernés sont des propriétés publiques.  
En vert, les propriétés de la Régie des bâtiments (domaine de l'état).  
En jaune, les propriétés d'un état étranger.
- La Régie des bâtiments a le projet de transformer le bâtiment actuellement vide à l'angle entre les rues d'Arlon et Jacques de Lalaing. L'aménagement des abords pourrait être revu dans ce cadre.

#### ILLUSTRATION



Rue Jacques de Lalaing - AVANT - APRES

#### NB

Au-delà de cette mesure 'légère' de créer un jardin vertical pour pallier le disfonctionnement actuel, il pourrait être opportun d'évaluer la faisabilité de créer une liaison plus visible vers le Mail et le parc Léopold situé au-delà (un escalier d'une certaine monumentalité, très visible depuis l'axe de la rue Montoyer, donnant accès au Mail). Un travail approfondi sur ce site vaudrait la peine d'être mené - hors du cadre de cette étude - car il constitue un réel enjeu pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie dans le quartier.

## 8. SCHEMA DIRECTEUR PLANTATIONS DANS LE QUARTIER LÉOPOLD

### AXE 8. PLANTATIONS PONCTUELLES RUE D'ARLON

La rue d'Arlon est une rue importante dans le quartier puisqu'elle constitue le lien entre les pôles de la place du Luxembourg et du métro Maelbeek. Elle présente actuellement peu de fonctions animées mais bénéficie de trottoirs larges et d'un trafic automobile limité.

Le long de la rue d'Arlon, deux espaces extérieurs non exploités présentent des potentialités intéressantes en termes de verdurisation :

1. la zone de recul située rue d'Arlon 62.
2. la 'double cour' située rue d'Arlon 53-55 / rue de Trèves 82-84 ;



#### 1. La zone de recul, rue d'Arlon 62



#### CONTEXTE

Cette zone de recul plantée constitue un espace aéré, agréable pour le piéton. A l'arrière de la zone de recul, le rez-de-chaussée est occupé par l'entrée de l'immeuble, une cafétéria (peu ouverte sur l'extérieur) et des bureaux.

De l'autre côté de la rue, le rez-de-chaussée de l'immeuble en vis-à-vis est occupé par deux Horeca, qui disposent de très petites terrasses sur le trottoir.

Cet espace vert est intéressant mais relativement coupé de l'espace de la rue. La bande de stationnement, côté pair, isole ce petit espace vert des terrasses Horeca en vis-à-vis.

#### OBJECTIFS

- Améliorer de la qualité de la rue, améliorer la qualité du parcours entre 2 pôles ;
- Renforcer l'animation de la rue grâce à une valorisation des Horeca
- Renforcer le caractère vert de cette zone de recul

#### PROPOSITIONS

- Suppression des places de parking coupant le vis-à-vis ;
- Mise en place de plantations plus ambitieuses et colorées (analyser la possibilité d'intervenir dans la jardinière) ;
- Création d'une ouverture visuelle de la cafétéria vers l'extérieur (petite terrasse, enseigne...) ;
- Eventuelle opportunité pour un point d'eau.

#### ACTEURS / PARTENAIRES PRESSENTIS

Propriétaire / locataire(s) de l'immeuble, commerçants des horeca aux 41-43 rue d'Arlon

#### 2. La 'double cour', rue d'Arlon 53-55 / rue de Trèves 82-84



#### CONTEXTE

Côté rue d'Arlon, la cour est directement reliée à l'espace public car elle est en prolongement du trottoir. Son orientation à l'ouest lui permet de bénéficier de l'ensoleillement en fin de journée. En vis-à-vis se trouve « Concert Noble ». La cour est bordée de vitrines. La moitié d'entre elles constituent des vitrines 'muettes'. L'autre moitié est occupée par des fonctions plus ouvertes (dont un snack).

Côté rue de Trèves, on retrouve une cour similaire sur laquelle donnent notamment des bureaux. Cet espace semble totalement inoccupé. Le cul-de-sac au fond donne cependant sur une cour intérieure végétalisée et accueillant une terrasse de cafétéria inaccessible (fermée par des grillages). Le potentiel d'animation de cette partie de la cour semble plus réduit. En effet, la cour est reliée à la rue par une série de marches, ce qui en rend l'accès difficile. En outre, l'ensoleillement est très faible. Enfin, les vitrines qui la bordent appartiennent toutes à des bureaux : aucune fonction 'animée' n'est présente de ce côté-là.

#### OBJECTIFS

- Améliorer de la qualité de la rue, améliorer la qualité du parcours entre 2 pôles ;
- Renforcer l'animation de la rue grâce au développement d'un espace planté convivial ;
- Verdurer un espace extérieur minéral.

#### PROPOSITIONS

- Plantation massive (arbres, fleurs...) et implantation éventuelle d'un point d'eau ;
- Implantation de bancs/plots et création d'une terrasse Horeca ;
- Traitement qualitatif des devantures
- Eventuellement, implantation d'une œuvre d'art en lien avec le projet VITR-IN.eu

#### ACTEURS / PARTENAIRES PRESSENTIS

Copropriétaires (privé) et locataires / Eventuellement Equama, dans le cadre du projet VITR-IN.eu

#### ILLUSTRATION



Rue d'Arlon - AVANT - APRES

## 8. SCHEMA DIRECTEUR PLANTATIONS DANS LE QUARTIER LÉOPOLD

### AXE COMPLEMENTAIRE : LES PIEDS D'ARBRES DE LA RUE GUIMARD

#### CONTEXTE

Les pieds d'arbres des liquidambars existants sont ceinturés par des tores en béton (avec finition de surface en petits granulats).

Les racines de ces arbres ont un peu chahuté les tores en béton.

La surface de pleine terre est réduite à une très petite dimension.

#### PROPOSITIONS

Remplacer ce mobilier par une bordure en pierre délimitant des pieds d'arbres agrandis, aux bords un peu arrondis vers la chaussée et raccordés au trottoir.

#### OBJECTIFS

Laisser davantage d'espace aux pieds des arbres, agrandir la zone de plaine terre, permettre une plantation couvrante complémentaire.

#### ACTEURS / PARTENAIRES PRESSENTIS

Espaces Verts et Voirie de la Ville de Bruxelles

Eventuellement, Equama (la gestion pourrait être assurée par Equama, en accord avec les services des Espaces Verts et Voirie de la Ville de Bruxelles).

#### Point d'attention :

Veiller à intégrer l'écoulement des eaux à l'aménagement.



Les pieds d'arbre de la rue Guimard, situation actuelle.

Situation existante



Proposition



Ex. : Aménagement des quais de l'Escaut à Tournai, Atelier 2F



## **PROJET 9**

### **BALISAGE ET SIGNALISATION**

## 9. BALISAGE ET SIGNALISATION

### CONTEXTE

Comme l'ont confirmé les enquêtes réalisées auprès des usagers, il est difficile de se situer dans le quartier. Les nombreux pôles d'intérêt du quartier sont très peu/pas signalés (pôles de mobilité, espaces verts, pôles d'activité, infrastructures culturelles/touristiques, ressources/atouts patrimoniaux...).

En outre, les atouts culturels/touristiques du quartier sont généralement peu mis en valeur, alors qu'il abonde en sculptures/ art public et en patrimoine bâti d'une grande richesse et diversité, méritant largement d'être valorisés.



Atelier Marcel Hastir pendant un concert.

Certains bâtiments ont en outre un potentiel d'animation intéressant pour la vitalité culturelle du quartier. On songe aux activités (concerts, conférences, ateliers) proposées par l'atelier du peintre Marcel Hastir.

### PROPOSITION

Le projet tient compte des travaux et études en cours comme l'étude du balisage menée pour les institutions européennes.

Il évite volontairement de 'matérialiser' des parcours par la mise en place de nouveaux éléments physiques (tels que des marquages au sol, des panneaux, du mobilier...) qui risqueraient d'encombrer l'espace public tout en ayant une portée relativement anecdotique (si une telle volonté se présentait, il serait peut être plus judicieux de prolonger les 'chemins de la ville').

Nous formulons néanmoins certaines propositions en matière de balisage et de signalisation :

- Mieux valoriser les lieux/points d'information présents dans le quartier (Bureau de liaison, point d'information dans le Parlement Européen...).
- En outre, un plan de situation des institutions culturelles en complément des institutions européennes devrait trouver sa place à quelques endroits clés (ex : dans le métro, place du Trône, place du Luxembourg, au Bureau de liaison, sur le Mail...).  
Diffusion des informations et promenades dans le quartier par le biais des acteurs locaux.
- Une autre piste de travail envisageable en matière de balisage et de signalisation est la valorisation des parcours/promenades, notamment via les smartphone. Cela permettrait en outre de connecter le 'parcours culturel piétonnier' à d'autres parcours existants ou à créer (exemple : parcours de biodiversité dans le Parc Léopold du collectif PUM, parcours des maisons de Strauven et/ou maisons classées dans le quartier des squares réalisé par le comité de quartier du quartier des Squares, etc.).

### ACTEURS-PARTENAIRES POTENTIELS ET MODALITÉS

Plusieurs acteurs du quartier impliqués dans la sensibilisation et la valorisation du patrimoine et des biens culturels développent déjà des programmes de visites et événements incluant les biens culturels et architecturaux du quartier Léopold (Visit Brussels, Commune d'Ixelles ...).

Tout comme les musées et organismes culturels présents dans ou aux abords du quartier, ils pourraient être associés à de nouvelles actions de valorisation. Un cofinancement de Visit Brussels, par exemple, pourrait être sollicité à cet effet.

Parmi les projets potentiels :

- Réaliser/commanditer un plan de quartier (avec indication des temps de parcours piétons entre les différents pôles).
- Réaliser/commanditer un parcours 'art public et patrimoine bâti'.

### EXEMPLE DE PARCOURS À CRÉER

L'art urbain et le patrimoine bâti peuvent chacun faire l'objet d'un parcours isolé (thématisé ou d'ensemble). Mais peuvent aussi faire l'objet de recoupements.

#### Mise en valeur des monuments et de l'art urbain

Le relevé que nous avons réalisé dans la phase préparatoire présente un nombre très intéressant de monuments d'art urbain et de peintures murales à valoriser. Que ce soit dans les murs et abords des parcs ou dans les différents espaces verts et places publiques, stations de métro, une quarantaine d'œuvres sont localisées de manière à construire un parcours entre la Place Royale et le Parc du Cinquantenaire.

Sculptures des XVIIIe, XIXe et XXe siècles, monuments à des personnalités illustres, ornements ou sculptures d'inspiration libre, ces éléments présentent une grande diversité de style, d'échelle, de fonctions, l'art contemporain s'exprimant de manière plus variée, libre, éphémère par exemple avec les graphes de Bonhom près du Muséum d'histoire naturelle.

Mais c'est l'art contemporain - le moins présent - qui pourrait apporter une nouvelle plus-value au quartier.



Henry Moore, Locking piece, 1963-64,  
déménagée à l'étranger en juin 2013

La fragilité de l'art public s'est révélée lorsque l'une des plus importantes œuvres du quartier s'est volatilisée une nuit. Il s'agissait d'un bien privé (appartenant à GBL /Groupe Bruxelles-Lambert), mais tellement bien exposé au regard qu'il avait acquis un statut de bien commun. Que la « Locking piece » de Henry Moore ait pu disparaître de l'espace public implique probablement un effort insuffisant de valorisation ou d'appropriation de l'œuvre.

## 9. BALISAGE ET SIGNALISATION

### Proposition

Dans l'attente de l'apport de nouvelles œuvres, comment mettre en valeur, faire connaître, faire respecter, voire pérenniser les œuvres existantes ? Certaines actions sont peut être nécessaires, préalablement à la distribution d'un document promenade. Vérifier l'intégration dans le contexte, nettoyer ou réparer un socle, sculpture, vérifier la présence de l'identification (noms du sculpteur, de l'œuvre, date de réalisation, marque de fondeur) voire installation d'une information complémentaire.

Par exemple :

- Au Parc Léopold, buste de Jean Linden : retourner la statue vers le parc (dans son ancienne position) et recréer un environnement végétal derrière la sculpture ;
- Square de Meeûs, enlever le dispositif de barrières légères placé temporairement pour limiter l'accès à la sculpture dédiée à Julien Dillens ;
- Pour les monuments inscrits dans des perspectives, comme celui de John Cockerill, place du Luxembourg, les intégrer dans un programme d'éclairage public.
- Au Muséum d'histoire naturelle, anticiper la disparition des peintures de Bonhom ?

### Mise en valeur du patrimoine bâti intéressant

Concernant plus spécifiquement l'architecture, le quartier abrite une quantité impressionnante d'éléments significatifs du patrimoine bruxellois, relevant de typologies très différentes : hôtels particuliers, immeubles à appartements, édifices publics et religieux, ateliers d'artistes..., couvrant une large palette de styles et d'époques (XVII<sup>e</sup> siècle - XX<sup>e</sup> siècle) : Renaissance (Tour Eggevoort), Eclectisme d'inspiration néoclassiques (habitations contemporaines de la création du quartier Léopold), Art nouveau (maisons de l'architecte H. Jacobs, rue Caroly), Art Déco (Résidence Palace), Modernisme (tours de l'architecte J.-J. Eggericx)....



Tour Eggevoort  
Parc Léopold



Hôtel du Marquis d'Assche  
(Conseil d'Etat)

### *Exemple de proposition de parcours réalisée par le Fonds Quartier Européen :*

Une étude commanditée à art&facts (I. Léonard) par le Fonds du Quartier Européen propose de mettre en valeur les éléments suivants du patrimoine du quartier :

- Square de Meeus
- Musée Wiertz et parc attenant
- Rue Vautier
- Eglise St-Joseph et square Frère-Orban
- Conseil d'Etat
- Maison rue de Toulouse, 47
- Immeubles Eggerickx square de Meeûs
- Atelier Marcel Hastir, rue du Commerce 51
- Place du Luxembourg
- Gare du Luxembourg et passages vers le Mail

Ce document constitue un point de départ intéressant pour un parcours/balisage à réaliser dans le cadre du présent projet.

On pourrait y ajouter des bâtiments phares contemporains (voir carte ci-après, 'Art public et paysage urbain à valoriser') ainsi que certains immeubles non classés (rue du Luxembourg, rue Caroly...), le Parc Léopold...

Les pages suivantes montrent 'ensemble des petits monuments d'art public du quartier ainsi qu'un exemple de parcours potentiel:

- Inventaire art public : illustration et brève description des richesses du quartier en matière d'art public ;
- Carte de valorisation du patrimoine et de l'art public et lien avec le parcours majeur et les liaisons secondaires.



Rue Caroly  
Arch. L. Govaerts



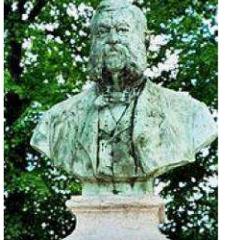
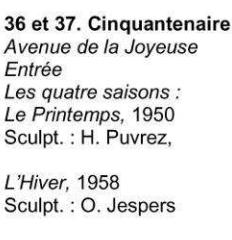
Square de Meeus  
Arch. J.-J. Eggerix

## 9. BALISAGE ET SIGNALISATION

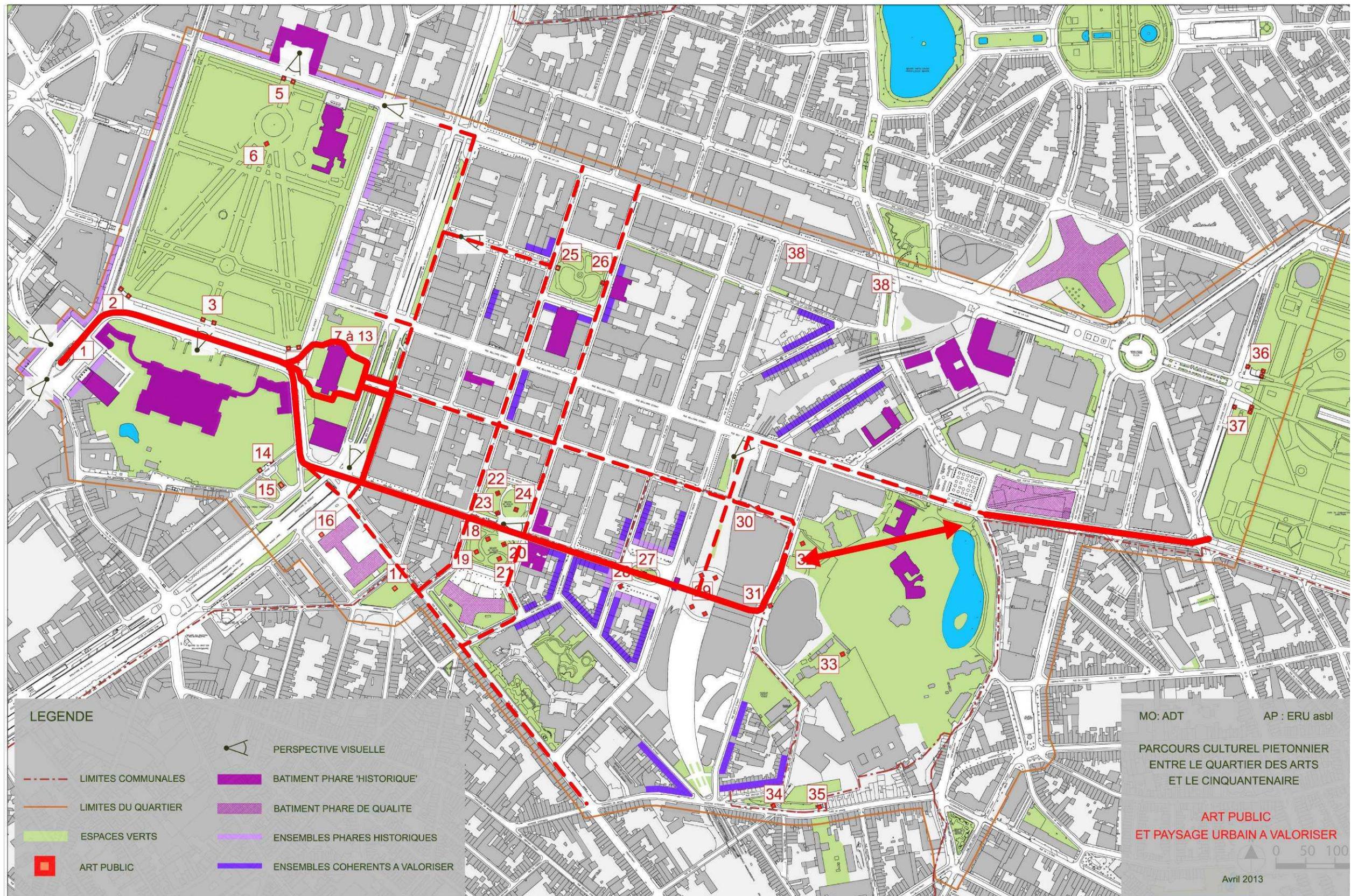
### L'ART PUBLIC ENTRE LE QUARTIER DES ARTS ET LE CINQUANTENAIRE -

	<b>1. Place Royale</b> Statue équestre de Godefroid de Bouillon, 1848 Sculpt. : Eugène Simonis		<b>2. Parc Royal</b> Entrée du parc Un des piédestaux d'entrée du parc. Sculpt. : G.-L. Godecharle		<b>3. Parc Royal</b> Entrée du parc Le Printemps, 1858 Sculpt. : V. Poelaert L'Eté, 1858 Sculpt. : E. Mélot		<b>4. Parc Royal</b> Entrée du parc		<b>5. Parc Royal</b> Entrée du parc
	<b>6. Parc Royal</b> Nombreuses sculptures dans le Parc Royal			<b>7. Jardins du Palais des Académies</b> Monument à Adolphe Quetelet (astronome), 1880 Pierre Sculpt. : Charles Fraikin		<b>8. Jardins du Palais des Académies</b> Monument à Jean Servais Stas (chimiste), 1897 Bronze Sculpt. : Thomas Vinçotte Arch. du piédestal : Victor Horta			<b>9. Jardins du Palais des Académies</b> Buste de Jules Destrée, 1937 Bronze Sculpt. : Armand Bonnatin
	<b>10. Jardins du Palais des Académies</b> Le Vainqueur, 1855 Bronze Sculpt. : Jean Geefs			<b>11. Jardins du Palais des Académies</b> Cain maudit, 1850 Bronze Sculpt. : Louis Jehotte	<b>12. Jardins du Palais des Académies</b> Le Discobole, 1867 (réplique de 1828) Bronze Sculpt. : Matthieu Kessels		<b>13. Jardins du Palais des Académies</b> La Surprise, 1869 Bronze Sculpt. : Jean-Baptiste Van Heffen		<b>14. Place du Trône</b> Piédestal surmonté d'un lion monumental, 1871 Sculpt. : A. Fassin
	<b>15. Place du Trône</b> Statue équestre de Léopold II Sculpt. : Th. Vinçotte, 1926		<b>16. Esplanade ING</b> Locking piece, 1964 Sculpt. : H. Moore	<b>SUPPRIMEE EN 2013</b>		<b>17. Parc Champs de Mars</b> "Two-Two-Way-Mirror Half Circles", 2000 Dan Graham		<b>18. Square de Meeùs</b> Buste du Général Storms, 1906 Sculpt. : Marnix d'Haveloose	
	<b>20. Square de Meeùs</b> L'Homme au vase, 1910 Sculpt. : Jean Hérain (réalisé pour l'exposition universelle de 1910)		<b>21. Square de Meeùs</b> Buste du Cte F. de Meeùs, 1847 (réplique de 2009) Sculpt. : Gu. Geefs		<b>22. Square de Meeùs</b> Sollicitude maternelle, ca. 1903 Sculpt. : H. Boncquet		<b>23. Square de Meeùs</b> Buste du Comte de Theux de Meylandt Sculpt. : Edmond de Valériola		<b>24. Square de Meeùs</b> Monument à Julien Dillens, ca. 1911 Sculpt. : J. Lagae

## 9. BALISAGE ET SIGNALISATION

	<p><b>25. Square Fr. Orban</b> Statue de Frère Orban, 1910 Sculpt. : Ch. Samuel</p>		<p><b>26. Square Fr. Orban</b> Statue d'Alexandre Gendebien, 1874 Sculpt. : Ch. vanderstappen</p>		<p><b>27. Pl. Luxembourg</b> Monument John Cockerill, 1872 Sculpt. : A. Cattier</p>		<p><b>28. Pl. Luxembourg</b> Fragment du mur de Berlin</p>		<p><b>29. Esplanade</b></p>
	<p><b>30. Esplanade</b></p>		<p><b>31. Parlement Européen</b> Europe, 1993 Sculpt. : May Claerhout</p>		<p><b>32. Parc Léopold</b> Fragment du mur de Berlin</p>		<p><b>33. Parc Léopold</b> Buste de J. Linden, 1899 Sculpt. : A. de Tombay</p>		
	<p><b>34 et 35. Musée IRSN</b> Dinosaures Artiste : Bonom</p>		<p><b>36 et 37. Cinquantenaire</b> Avenue de la Joyeuse Entrée Les quatre saisons : Le Printemps, 1950 Sculpt. : H. Puvrez, L'Hiver, 1958 Sculpt. : O. Jespers</p>						<p><b>38. Métro Maelbeek</b> Maelbeek Série de portraits Artiste : B. Van Innis, en coll. avec les architectes Henk De Smet et Paul Vermeule.Puvrez. 2002</p>

## 9. BALISAGE ET SIGNALISATION





● BUREAU D'INFOS CULTURELLES

● MUSÉE

● ESPACE CULTUREL  
(SPECTACLE/EXPO/FILM/CONFERENCE)

● SALLE DE CONCERT

● THEATRE

● AUTRE INSTITUTION CULTURELLE

● SALLE EVENEMENTIELLE

**ERU**  
INSTITUTIONS CULTURELLES

## 9. BALISAGE ET SIGNALISATION

INSTITUTIONS CULTURELLES (liste non exhaustive)				
	bureau d'info culturelle			
	musée			
	espace culturell (spectacle/ expo/ film, conférence)			
	salle de concert			
	théâtre			
	autre institution culturelle			
	salle événementielle			
N°	INSTITUTION	DEPARTEMENT	ADRESSE	CONTACT
<b>PÔLE 1 - Mont des Arts / Quartier Royal</b>				
1	BIP Brussels Info Place		rue Royale 2-4 1000 Bruxelles	T: +32 (0)2 563 63 99 <a href="http://www.biponline.be">www.biponline.be</a> - <a href="mailto:info@bipirisnet.be">info@bipirisnet.be</a>
2	Palais des Beaux-Arts (Bozar)		Rue Ravenstein 23 1000 Bruxelles	0032 2 507 82 00 presse:0032 2 507 84 30
3	Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique	Musées d'Art ancien et d'Art moderne	Rue du Musée 9 1000 Bruxelles	0032 2 508 32 11 <a href="mailto:info@fine-arts-museum.be">info@fine-arts-museum.be</a> <a href="http://www.fine-arts-museum.be">www.fine-arts-museum.be</a>
4		Musée Magritte	Place Royale 1 1000 Bruxelles	0032 2 508 32 11 <a href="http://www.musee-magritte-museum.be">www.musee-magritte-museum.be</a>
5	Conservatoire royal de Musique de Bruxelles		Rue de la Régence 30 1000 Bruxelles	0032 2 500 87 15 - <a href="http://www.conservatoire.be">www.conservatoire.be</a> <a href="mailto:location.salle@conservatoire.be">location.salle@conservatoire.be</a>
6	Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique		Rue Ducale 1 1000 Bruxelles	0032 2 550 22 12 <a href="mailto:academieroyale@cfwb.be">academieroyale@cfwb.be</a> <a href="http://www.academieroyale.be">www.academieroyale.be</a>
7		Bibliothèque royale	Boulevard de l' Empereur 4 1000 Bruxelles	0032 2 519 53 11 <a href="mailto:info@kbr.be">info@kbr.be</a> <a href="http://www.kbr.be">www.kbr.be</a>
8		Cabinet des Estampes		
9	Bibliothèque royale de Belgique	Archives générales du Royaume	Rue de Ruysbroeck 2-6 1000 Bruxelles	T: +32 (0)2 513 76 80 <a href="http://www.arch.be">www.arch.be</a> <a href="mailto:communicat@arch.be">communicat@arch.be</a>
10		Palais de Charles de Lorraine	Place du Musée - 1000 Bruxelles	
11	Palais Royal		Rue Brederode 16 1000 Bruxelles	0032 2 551 20 20
12	Musée des Instruments de Musique (MIM/ MRAH)		Montagne de la Cour 2 1000 Bruxelle	0032 2 545 01 30 <a href="http://www.mim.be">www.mim.be</a>
13		Collection permanente	Place des Palais 7 1000 Bruxelles	0032 70 22 04 92 <a href="mailto:info@belvue.be">info@belvue.be</a> <a href="http://belvue.be">belvue.be/</a>
14	Musée BELvue	Coudenberg - ancien Palais de Bruxelles	Place des Palais 7 1000 Bruxelles	0032 70 22 04 92 <a href="mailto:info@coudenberg.com">info@coudenberg.com</a> <a href="http://www.coudenberg.com">www.coudenberg.com</a>
15	Théâtre Royal du Parc		Rue de la Loi 3 1000 Bruxelles	0032 2 505 30 40 <a href="mailto:info@theatreduparc.be">info@theatreduparc.be</a> <a href="http://www.theatreduparc.be">www.theatreduparc.be</a>
16	Cinematek		Rue Baron Horta 9 1000 Bruxelles	02 551 19 00 - <a href="mailto:info@cinematek.be">info@cinematek.be</a>
17	Espace culturel ING		Place Royale 6 - 1000 Bruxelles	0032 2 547 22 92 - <a href="http://www.ing.be/art">www.ing.be/art</a> <a href="mailto:art.department@ing.be">art.department@ing.be</a>
18	Chapelle protestante		Place du Musée 2 1000 Bruxelles	<a href="http://www.eglisedumusee.be">www.eglisedumusee.be</a>

## 9. BALISAGE ET SIGNALISATION

PÔLE 2 - Parc Léopold/ Luxembourg / Quartier Léopold				
19		Atelier Marcel Hastir	Rue du Commerce 51 1000 Bruxelles	ateliermarcelhastir@gmail.com
20		Institut royal des Sciences naturelles de Belgique	Rue Vautier 29 1000 Bruxelles	0032 2 627 42 11 www.sciencesnaturelles.be
21		Musée Wiertz	Rue Vautier 62 1050 Bruxelles	0032.2/648.17.18 info@fine-arts-museum.be
22	Yellow	Bibliothèque Solvay	Parc Léopold Rue Belliard 137 1040 Brussels	0032 2 738 75 96 bibliothequesolvay@edificio.be www.edificio.be
23		Espace Senghor	Chaussée de Wavre 366 1040 Etterbeek	0032 2 230 31 40 info@senghor.be www.senghor.be
24		Théâtre Varia	Rue du Sceptre 78 1050 Bruxelles	0032 2 640 35 50 direction@varia.be OU relations.publiques@varia.be www.varia.be
25		Théâtre du Résidence Palace	Rue de la Loi 155 1040 Etterbeek	0032 2 231 07 40
25 bis		Gare du Quartier Léopold (ancien pavillon)		
25 ter		Institut Eastman Kodak (futur Musée de l'Europe)		
26		Gemeenschapscentrum De Maalbeek	Rue du cornet 97 1040 Etterbeek	0032 2 734 84 43 demaalbeek@vgc.be demaalbeek.vgc.be
27		Goethe Institut	Rue Belliard 58 1040 Bruxelles	0032 2 230 39 70 info@bruessel.goethe.org
28		British Council	Rue du Trône 108 1050 Bruxelles	0032 2 227 08 40
29		Alliance française	Avenue des Arts 46 1000 Bruxelles	0032 2 788 21 60 info@alliancefr.be
30		Forum culturel autrichien à Bruxelles	Place du Champ de Mars 5 1050 Bruxelles	0032 2 289 07 15 bruessel-kf@bmeia.gv.at
31	Yellow	Concert Noble	Rue d'Arlon 82-84 1040 Bruxelles	concertnoble@edificio.be
PÔLE 3 - Parc du Cinquantenaire				
32		Musées Royaux d'Art et d'Histoire	Musée du Cinquantenaire (+ Pavillon des Passions humaines)	Parc du Cinquantenaire 10 1000 Bruxelles 0032 2 741 72 11 www.kmkg-mrah.be
33		Autoworld		Parc du Cinquantenaire 11 1000 Brussels 0032 2 736.41.65 info@autoworld.be www.autoworld.be
34		Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire		Parc du Cinquantenaire 3 1000 Bruxelles 0032 2 737 78 11 infocom@klm-mra.be www.klm-mra.be
35		Institut Royal du Patrimoine artistique (IRPA)		Parc du Cinquantenaire 1 1000 Bruxelles 0032 2 739 67 11 info@kikirpa.be www.kikirpa.be
36		Maison Cauchie		Rue des Francs 5 1040 Bruxelles 0032 2 733 86 84 info@cauchie.be www.cauchie.be
37		Atelier 210		Chaussée Saint-Pierre 210 1040 Bruxelles 0032 2 732 25 98 info@atelier210.be www.atelier210.be
37 bis		Ecole Royale Militaire		Avenue de la Renaissance
38		Coopération Education Culture (Maison de la Francité)		Rue Joseph II 18 0032 2 217 90 71
39		Institut Cervantes		Avenue de Tervurenlaan 64 1040 Bruxelles 0032 2 737 01 90 cenbru@cervantes.es bruselas.cervantes.es/fr



**PROJET 10**  
**SCHEMA DIRECTEUR ECLAIRAGE**



## 10. SCHÉMA DIRECTEUR LUMIÈRE

AUTEURS DE PROJET: ERU AVEC LA COLLABORATION DU STUDIO D'URBANISME JP MAJOT  
DÉCEMBRE 2013

## **Présentation**

Le premier rapport, en juin 2013, contenait 4 cartes et un texte de propositions visant à résoudre quelques contradictions des PL existants, et à mieux les coordonner.

Ces propositions ont ensuite (réunion du 05 09 2013) été soumises aux représentants des MO des plans Lumière concernés. Elles ont été accueillies favorablement et il fut conclu que les personnes concernées en réunion proposeraient à leurs autorités de légères modifications des Plans Lumière.

Ces démarches sont maintenant appuyées par des visuels et des argumentaires qui associent lesdites adaptations aux projets spécifiques de valorisation du parcours culturel (par ex : visuels concernant les jardins du Palais Royal, du Palais des Académies, de la place du Luxembourg, du pont ferroviaire, coupe rue Belliard...).

Nous reprenons dans le présent rapport " Schéma Directeur Lumière " : les 4 cartes de juin et (ci-dessous) le PV des débats de septembre, appuyé par la Carte 5.

Les débats ont porté successivement :

§1 : sur les modèles ou les typologies à adapter dans 4 PL (Bruxelles, Ixelles, Région, Tracé Royal) ; il s'agit principalement de coordonner les Plans Lumière:

- pour le quartier Léopold, d'unifier les recommandations des différents PL dans une seule typologie, à l'exception des squares, de la rue et de la place du Luxembourg ;
- d'unifier le quartier Royal autour de ses réverbères, en évitant les exceptions prévues par le PL de la Ville.

§2 : sur les améliorations à court terme des éclairages existants, dans le cadre des projets de l'étude. Il s'agit principalement :

- de mises en lumière blanche d'éclairages existants (quartier Royal, rue du Luxembourg, place du Luxembourg) ;
- de la suppression de doubles éclairages inutiles (squares, place du Luxembourg) ;
- de réparations (éclairages de statues pl. du Luxembourg et pl. du Trône).

## **1. MODELES OU TYPOLOGIES A ADAPTER (VOIR CARTE 3)**

### **1.1 Typologies non définies dans le PL Ville de Bruxelles**

#### rue de Pascale

futur éclairage selon la typologie " Quartier Léopold " (à CT, 2023)

#### rue de Toulouse

futur éclairage selon la typologie " Quartier Léopold ", mais non programmé avant 2023 par la VdB car éclairage récent.

ADT préconise de convaincre la VdB d'une intervention à CT (vu le sur-éclairage actuel et l'aménagement au sol en rue résidentielle).

#### rue Van Maerlant

futur éclairage selon la typologie " Quartier Léopold " (à CT suite au chantier en cours).

#### rue du Remorqueur

futur éclairage selon la typologie " Quartier Léopold " (non programmé à CT).

#### rue Wiertz (section Nord)

futur éclairage à intégrer à la typologie existante vers Ixelles: modèle Fulgora (non programmé à CT).

ADT préconise de convaincre la VdB d'une intervention pour supprimer la rupture de modèles dans cette rue.

### **1.2 Typologies non définies dans le PL Ixelles**

#### rue Godecharle et rues voisines des squares

futurs éclairages selon la typologie " Quartier Léopold ", similaires à ceux prévus par la VdB : cette proposition est tout-à-fait compatible avec les prescriptions générales du PL d'Ixelles (qui déterminent hauteurs et sources, sans préciser les modèles).

#### place du Luxembourg

maintien des réverbères existants : voir Chap.4.

### **1.3 Modifications des modèles recommandés dans les différents PL**

#### rue Vautier

futur éclairage selon la typologie " Quartier Léopold " (ou lanternes comme parc Léopold) pour éviter un modèle (Fulgora) peu adapté à cette rue de caractère.

#### squares

maintien des réverbères Laprade autour des squares, y compris section

de la rue du Luxembourg entre les squares (il ne s'agit pas à proprement parler d'une modification des PL mais d'une clarification des prescriptions reçues par les AP).

#### rues de l'Industrie et du Commerce

ADT préconise de convaincre la VdB d'étendre l'atmosphère nocturne (réverbères Laprade) des deux squares jusqu'à la rue de la Loi et à la rue du Trône, de manière à former une exception significative dans la trame du quartier Léopold (éclairages " Quartier Léopold ").

MM Benhaddi et Deleplanque comprennent la proposition mais elle est plus coûteuse.

#### rue d'Idalie et rue de Trèves (section Sud, régionale)

futur éclairage selon la typologie " Quartier Léopold ", pour ne pas rompre la continuité avec la rue de Trèves, section Nord.

#### rue de la Loi intra muros (depuis petite ceinture) et rue Royale à hauteur du parc Royal

(PS : la carte 3 se base sur une version du Tracé Royal préconisée par la CRMS avec réverbères des deux côtés de la rue)

La modification proposée par les AP vise à éviter les doubles éclairages (Réverbères côté parc, Maya côté bâti) prévu dans le Plan Lumière de la Ville (rue de la Loi) et dans la première version du Tracé Royal (rue Royale), pour donner à ces deux avenues le même éclairage que rue Ducale (réverbères des deux côtés) et former un vaste ensemble cohérent avec les places Royale, des Palais et du Trône.

Cette solution a aussi l'avantage de marquer une rupture d'ambiance nette entre la rue de la Loi intérieure et sa section extérieure.

L'adoption de ces deux modifications pourrait être conclue grâce à la relance du projet " Tracé Royal " que M. Benhaddi annonce. ADT préconise d'argumenter la solution " tout réverbère " lors des discussions sur ce projet.

Concerne aussi la courte section de la rue Zinner (non évoquée en réunion).

#### rue du Luxembourg

Le matériel en place est en bon état. Selon M. Lefrancq, la mise en lumière blanche des lanternes existantes est tout-à-fait compatible avec le PL régional, l'option de celui-ci (remplacement par des colonnes lumineuses) n'étant programmée qu'à LT.

## 2. AMELIORATIONS A COURT TERME DES ECLAIRAGES EXISTANTS

(DANS LE PERIMETRE DES PROJETS)

Les propositions ci-dessous n'ont pas soulevé de remarques, sauf mention. En général, leur programmation n'a pas été évoquée mais, à l'initiative de l'ADT, elle devrait accompagner la phase de réalisation des projets.

### 1. Quartier Royal

- mise en lumière blanche de tous les éclairages par réverbères
- suppression de quelques éclairages fonctionnels (côté bâti rue de la Loi et rue Royale : implique modification du PL, voir §1.3)
- mise en lumière des jardins du palais Royal et rénovation de la mise en lumière des façades : voir Chap. 1
- éclairage des entrées et des passages à travers les jardins du palais des Académies : voir Chap.1

### 2-3. Rue et place du Luxembourg

- mise en lumière blanche de tous les éclairages par réverbères
- réparation de l'éclairage du monument à J. Cockerill, en panne
- suppression de quelques éclairages fonctionnels (côtés sud et ouest de la place) ; pose de quelques réverbères complétant les existants
- mise en lumière de l'ancienne Gare ; elle figure parmi les objectifs du PL Régional et M. Lefrancq la considère comme prioritaire : voir Chap. 4

### 4. Squares et rues de l'Industrie et du Commerce

- selon M. Deleplanque, la remise en ordre des Laprade, en sources CDM a été effectué récemment ;
- rénovation des éclairages des deux rues en réverbères Laprade (implique modification du PL, voir §1.3)
- voir Chap 5

### 5. Rue Belliard, sections Est à partir de la rue de Trèves

- remplacement des grandes lanternes Athena (sur mâts " crevette ") par une typologie " Quartier Léopold " : voir Chap. 6

Pour la section Trèves - chée d'Etterbeek, la rénovation de l'éclairage (très polluant vis-à-vis du parc Léopold) est dépendante de l'élargissement en trottoir cyclable du côté Sud de la rue Belliard (de Trèves à chée d'Etterbeek) .

### 6. Chée d'Etterbeek et ponts

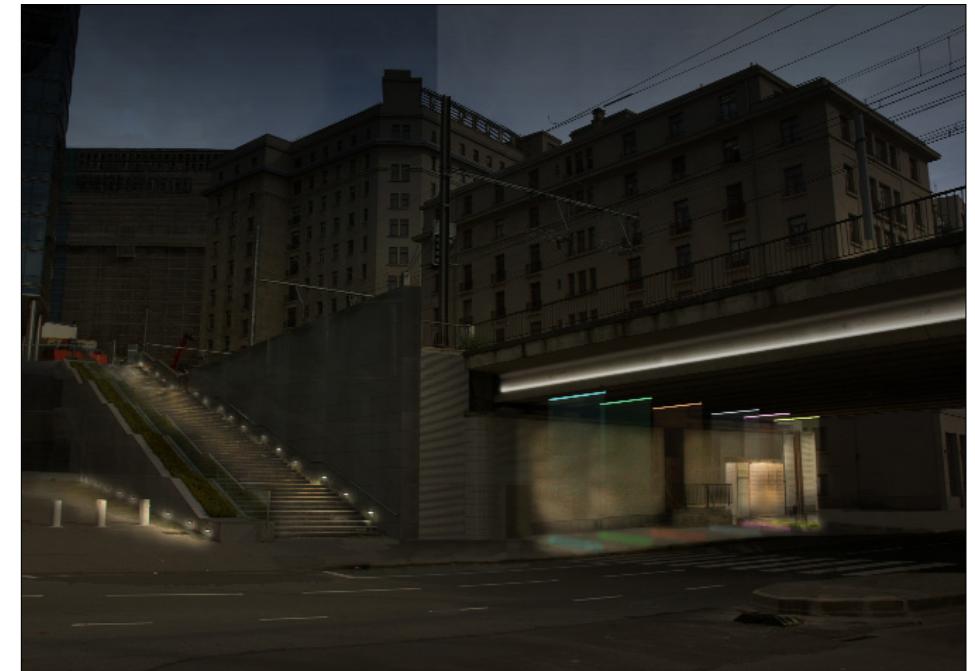
- selon M. Lefrancq, la rénovation de la chaussée d'Etterbeek n'est pas programmée ; la section Sud est cependant une urgence (écl. au mercure), et l'on tiendra compte de la protection du parc Léopold contre l'intrusion de lumière. La section à hauteur de la place Jean Rey par contre est rénovée: l'ensemble manque d'unité.
- le pont sous la rue de la Loi fait l'objet d'un projet de mise en lumière à l'initiative du Bouwmeester.
- le pont sous le chemin de fer, trou noir insécurisant, reste donc un des objectifs de l'étude, illustré ci-contre et en couverture du chapitre par une variante.



#### PONT FERROVIAIRE SUR LE CHÉE D'ETTERBEEK - ESQUISSE DE MISE EN LUMIÈRE

La proposition comporte pour le pont:

- l'insertion de réglettes de diodes (diodes de puissance, blanc neutre 4.000°K) encadrées entre les poutres du pont, de manière à les rendre invisibles à l'approche du pont; pose régulière au-dessus des deux trottoirs, et irrégulière au-dessus des chaussées
- l'éclairage par des réglettes de faible puissance de la rive en béton, des deux côtés du pont
- (en variante, voir couverture) la projection d'un gobo sur le mur en granite poli de l'escalier latéral; le gobo proposé est un logo sportif évoquant un joggeur; l'éclairage du limon est existant
- d'autres variantes figurent page suivante.



PONT FERROVIAIRE SUR LE CHÉE D'ETTERBEEK  
*diverses esquisses et situation existante*



